L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1500 - VENDREDI 02 NOVEMBRE 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Sécheresse et autres dossiers chauds









MOBILISATION GÉNÉRALE

Les récents épisodes pluvieux et neigeux n'y changent rien, la sécheresse continue de produire ses effets. Economiquement et techniquement les enjeux sont énormes. Pour les cultures comme pour les élevages, il va falloir assurer les prochaines récoltes, trouver les bonnes stratégies et passer l'hiver. Sur le terrain les responsables syndicaux multiplient les alertes et demandent à l'Etat de prendre la pleine mesure des risques, en allant au-delà des mesures proposées jusqu'à présent. Les FDSEA, les JA, les Chambres d'agriculture, les instituts techniques, les organisations spécialisées et tous les acteurs de l'agriculture sont mobilisé sur cette problématique sécheresse, qui laissera des traces profondes. Car dans les départements de Bourgogne Franche-Comté, «*le phénomène empire*», les pertes s'additionnent et les résultats des enquêtes terrain sont sans appel quant à la nécessité d'actionner le fonds calamités. Pour tous, c'est une évidence, «*l'Etat doit et peut mieux faire*», car à court terme on sait déjà qu'il n'y a «*pas assez de stocks pour passer l'hiver*» dans les élevages et que les prochaines récoltes sont sérieusement impactées.

Pages 5, 7, 8 et 11

Côte d'Or

› Reproducteurs charolais

Oh les beaux animaux !



Nièvre

› Bataille du prix

"L'export est un des outils"



Yonne

› Foire Saint-Martin

Rendez-vous place de l'Arquebuse





TALON CO-PRODUITS
A VOTRE SERVICE
NOUVEAU COMMERCIAL
Jean-Luc BELORGEY
Dept. 89/58/71
et région centre
07 87 81 42 17
jlbelorgey@taloncoproduits.com
Christian TALON (21)
03 80 27 18 92
06 50 70 12 12
contact@taloncoproduits.com

NÉGOCIANT EN MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE
> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux
MASH 18, MASH 40 et 45
TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Traits Auxois : Quatre nouveaux champions
05 • Sécheresse: Un phénomène qui empire
06 • Reproducteurs charolais: Oh, les beaux animaux !
07 • Calamités agricoles: Une enquête et un constat sans appel

Nièvre

08 • Sécheresse: l'État peut et doit faire plus et mieux
09 • Soirée élevage: l'Export, un des outils de la bataille du prix
10 • Concours général agricole: La tradition respectée

Yonne

11 • Sécheresse: Anticiper l'affourragement du troupeau
12 • FDSEA: Assurer la sécurité de ses employés
13 • MFR de Gron: La retraite, après 35 ans de MFR

Région et ailleurs

14 • Technique: Et si on parlait fertilité des sols ?
15 • Avenir Formation: Pourquoi pas vous ?

Filières Cultures

16 • Colza: Des insectes nombreux en début de campagne
17 • Larves d'altises: Anticiper et réagir
18 • Taille de la vigne: Apprendre à se reprogrammer

Infos Services

19 • Accidents du travail en agriculture: Comment les éviter ?
20-21 • Analyses & Tendances
22-23 • Petites annonces
24-28 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Sécheresse

«Jamais la situation n'a été aussi grave»



Confrontés chaque jour aux conséquences de la sécheresse sur les élevages de la région, les commerçants en bestiaux s'alarment d'une situation très inquiétante à leurs yeux. Ils le disent dans un communiqué signé de Robert Corneloup, président de la fédération régionale et de Paul Pacaud, président du syndicat des commerçants en bestiaux de Bourgogne, au nom de l'ensemble des négociants exerçant sur la Saône-et-Loire et les départements limitrophes.

En tant que marchands de bestiaux, nous côtoyons les éleveurs au quotidien, et pouvons vous assurer que jamais la situation n'a été aussi grave. Jamais, nous n'avons vu des bêtes d'une telle maigreur.

Les bovins à vendre aujourd'hui ont perdu 100 à 150 kg par rapport à ceux vendus l'année dernière à la même époque.

Les Pouvoirs publics doivent impérativement prendre la mesure de la gravité de la situation. Les agriculteurs qui, au regard des prix de vente non revalorisés depuis trente ans alors que les charges ont explosé, n'ont aucune réserve financière.

La trésorerie de nombreuses exploitations est exsangue. L'achat de fourrage devient donc impossible.

Si les éleveurs ne sont pas en capacité d'alimenter leurs bovins quotidiennement et suffisamment, c'est la souche même des cheptels qui sera perdue.

Quelles sont, d'autre part, les conséquences à plus long terme ?

Quid de la gestation des vaches, du risque sanitaire entraîné par l'absorption de terre par les bovins, des prairies qui auront beaucoup de mal à se régénérer au printemps ?

Des aides à l'UGB ont été évoquées lors de la rencontre en date du 25 octobre sur l'exploitation du Gaec Guillemin au Breuil. Ces aides ne semblent pas satisfaisantes au regard des chiffres ci-dessous.

Pour nourrir un bovin aujourd'hui, il faut compter par jour environ : 80 cts pour le fourrage et 60 cts d'aliments concentrés.

Pour un cheptel de 200 têtes, cela représente 42.000 € de dépenses sur 150 jours d'alimentation.

Les aides, pour être efficaces ne doivent pas se limiter à un saupoudrage. Elles doivent être massives et disponibles rapidement faute de quoi, c'est tout un pan de l'économie française qui disparaîtra.

Quel avenir pour les agriculteurs ?

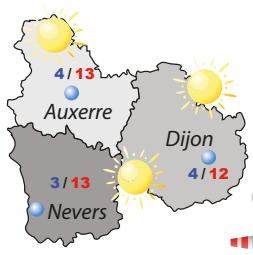
Saluons le travail fait par les organismes soutenant l'élevage, notamment la chambre d'agriculture qui entre autres avec "saisir la main tendue" apporte un soutien aux agriculteurs en grande difficulté. Et la FDSEA qui se mobilise chaque jour pour défendre leurs revenus.

Éleveurs, ne baissez pas les bras, restez forts et solidaires. Ne vous divisez pas, nous gagnerons en restant unis.

FRCB Robert Corneloup - SCBB Paul Pacaud

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 2 Novembre

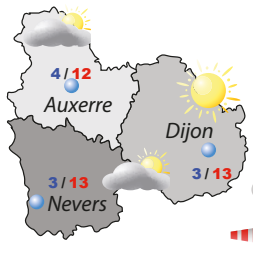


Ensoleillé
Un temps agréable et pleinement ensoleillé s'annonce. Les vents seront faibles.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 12 à 14°C
Vents : Sud 10 km/h

Défunts
Soleil : 07h39 - 17h31
Lune : 00h56 - 15h34

Samedi 3 Novembre



Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 11 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Hubert
Soleil : 07h40 - 17h29
Lune : 02h11 - 16h03

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 4 Novembre



Éclaircies
Quelques nuageux et de belles apparitions du soleil en perspective.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 11 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Charles
Soleil : 07h42 - 17h27
Lune : 03h27 - 16h29

Prévisions à 7 jours

Lundi 5 Novembre au Mercredi 7 Novembre
Quelques pluies et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 10 à 12°C

Du Jeudi 8 Novembre au Dimanche 11 Novembre
Un temps couvert et pluvieux pour ces prochains jours.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 12 à 14°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture

«Je veux être un défricheur»

Sécheresse, prédateurs, Egalim, réforme de la Pac... Agra a demandé au nouveau ministre de l'Agriculture Didier Guillaume de s'exprimer sur les principaux sujets d'actualité.

■ **Agra : Depuis votre nomination des annonces ont déjà concerné le travail saisonnier. Quelle est maintenant votre position sur le sujet des prédateurs ?**

Didier Guillaume : *«Sur le loup, la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour les éleveurs qui subissent les attaques, je le comprends. (...) La cohabitation entre l'éleveur et le prédateur devient très difficile. L'augmentation du nombre de prédateurs peut, dans certains territoires, remettre en cause le pastoralisme tel qu'il est pratiqué actuellement. Le plan national « Loup et activité d'élevage » a introduit des mesures nouvelles pour tenir compte de l'évolution de la population de loups et de sa répartition dans les territoires. (...) Le préfet coordonnateur vient de faire usage de cette possibilité. Les éleveurs peuvent continuer à se défendre si nécessaire. Je compte bien travailler avec mon collègue en charge de la transition écologique et solidaire pour continuer à améliorer le dispositif et réduire au maximum les impacts de la prédation».*

■ **La négociation de la future Pac post-2020 a débuté. Quelles sont les orientations que vous souhaitez prendre ?**

Didier Guillaume : *«Le Président de la République a défendu un budget de la Pac ambitieux. La proposition de la Commission n'est pas acceptable en l'état, nous sommes déterminés à nous faire entendre. La Pac doit contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Europe, à la transformation de notre agriculture à la protection des agriculteurs face aux aléas climatiques et à la volatilité des marchés mondiaux et à la structuration économique des filières. Je sais que les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur métier, mais pour l'heure nous avons besoin d'aides pour accompagner ces changements et d'une Pac protectrice.*

■ **Avez-vous une préférence concernant les outils de gestion des risques ?**

Didier Guillaume : *«Le chantier sur la fiscalité agricole, avec la mise en place de l'épargne de précaution, va permettre aux agriculteurs de pouvoir mettre de côté les bonnes années et faire face aux années plus difficiles. Je veux améliorer l'articulation entre les différents outils (épargne de précaution, fonds de mutualisation, assurance), et travailler sur la prévention des risques (pratiques agricoles, gestion de l'eau).*

Je reste ouvert pour étudier les autres outils de gestion des risques comme l'assurantiel pour les aléas climatiques sur les récoltes. (...) Le débat se focalise sur le contrat subventionné qui ne représente qu'une partie de la réalité.. Je veux être un défricheur. Il y a des sujets qui sont sur la table depuis des années, on doit pouvoir les faire bouger».



«Je compte bien travailler pour réduire au maximum les impacts de la prédation».

■ **La sécheresse dure. Elle compromet aujourd'hui la pousse du colza, les semis de céréales. Faut-il aller plus loin que les premières mesures annoncées ?**

Didier Guillaume : *«C'est une sécheresse exceptionnelle, longue et tardive (...) J'ai demandé une situation précise aux préfets. Le gouvernement a déjà mis en place des exonérations de la taxe sur le foncier non bâti, l'accélération des avances Pac pour 70 %, ce qui n'est pas rien ! Nous allons réunir le comité national de gestion des risques pour examiner les premiers dossiers de calamité agricole début décembre, et un autre fin janvier. (...) Les premières indemnisations seront versées dès janvier. Ce qu'il faut éviter, c'est la décapitalisation dans les exploitations qui désorganiserait les filières».*

■ **Les négociations commerciales débutent dans une semaine. La loi Egalim s'y appliquera-t-elle alors qu'une une ordonnance sur le prix abusivement bas est en négociation ?**

Didier Guillaume : *«Je vais m'atteler à publier les ordonnances très vite, notamment celles sur le seuil de revente à perte et sur les promotions. La loi Egalim pèsera sur les négociations commerciales. La survie du système repose sur une nouvelle construction des prix. J'appelle les acteurs à la plus grande responsabilité. (...) Je veux que ce soit vraiment très opérationnel, car si on n'avance pas sur ce point, on ne pourra pas bouger les choses. Il faut que les coûts de production soient intégrés dans l'appréciation d'un prix abusivement bas. Je compte sur les interprofessions pour être moteurs dans les discussions».*

■ **Une ordonnance est en concertation sur la séparation de la vente et du conseil des phytos. Quel est votre objectif? Comment être sûr que cela ne pèse pas sur les comptes des agriculteurs ?**

Didier Guillaume : *«Personne ne remet en cause la réduction des phytos. Séparer la vente du conseil pour les produits phytosanitaires, c'est un gage de transparence et d'objectivité. C'est indispensable. Certains disent que cela va engendrer des coûts supplémentaires. Moi je dis : « Non, car si on utilise beaucoup moins d'intrants, les agriculteurs vont s'y retrouver financièrement ». (...) L'efficacité du conseil doit faire en sorte qu'il n'y aura pas de surcoût à la fin. Là où il reste des choses à caler dans le projet d'ordonnance, c'est sur le contenu du conseil qui va être séparé de la vente : conseil stratégique, individualisé, de préconisation. C'est la discussion que nous menons aujourd'hui».*

Rencontre entre Didier Guillaume et la FNSEA

Premiers échanges jugés « positifs »

Après sa rencontre le 18 octobre avec Didier Guillaume, la FNSEA juge positifs ces premiers échanges. «*Le ministre s'est montré très volontaire, il est conscient que l'agriculture française traverse une vraie crise économique et morale*», a indiqué la présidente de la FNSEA à l'issue d'un premier rendez-vous avec Didier Guillaume, le 18 octobre. «*Nous tenions à le rencontrer très rapidement après sa nomination pour qu'il nous fasse part de son ambition pour l'agriculture française*» explique Christiane Lambert, reçue avec Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA. Le ministre a rappelé son intention de défendre «*tous les modèles d'agriculture*», y compris une agriculture compétitive, qui exporte. La FNSEA lui a signifié l'importance de mener à bien le travail engagé avec la loi issue des Etats généraux de l'alimentation, notamment à travers les ordonnances qui doivent faciliter un retour de valeur sur les exploitations. Sur la question du TO/DE, «*Il est déterminé à trouver une solution et en a parlé au Président de la République dès sa nomination*», indique Christiane Lambert. A l'égard des antispécistes, partisans d'une abolition de l'élevage, la présidente de la FNSEA a indiqué que le ministre cherche les moyens d'organiser la réponse aux attaques excessives et médiatiques des anti-viande. Sa détermination semble être la même sur le sujet de l'irrigation. «*Il est attaché à défendre les projets d'irrigation*» et souhaite «*sortir des postures figées*» qui sont souvent de mise, notamment dans les échanges avec le ministère de la transition écologique et solidaire, estime Christiane Lambert. La FNSEA a par ailleurs incité Didier Guillaume à trouver «*un ballon d'oxygène*» en matière de trésorerie pour pallier les conséquences de la sécheresse exceptionnelle, en portant par exemple l'avance des aides Pac à 90 % au lieu de 70 %, explique la présidente de la FNSEA.



Trait Auxois

Quatre nouveaux champions

Des poulains de Jean-Paul Bureau, Françoise Masson, Garance Berrier et Yves Berthiot se sont imposés à Saulieu.

L'Union nationale du cheval Trait Auxois vient d'organiser un concours de poulains pour la cinquième année consécutive. Cinquante-six animaux, propriétés de vingt-six éleveurs, participaient à ce rendez-vous organisé le 20 octobre à l'Espace Jean-Bertin de Saulieu. Un concours modèles et allure a désigné les quatre plus beaux animaux de cette réunion équine. Chez les laitons, la première place est revenue à Idol de Champy, appartenant à Jean-Paul Bureau. Le titre chez les laitonnes est revenu à Iris de Jonchery, d'Yves Berthiot. Halbane de Baude (Françoise Masson) et Happy Meal (Garance Berrier) se sont distingués dans la catégorie des 18 mois.

Les prix multipliés par trois

Jean-Paul Bureau, le président de l'UNCTA, faisait part d'un certain enthousiasme à l'issue du concours : «*Nous avons reçu deux éleveurs de plus que l'an passé, cette affluence nous conforte dans l'organisation de ce rendez-vous. Tout le monde est reparti satisfait, c'est très bien*». Le responsable souligne la bonne tenue des concours équins : «*le commerce n'est vraiment pas un souci en ce moment, ceux qui veulent vendre le font facilement, avec des prix en nette hausse. Aujourd'hui, les chevaux valent plus cher que les vaches. Le marché japonais fait grimper les prix et nous avons de nouveaux acheteurs chaque année. Même les Italiens et les Espagnols, nos clients habituels, sont obligés de s'aligner pour acquérir des chevaux. Les laitons et les 18 mois sont vendus aux environs de 2,60 euros kg vif, alors que certains tarifs n'atteignaient pas un euro il y a deux ans. J'ai même entendu dire que certains chevaux partaient à 3 euros/kg vif dans certains secteurs*».



Idol de Champy (Jean-Paul Bureau), champion laiton 2018



Halbane de Baude (Françoise Masson), championne chez les 18 mois

Un poulain très tendance

Les jeunes équins sont particulièrement recherchés. «*La tendreté de leur viande plait beaucoup et les éleveurs préfèrent engraisser de jeunes animaux*», poursuit Jean-Paul-Bureau, «*aussi et surtout, le nombre de naissances des chevaux de trait diminue en France, nous en perdons près de 1 000 chaque année dans toutes les races, depuis dix ans. Il y a une forte demande, mais pas assez d'offre : les prix s'enflamment comme pour toute autre marchandise, selon la loi du marché. Dommage que les chevaux ne soient pas plus présents dans nos élevages. Les équins et les bovins sont très complémentaires les uns des autres, notamment en terme de pâturage. Je le rappelle ici : les chevaux n'engendrent quasiment pas de frais sanitaires, un éleveur qui ne sort pas en concours n'est tenu à aucun vaccin*». Après Saulieu, l'UNCTA a désormais rendez-vous à la Ferme Côte-d'Or qui se tient jusqu'à lundi à Dijon. Trois chevaux appartenant à Abel Bizouard, la SCEA Bailly-Fauvernier et Émilien Lucand représentent la race Trait Auxois.

AG

Attelage Direction Paris

La sélection de l'attelage qui représentera les traits auxois au prochain salon de l'agriculture se tenait en parallèle du concours de poulains. Deux utilisateurs étaient en lice avec David Lucas (Le Vernois) et Émilien Lucand (Saint-Andeux). David Lucas s'est imposé avec sa jument Danette de Bellenot, déjà connue pour ses belles performances en utilisation, notamment à Equita Lyon 2016 et Paris 2017. Émilien Lucand participait aux épreuves avec Fauvette de Jonchery, le jeune Côte-d'orien fera tout de même le déplacement à Paris, suite la qualification de la MFR de Liernais pour la finale d'EquiTraitJeunes.



Iris de Jonchery (Yves Berthiot), championne laitonne



Happy Meal (Garance Berrier), champion dans la catégorie 18 mois.

Le palmarès des sections

Pouliches nées en 2017, section 1 :
1) Halbane de Baude (Françoise Masson), 2) Hirondelle de Marcilly (Garance Berrier), 3) Hyna de la Fonée (Gérard Kotylak), Section 2 : 1) Hôtesse d'Arcenay (Florian Renon), 2) Hermine de Posanges (Gaec Dupaquier), 3) Héra de Posanges (Déborah Dupaquier).
Pouliches nées en 2018, section 1 :
1) Iris de Jonchery (Gaec Berthiot Yves), 2) Idéale de Posanges (Gaec Dupaquier), 3) Idole de Marcilly (Gaec de Marcilly), section 2 : 1) Izie du Ruisseau (Jacqueline Guyon), 2) Ibiza de Jonchery (Gaec Berthiot Yves), 3) Irancy de Posanges (Déborah Dupaquier), section 3 : 1) Idéale de Meursanges (SCEA Bailly-Fauvernier), 2) Impériale de Poisot (EARL de Poisot), Idylle de Meursanges (SCEA Bailly Fauvernier), section 4 : 1) Idylle des Cueillis (Romaric Guyollot), 2) Isabella de Jonchery (Gaec Berthiot Yves), 3) Isis de Posanges (Gaec Dupaquier).
Mâles nés en 2018, section 1 :
1) Happy Meal de Marcilly (Garance Berrier), 2) Hermes de Posanges (Gaec Dupaquier), 3) Hugo de Meursanges (SCEA Bailly Fauvernier), section 2 : 1) Ibride de Posanges (Gaec Dupaquier), 2) Icare de la Fonée (Gérard Kotylak), 3) Il de Baude (Françoise Masson), section 3 : 1) Idol de Champy (Jean-Paul Bureau), 2) Indigo de Marcilly (Garance Berrier), 3) Indigo de la Côte (Jean-Christophe Rerolle). Mâles nés en 2017 : 1) Ivoire de Cissey (SCEA Gaugey), 2) Isko de Gallerand (Rémy Bonnabé), 3) Idéal Nivernais (Jean-Claude Cornélius).

Sécheresse

«Un phénomène qui empire»

Franck et Julien Jeannin, dans l'Auxois, évoquent la sécheresse et ses conséquences dans leur ferme de polyculture-élevage.

La sécheresse a commencé de se faire ressentir dès le 14 juillet dans le secteur de Pouilly-en-Auxois. «*Nous avons eu un orage et ensuite, plus rien ou presque, aucune précipitation digne de ce nom*», déplore Franck Jeannin, rencontré la semaine dernière à Chazilly. Des pluies étaient attendues à partir du 27 octobre : bienvenues, celles-ci n'allaient pourtant pas beaucoup changer la donne, le «*mal*» étant fait.


Les éleveurs du village de Chazilly, devant leur hangar comptant déjà 300 bottes de paille en moins.

Abreuvement important

De très nombreux allers-retours ont dû être effectués cet été dans les prés, afin d'assurer l'abreuvement des 550 bêtes charolaises, veaux compris, du Gaec Jeannin. «*Entre 10 000 et 15 000 litres d'eau ont été nécessaires par jour. Nous avons aussi des prés branchés au réseau : cela nous a enlevé du travail supplémentaire mais la facture s'en retrouvera d'autant plus salée*», soulignent les deux frères, ayant bénéficié d'une aide précieuse pour la main-d'œuvre, venue de leur père et de leur cousin. «*Cela a été un travail au quotidien depuis début août. Je ne sais comment s'en sont sorties les personnes qui travaillent seules. Les sécheresses se multiplient, nous avons à faire à un phénomène qui empire*», confie Franck Jeannin.

Des céréales non vendues

Face à l'ampleur de cette sécheresse, la première réaction des éleveurs aura été de conserver davantage de céréales initialement destinées à la vente : «*nous avons gardé l'intégralité de notre orge, cela environ 60 tonnes de plus qu'une année plus classique, soit un volume total d'environ 180 tonnes. Une partie du blé, près de 20 tonnes, a été conservée dans le même objectif. Le manque à gagner est conséquent et proche de 15 000 euros, mais cette solution était la moins chère pour passer l'hiver. Cette céréale sera la bienvenue, le froid va arriver et l'herbe ne pousse plus*». Franck et Julien Jeannin n'ont pas encore réalisé d'achat supplémentaire pour leur cheptel : «*nous espérons ne pas le faire. Pour cela, il faudra que le lâcher des bêtes soit précoce l'an prochain. De toute façon, les prix de la paille varient entre 120 et 130 euros/tonne, ces tarifs sont déraisonnables et inaccessibles. Chez nous, l'affouragement a été retardé le plus possible pour ne pas trop entamer les stocks. Il a tout de même fallu affourager de nombreuses semaines, en alternant avec du foin pour les animaux les plus sensibles. Heureusement, la récolte de fourrages a été globalement correcte cette année, à l'exception du maïs qui a enregistré des baisses de 30 à 50 % de volumes dans la plupart des fermes*».

1,5 année de stocks

Comme tous les ans, le Gaec Jeannin tente de conserver une année et demie de stocks de fourrages pour faire face à d'éventuels coups durs : «*nous empilons et tentons d'en mettre un peu partout. D'habitude, à cette période de l'année, notre hangar est rempli de paille. Il nous manque déjà 300 bottes par rapport à l'an passé. Et encore, nous avons la chance d'être polyculteurs-éleveurs : nous ne savons pas comment vont faire les personnes qui sont 100 % dans l'élevage, avec l'achat d'aliments concentrés, dans un contexte de cours de céréales qui ont flambé. Avec la rareté et les prix exorbitants de la paille, cela nous paraît malheureusement inévitable : il y aura des situations dramatiques dans nos campagnes*».

AG

Une perte de 40 000 euros ?

L'année s'annonce particulièrement difficile sur le plan financier. «*Elle partait pourtant très bien, avec des moissons plutôt correctes et l'augmentation des cours céréaliers*», rappelle Franck Jeannin, «*mais nous avons vite déchanté avec cette sécheresse qui nous coûte cher. Pour ne rien arranger, le prix du carburant est reparti à la hausse, le GNR atteint un euro TTC, c'est inadmissible. Sur une exploitation comme la nôtre, cela représente une somme de 9 000 euros de plus par rapport à l'an dernier. Les nombreux allers-retours dans les champs, le travail difficile de la terre dure comme de la pierre vont gonfler encore plus la note du carburant. Pour l'eau, je ne comprends pas qu'il n'y ait aucun aménagement possible : il pourrait y avoir des aides pour les élevages, la possibilité de forer, des tarifs spéciaux pour les animaux ou je ne sais pas quoi. C'est un détail, mais un de plus : les vaccins FCO ne sont plus remboursés. Des coûts se rajoutent chaque semaine, cela devient très difficile dans le monde de l'élevage, le moral des agriculteurs en pâtit. Les cours des bovins sont également décevants. Le prix de vaches maigres devient catastrophique lui aussi, avec tous les animaux qui arrivent en masse sur le marché, faute à la décapitalisation liée à la sécheresse. L'État devrait prendre en mesure nos difficultés, taxer à outrance ne fonctionne pas. Le nouveau ministre ? On verra les actes, mais cela fait un petit moment je ne crois plus aux politiques. Il est très difficile de chiffrer aujourd'hui l'impact de la sécheresse sur mon exploitation, d'autant qu'elle n'est peut-être finie et nous ne connaissons pas encore toutes ses conséquences. 40 000 euros ? Nous n'en serons certainement pas loin. Si nous pouvions toucher les calamités, ce serait bien. Le dégrèvement de la TFNB, nous prenons également. Mais le trou global sera loin d'être bouché, malheureusement*».

Des bêtes déjà rentrées

Un certain nombre de bêtes du Gaec Jeannin étaient déjà rentrées en stabulation le 24 octobre. «*Nos broutards sont vendus relativement tôt, les femelles ont été sevrées avec trois semaines d'avances pour s'adapter*», précisent les associés, «*nos vêlages commencent début novembre : d'un certain côté, c'est une chance car nos stocks de fourrages sont adaptés pour rentrer les animaux relativement tôt dans l'année. La situation sera beaucoup plus compliquée pour ceux qui rentrent tard, ils seront d'autant plus impactés*». Cette sécheresse fait indéniablement partie des plus sévères des dernières décennies, selon Franck Jeannin : «*même les plus anciens n'avaient jamais vu un tel épisode de sec à la fois estival et automnal, avec des difficultés à faire lever des céréales. La pire sécheresse reste tout de même celle de 2003. Il ne faut pas oublier que de nombreuses personnes sont mortes à cause de la chaleur. Cette année-là, nous n'avions pas pu récolter autant de fourrages qu'au printemps dernier. En 1976, il avait apparemment replu à la mi-septembre mais personnellement, je ne m'en souviens pas beaucoup. J'avais seulement un an à l'époque !*».



Portes Ouvertes Vendredi 9 novembre

Nombreuses promos sur le libre service SCAR



144,60€HT
COMPRESSEUR 50L
230V. Monophasé. Sans huile.
Moteur monocylindre 2,5 CV.
Air restitué : 150 L/min. 9 Bars.

+ produits
Sans entretien

Tuyau 5 m et soufflette offerts !



989€HT
FENDEUSE 13 TONNES
Vérin escamotable.
Dégagement 1,08 m.
Entraînement pompe hydraulique tracteur.
1 vitesse de descente de vérin.

sarl **WALTER** 21 Rouvres en Plaine 03 80 79 17 37

Reproducteurs charolais

Oh, les beaux animaux !

Le concours de l'Auxois sud a livré son verdict samedi dernier. Le palmarès en images.

Soixante-quinze bovins ont concouru le 27 octobre à Créancey. La sécheresse n'a pas impacté la qualité et la présentation des animaux en lice, au plus grand plaisir d'Éric Bize, le président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, qui a salué le travail des éleveurs et remercié l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de cet évènement.
La Côte-d'Or a désormais rendez-vous à Semur-en-Auxois les mercredi 14 et jeudi 15 novembre, Terres de Bourgogne évoquera le concours dans sa prochaine édition.

AG



Jean-Marc Lucotte remporte le prix d'honneur mâle avec Ovincy. L'éleveur de Créancey signe également la deuxième place dans le prix d'ensemble mâles inscrit faible effectif.



Le super prix d'ensemble (trophée Maurice-Rérolle) est attribué à Jean-Luc et Michel Baudot, de Pont-et-Massène. Un des veaux de ce lot décroche le troisième prix d'honneur du concours.

Palmarès Les premiers prix de section

Veaux mâles inscrits, 1ère section : EARL Tursin, Gaec Baulot, 2ème section : SCEA Lucotte Jean-Marc, Gaec Noireaut, 3ème section : EARL Gabory, SCEA Lucotte Jean-Marc, 4ème section : Gaec Noireaut, EARL Lechenault, 5ème section : Gaec Baulot, SCEA Lucotte, 6ème section : EARL Gabory, septième section : Gaec Baudot, Gaec de Pergeot, 8ème section : Gaec de la Fontaine (2). veaux mâles non inscrits : SCEA Lucotte. Veaux femelles inscrites : Gaec Baulot. Taureaux 18 mois : Gaec Baudot.



Le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois, pour le Gaec de la Fontaine grâce à son veau Ocapy. L'élevage de Sainte-Sabine remporte également le prix d'ensemble mâles inscrit faible effectif.



Omogène, de l'EARL Tursin (Villargoix), repart avec le trophée viande.



Le prix du public est décerné à Ouragan, du Gaec Noireaut de Meilly-sur-Rouvres. Ce veau termine deuxième prix d'honneur du concours. Le Gaec Noireaut repart avec la deuxième place du prix d'ensemble mâles inscrits en fort effectif.



Le trophée vêlage facile, pour Nougat, du Gaec de Pergeot à Châtellenot.







Le prix de la communauté de communes, attribué à Olympus, d'Yves Lechenault à Foissy.

Calamités agricoles

Une enquête et un constat sans appel



Dix visites d'exploitations ont été effectuées vendredi et lundi dernier. Des bilans fourragers seront transmis la semaine prochaine au Fonds de gestion des calamités agricoles.

La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture tentent de faire rentrer la Côte-d'Or dans le dispositif des calamités agricoles. Après une demande officielle début septembre et de nombreux échanges avec l'administration, une commission d'enquête s'est déplacée les 26 et 29 octobre dans dix exploitations pour évaluer les pertes de fourrages de l'année. *«L'herbe ne pousse plus depuis juillet, mais selon le protocole, il fallait attendre la fin de la pousse théorique pour réaliser ces visites»*, indique Antoine Carré, le président des Jeunes agriculteurs. Vingt bilans fourragers vont être transmis, via la DDT, au Fonds national de gestion des calamités agricoles. *«La Draaf nous avait fourni une liste d'exploitations, nous avons choisi les plus représentatives. La moitié des bilans fourragers, seulement, nécessitait une visite»*, précise le responsable des JA, qui a lui-même participé la commission d'enquête.

Seuils à atteindre

Deux principaux critères sont à respecter pour rentrer dans le dispositif des calamités. Dans un premier temps, le déficit de fourrages doit atteindre le seuil de 30% sur l'ensemble de l'année. *«L'objectif de cette enquête vise justement à déterminer ce seuil, qui sera étendu collectivement à toute la zone concernée»*, précise Antoine Carré. Pour être éligible, chaque exploitation devra ensuite justifier individuellement une perte d'au moins 13% de son produit brut annuel. Les éleveurs devront effectuer une télédéclaration, pour prétendre à une indemnisation dont le niveau variera selon la composition du cheptel et de la part des prairies dans l'alimentation. Une commission nationale se réunira le 12 décembre pour étudier les nombreuses demandes venant de l'Est de la France. Les éventuels paiements ne devraient pas intervenir avant février 2019.

AG

Zoom à Vitteaux

Hervé Leguy recevait la commission d'enquête lundi matin. Ses taux de perte s'élèvent à 41,3% dans ses prairies permanentes et 40,1% pour ses prairies temporaires. La sécheresse a fortement pénalisé la qualité et le rendement du maïs ensilage (6 tMS/ha). L'éleveur de Vitteaux n'effectue, d'ordinaire, aucun achat de coproduits: cette année, l'exploitant a acheté 60 tonnes de pulpes surpressées et 10 tonnes de pulpes déshydratées. Les animaux de l'EARL de Myard ont été affouragés dès le 15 août. Dans un premier temps, les animaux recevaient de la paille complémentée avec de la mélasse. Faute du manque d'herbe, les consommations d'aliments sont en forte hausse (un tiers de plus qu'une année normale). Malgré l'apport de fourrages au pré, les animaux ont perdu beaucoup d'état. Quatre avortements ont été récemment relevés par Hervé Leguy.

Jean-Pierre Fleury : *«Pas assez de stocks pour passer l'hiver»*

«La plupart des éleveurs que nous avons rencontrés n'ont pas suffisamment de stocks pour passer l'hiver, c'est une certitude et l'une des principales leçons à tirer de ces visites. En terme de coûts alimentaires, cette année va représenter l'équivalent de deux hivernages. Pour ne rien arranger, l'excès d'eau du printemps et le gel tardif ont impacté les fourrages récoltés. En quantité, le déficit du premier cycle, qui prend fin au 30 juin, est bien au-delà de 15%. Il atteint même 25%, voire 30% dans certains cas.

Sur la totalité des visites, aucune récolte n'a été possible à partir du 14 juillet. Il n'y a pas eu le moindre regain et les dérobées n'ont rien donné. Le second cycle n'a donc pas permis la moindre récolte. Pour la qualité, nous avons des analyses de fourrages très mauvaises, avec des fourrages à 0,60 UF par kg de matière sèche, soit des baisses de 15 à 20% enregistrées au printemps. Les polyculteurs-éleveurs ont conservé davantage de céréales initialement destinées à la vente : les moins-values vont être conséquentes dans les fermes, dans un contexte favorable aux prix des céréales.

Il va falloir introduire le sujet dans les calamités. Les personnes que nous avons rencontrées sont très contentes de disposer d'un bilan fourrager, cela permet d'y voir plus clair. Il ne faut surtout pas se lancer dans l'hiver sans réaliser ce type de bilan. Les analyses fourragères sont très utiles: nous le voyons bien dans les résultats du maïs ensilage où il manque parfois deux tiers d'amidon... Sans analyse préalable, les impacts seront importants dans l'engraissement des animaux».

Jean-Pierre Fleury relève deux types d'approches dans les exploitations visitées : *«nous avons, d'un côté, une gestion très stricte des coûts. Les éleveurs concernés ajustent leur cheptel en fonction des stocks et décapitalisent en conséquence. De l'autre, nous avons des personnes qui tentent de gérer les surcoûts, en gardant leurs animaux. Il faudra alors une parfaite maîtrise de la situation, dans une période de dégradation des cours de la viande».*

Pour Jean-Pierre Fleury, cela ne fait aucun doute, le caractère *«calamités»* de la Côte-d'Or n'est plus discutable : *«il reste désormais à déterminer le niveau de reconnaissance de pertes. Les bilans fourragers vont être confondus à des modèles météorologiques : il est évident que ces bilans collent à la réalité du terrain et devront être prépondérants dans l'arbitrage final, en comparaison avec les modèles météorologiques souvent imparfaits et incomplets».*

Dans le même temps, les discussions sont loin d'être terminées avec le Ministère, comme poursuit Jean-Pierre Fleury : *«cette sécheresse est atypique et un certain nombre de critères doivent être revus dans le dispositif des calamités. Je pense tout particulièrement au critère de perte d'au moins 13% du produit brut. Dans sa forme actuelle, le dispositif ne prend pas en compte les surcoûts qui se sont accumulés cet été, tout ce qui a été déstocké n'est pas comptabilisé dans la baisse du produit brut. Il faut donc modifier ce critère des 13%, ou bien le faire évoluer en prenant en compte le déstockage. Rappelons-le ici: le fonds de calamités est issu d'un prélèvement obligatoire sur l'assurance incendie tempête. Ce sont donc les exploitants qui alimentent le fond des calamités. Au minimum 60 millions d'euros rentrent chaque année, il n'y a donc pas de solidarité de l'État dans ce dossier là. Au contraire, l'État a l'obligation, selon la loi, d'alimenter autant qu'il se doit ce fonds de calamités. Je rappelle que, depuis de nombreuses années, Bercy utilise l'argent de ce fonds de calamités pour boucler ses fins de mois. Il est temps, au vu de ces accidents climatiques répétitifs, que l'État revienne à une meilleure gestion et respecte les accords qui ont été pris sur le régime des calamités».*

Le système des calamités, tel qu'il est construit aujourd'hui pour les fourrages, *«n'est plus en adéquation avec l'ampleur des sécheresses que nous connaissons»*, souligne Jean-Pierre Fleury : *«il faut ouvrir les discussions dès cet hiver et tirer le bilan de ce qui s'est passé cette année ? Nous devrons trouver la bonne formule pour faire cohabiter un fonds de la calamités reformé avec un dispositifs assurantiel prairies».*



► Agenda

06/11 Préparer sa cessation d'activité
De 14h à 17h au centre socioculturel de la baratte avec l'intervention de la MSA 4 rue des Echevins à Nevers, salle Jacques Prévert à proximité de la Chambre d'Agriculture. Contacts : Carole Simon, au 03 86 93 40 15

07/11 Soirée Élevage
La FDSEA et les JA organisent une soirée sur le thème de l'élevage. Rendez-vous à 19h à la MJC de Châtillon-en-Bazois. Un débat est organisé avec Patrick Benezit, éleveur dans le Cantal et vice-président de la FNB, et avec Laurent Trémoulet, directeur des activités export vif du port de Sète. Vous pourrez à cette occasion leur poser toutes vos questions

02/11 Fermeture des bureaux du GDS
Les bureaux du GDS seront fermés le vendredi 2 novembre prochain

07/11 L'engraissement des génisses légères en contrat de filière
RDV à 14h chez Vincent Pommery, EARL de la Vallée 3 300 rte de la vallée - 58 320 Parigny Les Vaux 4 rue des Echevins à Nevers, salle Jacques Prévert à proximité de la Chambre d'Agriculture
Contacts : Amélie Brisson, au 06 31 81 73 50

► Formations

09/11 Formation Je me lance dans le pâturage tournant
Obj : Connaître les principaux repères permettant de gérer le pâturage pour optimiser la production d'herbe de qualité et en quantité.
Public : Éleveur (euse) s souhaitant mettre en place le pâturage tournant sur leur exploitation.
Contacts : Christophe Dagouneau, au 03 86 25 55 38

Mobilisation syndicale FDSEA et JA

Sécheresse: l'État doit et peut faire plus et mieux...

Jeudi 25 octobre les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA avaient appelé à la mobilisation pour alerter contre la sécheresse et le manque de reconnaissance de l'État. Cinq points de blocages ont été recensés à travers le département, mobilisant environ 200 personnes. Reportage à Sainte-Péreuse.



Un blocage partiel le long de la D 978 à Saint-Péreuse a été mis en place

« *Guillaume on a faim !* » (Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture NDRL) et « *Gestion de la sécheresse, la goutte de trop que fait l'état ?* » Voici les deux slogans que l'on pouvait lire sur les bâches accrochées aux tracteurs le long de la D 978 à hauteur de Saint-Péreuse au lieu-dit Bucherolles. Une trentaine d'éleveurs de la FDSEA et des JA s'étaient donnés rendez-vous pour un blocage partiel de la route avec un seul objectif : interpeller les automobilistes et les servies de l'État sur cette sécheresse qui les étrangle de plus en plus. Des vaches étaient installées sur le bas-côté, symboles, selon les éleveurs, du manque d'herbe dans les prés.

Pour Pascal Lebel, président du canton de Château-Chinon à la FDSEA et agriculteur sur la commune de Dommartin « *Nous voulons faire comprendre à la représentation de l'État que rien n'est fait pour les campagnes. Ils ne se rendent pas compte de nos difficultés. Actuellement, un tiers du stock de fourrage prévu normalement pour l'hiver et d'ores et déjà consommé. Or, nous n'avons pas d'argent pour en acheter de nouveau. De plus les prix de la matière première ont doublé. En juillet, la paille livrée coûtait 70 euros la tonne contre 140 euros actuellement et à condition d'en trouver. Alors la solution aujourd'hui serait que l'État prenne des mesures d'urgence car nous sommes en train d'empiler deux hivers l'un sur l'autre.* » détaille en longueur Pascal Lebel.

La sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon est venue à la rencontre des éleveurs du département. Colette Lanson s'est dite préoccupée par la situation sans toutefois apporter de réelle proposition. « *Je comprends votre situation mais à mon humble niveau, je ne peux que faire le porte-parole de vos revendications auprès de Madame la Préfète* » a déclaré Colette Lanson. Interrogé par Terres de Bourgogne sur l'urgence de la situation la sous-préfète indique que Bernard Schmeltz le préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté a récemment écrit au premier ministre Édouard Philippe. « *Je ne peux donc pas imaginer que le gouvernement reste sourd à la situation* ».

Quoi qu'il en soit la délégation conduite par Pascal Lebel a donné quinze jours à la sous-préfète pour apporter des solutions concrètes. « *Faute de quoi nous irons mettre symboliquement des vaches dans les jardins de la sous-préfecture* » prévient le responsable syndical.

Simultanément à la mobilisation, une délégation de huit personnes composées de responsables JA et FDSEA étaient reçues à la préfecture à Nevers. Étaient présents dans ce groupe pour les JA le président Cédric Bernier et le secrétaire général Bertrand Larue. Côté FDSEA, il y avait Chantal Pelletier, présidente de la commission des agricultrices, Didier Guyon, représentant des céréaliers, Éric Boucher, en charge des questions calamités et de Stéphane Aurousseau le président. Ces responsables syndicaux réclament le dégrèvement de la TFNB à 100 %, la mise en place d'un Fond d'Allégement des Charges (la FAC) et la détaxation des carburants. « *Nous avons également insisté sur l'importance qu'il n'y ait pas de zonage départemental dans le cadre de la procédure calamité* » a expliqué Cédric Bernier, le président des Jeunes Agriculteurs. « *Nous voulons aussi la reconnaissance de cette situation en catastrophe naturelle* » a poursuivi le président JA. Enfin dernière revendication, la mise en place d'un fond pour débloquer la prise en charges des cotisations sociales. Toutes ces remarques ont été notées par Sylvie Houspic qui s'est engagée à les notifier par écrit à Didier Guillaume, le nouveau ministre de l'Agriculture. En attendant, la galère continue.

THÉOPHILE MERCIER

« Nous sommes dans le pire des scénarios »

Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA a tenu à réagir suite à la mobilisation syndicale. « *À situation exceptionnelle, nous réclamons des mesures exceptionnelles. C'était le sens de notre manifestation, c'est-à-dire alerter les pouvoirs publics sur une situation qui devient très critique. Les dispositifs d'aides actuels sont loin du compte et ils ne suffiront pas à passer l'hiver. Nous réclamons un fond de soutient plus ambitieux. Je suis très inquiet pour la suite : les stocks de fourrage sont de plus en plus bas, les animaux et les hommes vont être épuisés. Ils risquent d'y avoir de réelles conséquences sur les mises bas. Néanmoins, je me réjouis que la Nièvre soit le premier département a avoir impulsé un mouvement pour alerter de cette sécheresse. Seulement, cette mobilisation ne sera efficace qu'à la seule condition qu'il fasse école. L'arrivée précoce de l'hiver va encore accentuer les difficultés. Il ne manquerait plus que le printemps soit tardif et nous serions dans le pire des scénarios* »

Édito Avançons ensemble, les pieds sur terre

Vingt-six hommes et femmes aux parcours professionnels différents, représentants la variété de nos territoires Nivernais, la diversité de nos productions, mais tous unis par le même engagement, mettre leur professionnalisme et leur disponibilité au service de leurs collègues et de leur métier. Voici la proposition qui est la nôtre, FDSEA et JA, pour les élections à la Chambre d'Agriculture de janvier 2019.

Vingt-six hommes et femmes au service d'un projet reposant sur deux points essentiels, installer des jeunes et créer les conditions d'un meilleur revenu pour les agriculteurs.

L'installation, c'est ce qui fait qu'un métier ne meurt pas, qu'un territoire reste dynamique, que l'on s'adapte mieux aux nouvelles évolutions. Bien sûr les épreuves et les aléas sont parfois rudes, en particulier cette année avec la sécheresse. Mais les nouvelles générations sont porteuses d'attentes nouvelles, exercer des métiers utiles, des métiers porteurs de sens. L'agriculture plus que d'autres répond à cette espérance. L'agriculture, pour toujours, un métier si utile à la vie des hommes, qui offre tellement de possibilités d'exprimer ses talents. À nous de créer les conditions de leur réussite, en particulier en leur permettant l'accès aux terres sans lesquelles rien n'est possible.

Quant au revenu, bien sûr il ne suffit pas à faire le bonheur, mais peut-il y avoir bonheur et épanouissement personnel sans revenu ? Non. Il faudra aider les agriculteurs à retrouver des revenus stables et durables sur leurs exploitations. Deux voies pour cela, auditer et optimiser les performances, aider à faire mieux avant d'aider à faire plus. Cette démarche est déjà bien engagée et rencontre un vrai succès, nous allons la poursuivre.

La seconde voie prend appui sur les profondes remises en question qui traversent aujourd'hui la société française. Elles nous inquiètent souvent, nous concernent toujours : Dénigrement systématique des phytos, controverses sur l'élevage et la viande, idéalisation des filières courtes, etc. Beaucoup de cartes sont en train d'être rebattues. Regardons ce qu'elles offrent comme nouvelles chances pour la Nièvre. Notre polyculture-élevage, nos pratiques extensives, notre environnement préservé, nous ouvrent de nouvelles opportunités de diversification et d'élevage plus respectueux des attentes de la société. Le développement des circuits courts constitue un véritable gisement d'emploi si l'on veut accueillir des jeunes.

Participez à la campagne électorale qui s'annonce, nous serons sur le terrain, dans les cantons, soyez là vous aussi !

Vous pouvez compter sur notre détermination à représenter TOUS les agriculteurs, TOUTES les productions, TOUS les territoires.

Le Monde bouge, nous allons bouger. Nous irons de l'avant, tous ensemble, les regards tournés vers l'avenir, mais attention, toujours en gardant les pieds sur terre.

STÉPHANE AUROUSSEAU

Soirée élevage

Bataille du prix : «l'export est un des outils»

La section bovine de la FDSEA 58 organise, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs, sa soirée élevage 2018 le mercredi 7 novembre à Châtillon en Bazois. Au menu de cette soirée : *«L'export, une réponse à la bataille du prix»*. Rapide projection avec Emmanuel Bernard, président de la section bovine de la FDSEA.

Emmanuel, le thème de votre nouvelle soirée élevage portera cette année sur l'exportation. Dîtes en nous un peu plus …

«Oui effectivement, on a fait le choix de revenir sur ce sujet cette année après l'avoir fait en 2012, lors de l'ouverture du marché Turc qui avait soudainement soutenu la demande et tiré les cours. Depuis, il y a eu nombre d'initiatives prises en matière d'export, notamment sur le plan interprofessionnel et des certificats sanitaires ont été signés avec des pays du pourtour Méditerranéen mais également avec des pays asiatiques où une demande nouvelle émerge. Sur la Chine par exemple, le pouvoir politique a été un accélérateur de la demande. Malgré tout, structurer dans la durée des courants commerciaux c'est compliqué, d'autant plus que des acteurs de la filière jouent à un jeu de dupe. Plutôt que d'avoir une vision globale de l'enjeu export, certains se contentent de « faire des coups ». Ils se servent personnellement, mais ne font pas avancer d'un brin le dossier sous l'angle collectif. On a des exemples très concrets sur la Chine ces dernières semaines où du commerce s'est fait par de gros faiseurs de la filière française. Mais aucune communication sur le sujet … On ne sait jamais, dès fois que ça remettrait 5,10 ou 15 centimes du kilo sur les animaux».

Donc pour vous, les opportunités sont réelles sur ces marchés ?

«Oui bien sûr. Elles sont liées à deux facteurs principaux qui sont l'évolution de la demande de ces pays, dont la croissance est importante, et au fait que sur le marché mondial, les viandes sud-américaines sont bien moins compétitives qu'elles l'ont été. Sans parler du sanitaire, de la traçabilité, de la qualité de nos produits qui sont des réalités françaises et de vrais arguments commerciaux à l'export. Vous savez, les équilibres sur les marchés de la viande sont précaires et ces derniers influent particulièrement les cours. Nous n'avons pas besoin d'exporter des volumes conséquents sur pays-tiers pour que l'effet s'en fasse ressentir sur le prix des animaux. Mais pour cela il faut s'en occuper et que l'ensemble de la filière joue le jeu. Sur ce plan les initiatives prises sont encore très perfectibles».

Et quels seront les intervenants lors de cette soirée ?

«On va déjà essayer de reposer le contexte au travers d'une intervention de Germain Millet, du service économie des filières de l'Institut de l'élevage. Au travers d'une courte intervention il reprécisera ce qu'est la réalité des flux commerciaux de viande bovine en Europe et dans le Monde. C'est un préalable à une bonne appréhension des enjeux de l'exportation pour notre filière.
Ensuite on aura deux intervenants au cours de cette soirée. Patrick Bénézit, vice-président de la FNB et secrétaire général adjoint de la FNSEA, qui au-delà de la dynamique export repositionnera cet aspect dans la stratégie globale portée par nos réseaux en matière de reconquête du prix. Patrick qui est très impliqué sur la question de l'exportation a aussi été en pointe dans le suivi du projet de loi alimentation et dans les négociations préalables avec Bruxelles sur les évolutions du droit de la concurrence. Sur la question des prix, l'export est un des outils mais pas l'outil exclusif. Il est important pour nous, éleveurs, que tous les leviers soient activés pour ramener de la valeur dans les exploitations.
Enfin, nous aurons à nos côtés, Laurent Trémoulet qui est le directeur de la SEPAB, premier exportateur européen de bétail vif sur le bassin méditerranéen, depuis le port de Sète. Laurent Trémoulet est plutôt « cash » dans ses propos. C'est quelqu'un qui dans son quotidien est à la croisée du monde de l'élevage, du commerce et du monde maritime, qui connaît parfaitement les rouages, les ficelles et les limites de ce que l'Etat Français est capable de mettre en œuvre aux côtés des professionnels pour accompagner la conquête de nouveaux marchés. Là, il est aussi question de diplomatie, de politique.
La filière n'est pas forcement en ordre de bataille mais l'Etat ne mets parfois pas que de l'huile dans les rouages …Il saura repositionner tout ça avec une vision des opportunités à l'export qui est celle d'un professionnel du commerce avec le Maghreb, « au charbon » quotidien sur le sujet. Et puis, on reviendra enfin sur les outils sur lesquels nous travaillons à la FNB pour accompagner la dynamique export. C'est compliqué, on est pas chez les bisounours ! Mais il est pour nous essentiel de continuer à bosser ce sujet car sur un marché de la viande européen impacté par une consommation stagnante et une décapitalisation laitière et allaitante liée à la sécheresse, l'export est probablement le levier le plus réactif pour ramener du prix. Il y a de la demande, il faut saisir les opportunités».



PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE LAFRANCHISE

Publi-reportage

Malécot Poirier Agri

Livraison de la première mélangeuse BVL à 3 vis verticales en France



Elle était présentée au dernier Sommet de l'élevage, elle a désormais rejoint sa destination finale au Gaec Deboux à Chougny (58). Ce Gaec bien connu en élevage vient d'acquérir ce bol mélangeur-pailleur de 36 m³ du constructeur familial allemand, une machine vendue par Guillaume Dufour, commercial sur le secteur Saint Hilaire en Morvan où se situe une des bases de Malécot Poirier Agri. C'est la première machine de ce type vendue sur le territoire français. BVL fabrique des mélangeuses à la carte, un argument qui a séduit les Deboux, contraints par des hauteurs de bâtiments limitées. Le constructeur est en effet capable d'adapter la forme des cuves et des vis en fonction des besoins des rations et contraintes de chaque éleveur. L'ensemble est ainsi rendu moins tirant. 150 cv seront nécessaires pour animer cette machine de 36m3. BVL a aussi développé une nouvelle turbine de paillage avec une forte capacité d'aspiration pour un paillage à plus de 15m, ce que souhaitaient les associés du Gaec.



Concours Général Agricole

La tradition est respectée

Prix d'honneur mâles de l'année (1ère Catégorie)
Olympe- SCEA Melaye-Sennepin- 58700 La Celle sur Nièvre
Opeon - GAEC Deboux- 58110 Chougny
Orpheon- Solnon Guy - 58240 Mars sur Allier
Prix de synthèse Bourgogne mâles de l'année
Opeon - GAEC Deboux- 58110 Chougny
Prix d'honneur junior mâles (2ème et 3ème catégorie)
Jury : Berger Julien - Bolatre Jean-Louis
Mermoz FR7122416410 EARL Batho Serge 58330 Saxi BOurdon
Prix d'honneur sénior mâles (4 ème catégorie)
Jury : Cluzel Sébastien - Monpied Coralie
Ivanhoe - GAEC Beauzon Freres 58360 Preporche
Grand Prix d'honneur mâles (2,3,4 ème catégorie)
Jury : Cluzel Sébastien - Monpied Coralie
Ivanhoe - GAEC Beauzon Freres 58360 preporche
Trophée de Bouillé
Night club Gaec Touillon Moiron 58300 Decize
Neptune Scea Raymond Jean Christian 58300 Decize
Prix AJEC veau mâles (1ère catégorie)
Olympus - Gaec dDeboux 58110 Chougny
Prix d'honneur femelles de l'année (1ère catégorie)
Jury : Ribault Alexandre - Bonnet Patrick
Osiris- Champeau Simone 58320 Parigny les Vaux
Prix d'honneur junior femelles (2,3 ème catégorie)
Magnolia- Gaec Deboux Gaec Deboux -58110 Chougny
Navette- Gaec Deboux Gaec Deboux - 58110 chougny 58110 chougny
Prix d'honneur senior femelles (4,5ème catégorie)
Folie- Earl Batho Serge 58330 Saxi Bourdon
Lafleur Gaec Beauzon Freres 58360 Preporche
Grand prix d'honneur femelles (2,3,4,5ème catégorie)
1) Folie- Earl Batho Serge 58330 Saxi Bourdon
2) Magnolia- gaec deboux -58110 Chougny
Prix de synthèse bourgogne femelle de l'année
Odila - Gaec Deboux 58110 Chougny
Prix de synthèse bourgogne vache
Lafleur fr5810615840 Gaec Beauzon Freres 58360 Preporche
Prix d'ensemble veaux mâles groupe A
Gaec Combette Père et fils
Scea Raymond Jean Christian
Gaec Monseau
Prix d'ensemble veaux mâles groupe B
Gaec Deboux
Gaec Touillon Moiron
Gaec Lepee Bouchard
Prix d'ensemble femelles adultes
1 Gaec Savre

En dépit d'une année très compliquée pour l'élevage, le 165ème concours général agricole de Nevers, organisé à la ferme du Marault par la Société d'Agriculture de la Nièvre, a permis de voir des bêtes de très grande qualité. Un rendez-vous qui reste une référence pour la filière.

Avec 185 animaux présentés, le concours général agricole de Nevers a encore tenu toutes ses promesses. Néanmoins, pour André Bourry, président de la Société d'Agriculture de la Nièvre, ce concours ne doit pas faire oublier les difficultés du quotidien. « Il y a une quinzaine d'années, nous refusions du monde au concours. Entre, les aléas climatiques, la crise de l'élevage et les prix qui ne sont plus rémunérateurs, la désaffection a gagné les élevages. Malgré tout, je me réjouis que notre concours puisse encore perdurer même si je suis très inquiet pour l'avenir de notre profession. » note André Bourry.

Prochain rendez-vous pour la Société d'Agriculture de la Nièvre, ça sera l'été prochain avec quatre comices et l'élection de la Reine des comices à la mi-octobre 2019. D'ici là, l'association va intervenir ponctuellement dans plusieurs foires agricoles.

THÉOPHILE MERCIER


Le premier prix honneur mâle pour Olympe de la Scea Melaye-Sennepin- 58700 La Celle sur Nièvre


Le grand prix d'honneur mâle pour Ivanhoe du Gaec Beauzon Frères 58360 Preporche


Le prix d'honneur femelle pour Osiris de Simone Champeau- 58320 Parigny Les Vaux


Le trophée de Bouillé est attribué à Night Club du Gaec Touillon Moiron SCEA Raymond Jean Christian

Moulins-Engilbert

Un rendez-vous réussi

Le comité des foires de Moulins-Engilbert a organisé le 13 octobre un concours de veaux reproducteurs sur le Champs de foire. Un rendez-vous qui reste encore une référence pour la filière.


Les deux lauréats des prix d'honneur, à gauche EARL Renaud et à droite SCEA Lemaître

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec 11 élevages présents pour 48 animaux, le concours de veaux reproducteurs de Moulins-Engilbert reste malgré la conjoncture un rendez-vous incontournable pour la filière. « Nous avons eu cette année dix animaux de plus que l'an passé, cela prouve l'intérêt des éleveurs pour ce concours » estime Alain Guinot, le président du comité des foires de Moulins-Engilbert. Qu'ils soient inscrits ou non au HBC, tous les sélectionneurs peuvent participer à Moulins-Engilbert. Ce concours reste un bon moyen de se faire connaître ; il a été supervisé cette année par deux juges : Jacques Cyprès et Thierry Lemoine. En marge du concours, une transaction a été enregistrée.
Prochain rendez-vous pour le comité des foires, en mai 2019 pour la foire aux culards.

Palmarès :
Prix d'honneur veaux inscrits : 1er SCEA Lemaître, 2ème et 3ème Gaec Gauthé.
Prix d'honneur veaux non-inscrits : 1er EARL Renaud, 2ème Nicolas Beauzon.
Prix de la ville de Moulins-Engilbert : Gaec Beauzon.
Non-inscrits : 1ère section : 1er prix Nicolas Beauzon, 2ème et 3ème prix GAEC Pautet, 4ème prix Thierry Martin.
2ème section : 1er, 2ème et 3ème prix EARL Renaud, 4ème prix Gaec Pautet.
3ème section : 1er prix EARL Renaud, 2ème et 3ème prix Christophe Beauzon.
18 mois non-inscrits : 1er prix Christophe Beauzon, 2ème et 3ème prix Alain Guinot.
Inscrits : 1ère section : 1er prix SCEA Lemaître, Gaec Gauthé, 2ème prix SCEA Lemaître, Nicolas Beauzon.
2ème section : 1er prix Gaec Gauthé, Gaec Beauzon, 2ème prix Nicolas Beauzon, Gaec Gauthé.
3ème section : 1er prix SCEA Lemaître, Nicolas Beauzon, 2ème prix Gaec Beauzon, Christian Martin.
4ème section : 1er prix Gaec Gauthé, 2ème prix Gaec Beauzon, 3ème et 4ème prix Christophe Beauzon.
Prix d'ensemble veaux inscrits : 1er prix Gaec Gauthé, 2ème prix Nicolas Beauzon, 3ème prix EARL Lemaître.
18 mois inscrits : 1er prix Gaec Laudet, 2ème et 3ème prix Alain Guinot.



Sécheresse en élevage

Anticiper l'affouragement du troupeau cet hiver

Conséquence de la sécheresse : les stocks de fourrages sont inquiétants. La Chambre d'agriculture et Alysé ont réuni les éleveurs icaunais sur la question de la gestion de l'alimentation.

«La sécheresse de cette année, c'est comme un hiver de 8 ou 9 mois à gérer au niveau alimentation pour les éleveurs…» C'est le constat de Jérôme Laviron, responsable du pôle viande à Alysé. Constat partagé par des producteurs souvent désemparés. Face à la sécheresse exceptionnelle qui frappe la région cette année, les situations difficiles se multiplient. Certains ont commencé à affourager dès le 15 juillet et depuis, la verdure n'est pas revenue, une première selon Jérôme Laviron *«il y a zéro repousses d'automne. Depuis que je suis là, c'est la première fois que je vois ça»*. Les stocks risquent fort de manquer jusqu'à la remise à l'herbe des bêtes au printemps prochain. Pour guider les éleveurs dans la gestion de cette crise, la Chambre d'agriculture et Alysé ont organisé deux réunions le 16 octobre à Avallon et le 25 octobre à Toucy. L'objectif était d'apporter des conseils techniques à mettre en place dès maintenant et cet hiver. Loïc Guyard, élu à la Chambre d'agriculture et éleveur, a mis en garde contre les approximations *«On entend beaucoup d'éleveurs dire que «normalement, ça devrait passer». Il faut supprimer ce «normalement» et anticiper un maximum. Le risque c'est d'arriver en février et de plus rien avoir à donner aux vaches ! Et là, ce sera compliqué pour trouver du stock à acheter»*.

Des mesures à prendre dès maintenant

L'économie de fourrage est devenue une priorité. Pour cela, Alysé conseille de sevrer les veaux dès 5 mois, de détecter au plus vite les vaches vides pour les réformer rapidement, de préserver au mieux les prairies en regroupant le plus possible les animaux. En plus de faciliter l'affouragement, le sacrifice de quelques parcelles laissera aux autres l'opportunité de se régénérer. L'affouragement des animaux ne doit pas omettre la complémentation en concentrés, sel et minéraux. Jérôme Laviron met en garde contre la déminéralisation qui peut impacter fortement la production à venir *«c'est une vraie bombe à retardement…»*

Ensuite, pour prévoir l'affouragement sur le long terme, les états des lieux des stocks disponibles et des animaux présents à nourrir sont nécessaires. Un bilan qui mettrait en lumière un manque d'aliments pour passer l'hiver permettrait d'anticiper sur le rationnement, la vente d'animaux ou l'achat d'aliments extérieurs, pour maintenir le troupeau dans le meilleur état possible. En cette période économiquement difficile, les charges alimentaires ne vont pas diminuer pour les éleveurs. Le spécialiste d'Alysé les prévient : *«Malheureusement, je ne vais pas vous dire de ne rien payer… Il vaut mieux investir un peu aujourd'hui et maintenir l'état du troupeau avec une ration équilibrée pour éviter d'avoir à investir plus tard pour réparer les dégâts ou subir un manque de production»*.


Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture), Jérôme Laviron (Alysé) et Loïc Guyard ont insisté sur l'anticipation.

Disposer de fourrages jusqu'au 15 avril minimum

Pour cela, Jérôme Laviron préconise un état des lieux le plus précis possible des quantités de concentrés, de foin, ensilage et paille, sans oublier de peser ou calculer le poids des balles, ainsi que le pourcentage en matière sèche, partie réellement valorisée par les animaux. La connaissance de la quantité ne prend toute sa valeur que quand on connait aussi la qualité de son fourrage. Une analyse de fourrage est préconisée pour savoir l'apport nutritif du foin. Un foin fauché au stade floraison, comme ça a été le cas cette année, est bien moins nourrissant qu'un foin récolté au stade épiaison, et nécessitera des ajustements de ration.

Une fois les stocks connus, le recensement précis des animaux à nourrir est essentiel. Jérôme Laviron préconise de lister le nombre d'animaux par catégorie, leur poids, les périodes de vêlage et leur étalement. Ainsi les besoins de chaque lot seront identifiables, pour quantifier clairement les stocks nécessaires.

Calculer les besoins en alimentation de son troupeau

L'éleveur pourra dès lors calculer les besoins en alimentation du troupeau à partir de deux méthodes :

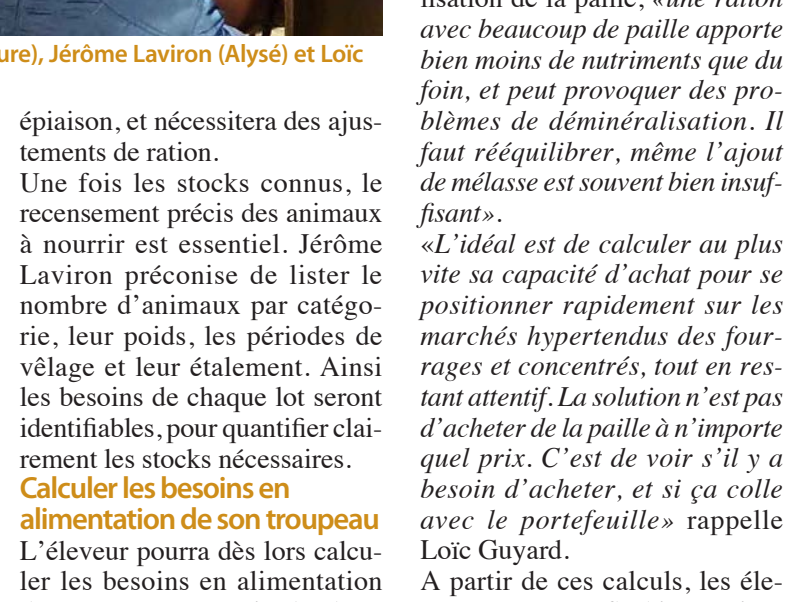
- en fonction du type d'animaux produits et de la période de vêlage (voir illustration).
- plus finement en calculant les besoins quotidiens par catégorie à l'aide d'un bilan fourrager.

Après l'évaluation du stock et des besoins des animaux, l'éleveur sera en mesure d'évaluer si un déficit est à craindre ou non. En cas de déficit situé entre 5 et 20%, un rationnement bien réfléchi et la possibilité de vente d'animaux peut suffire. Si le déficit dépasse les 20%, il faut privilégier l'achat de fourrages, évaluer une possibilité de vente de bêtes, et optimiser la ration, en faisant attention de maintenir son équilibre. Jérôme Laviron met en garde contre l'utilisation de la paille, *«une ration avec beaucoup de paille apporte bien moins de nutriments que du foin, et peut provoquer des problèmes de déminéralisation. Il faut rééquilibrer, même l'ajout de mélasse est souvent bien insuffisant»*.

«L'idéal est de calculer au plus vite sa capacité d'achat pour se positionner rapidement sur les marchés hypertendus des fourrages et concentrés, tout en restant attentif. La solution n'est pas d'acheter de la paille à n'importe quel prix. C'est de voir s'il y a besoin d'acheter, et si ça colle avec le portefeuille» rappelle Loïc Guyard.

A partir de ces calculs, les éleveurs pourront réfléchir au rationnement des différents lots tout en veillant à maintenir un apport énergétique suffisant pour ne pas nuire à la croissance, la production ou la fertilité des animaux.

ORIANNE MOUTON



Jérôme Laviron, Alysé

Pour un même cheptel, les besoins alimentaires peuvent doubler en fonction du système d'élevage.

Grandes cultures la Chambre d'agriculture diffuse ses conseils face à la sécheresse



En raison de conditions climatiques exceptionnelles depuis ces derniers mois, les équipes de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, se mobilisent pour vous accompagner. Des rencontres pour les éleveurs ont eu lieu sur les secteurs d'Avallon et de Toucy en collaboration avec Alysé. Dans la même logique, le Raisocultures* numéro 7 réservé habituellement aux abonnés est exceptionnellement diffusé à tous nos contacts (adhérents de groupes, abonnés au Raisocultures ou pas), afin que chacun puisse bénéficier des éléments de réflexion rédigés par l'équipe grandes cultures. Dans le contexte actuel, ne restez pas seul, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un groupe de développement proche de chez vous.

Dans cette édition spéciale du RaisoCultures accessible sur le site « yonne.chambagri.fr », retrouvez des techniques sur :

- le maintien de vos cultures en place ou non,
- les cultures de remplacement,
- les interventions possibles, etc.

Le groupe de développement de Thury vous ouvre son prochain tour de plaine qui aura lieu le jeudi 8 novembre à 14 heures chez Laurent Yverneau à Chevigny (Etais la Sauvin direction Saintpuits).

Pour les autres groupes, vous renseigner auprès des conseillers grandes cultures de la Chambre d'agriculture.

L'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture reste à votre service pour toutes questions complémentaires au 03 86 94 22 22



▸Agenda

03/11 Concours Herd Book Charolais
Le concours du Herd Book Charolais aura lieu le samedi 3 novembre à Avallon, organisé par le Syndicat Charolais de l'Yonne.
- à partir 9h30 : exposition des animaux
- de 10h à 12h30 : jugement des animaux et concours du jugement de bétail organisé par les JA d'Avallon.
- À partir de 12 h : repas-dégustation de steak charolais (viande de charolaise née, élevée et engraissée dans la région)
- 15 h30: visite officielle et remise des prix, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité d'Avallon.

Alyse proposera sur son stand une analyse gratuite de fourrages (foin, enrubanné, ensilage d'herbe de prairies naturelles, de graminées ou de luzerne) afin d'aider les éleveurs à mieux connaître la valeur de leurs fourrages et de réaliser un rationnement en adéquation avec les résultats d'analyse.

04/11 Foire Saint-Martin
Le dimanche 4 novembre, la Foire Saint-Martin réinvestit le centre-ville d'Auxerre. De nombreux exposants seront présents : artisans, vêtements, animations, et bien sûr de nombreux agriculteurs fiers de présenter leur production aux icaunais. De 8h à 18h

05/11 Des racines et des pelles
La 3ème édition de *«Des racines et des pelles»* aura lieu lundi 5 novembre à 14h au bosquet du Lys (Malay le Petit) dans le Sénonais. Ouverture et analyse de profil sur plusieurs parcelles avec Valérie Duchenes, pédologue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Evènement gratuit et en accès libre.

06/11 Porte ouverte du GIEE Agribio Vanne et Othe
Les agriculteurs du GIEE en partenariat avec BIO Bourgogne et Eau de paris, vous parleront de leur territoire et de ses enjeux, de leurs projets : nouvelles filières en bio, transformation et circuits courts... Mardi 6 novembre à partir de 8h45 à Foissy-sur-Vanne.

Marché à la ferme

Prolongations réussies pour le marché à la ferme

Le marché à la ferme de Villiers-sur-Tholon, présent le dernier vendredi du mois de mars à septembre, a rajouté une édition en octobre depuis un an. Un vrai succès.


Les légumes de fin d'été de Bleury laissent leur place aux courges, poireaux et autres choux

Le froid a eu beau pointer le bout de son nez brutalement, les amateurs de produits locaux ont défilé vendredi dernier en fin d'après-midi à la Métairie L'exploitation produisant volailles, œufs, confitures et asperges organise ce marché à la ferme depuis une quinzaine d'années, tous les derniers vendredi du mois à partir de mars. Mais depuis un an, octobre s'est ajouté au programme. «*Nous avons rajouté cette date à la demande des consommateurs ! Nous attendons beaucoup de monde, les gens viennent faire le plein avant l'arrêt des marchés à la ferme pour l'hiver*» explique Christian Boname, l'agriculteur hébergeant le rendez-vous. Le public ravi s'est diversifié depuis l'existence du marché et Christian repère vite les nouvelles têtes *«Il y a les habitués, mais aussi pas mal de nouvelles personnes, et de plus en plus de jeunes ! C'est sympa.»*

Un moment de convivialité

Sur les stands fournis se succèdent légumes de saison, escargots, viandes et conserves de viande, fois gras de canard, fromages, volaille, vins, et même de l'artisanat ! Si les clients viennent et reviennent, c'est pour la qualité des produits locaux mais aussi pour le contact avec les producteurs dans ce cadre accueillant. Du côté des agriculteurs, membres du réseau Bienvenue à la ferme ou dans l'esprit du marché, le rendez-vous mensuel est un vrai moment de convivialité. La saison des marchés à la ferme 2018 a été clôturée vendredi dernier. Les habitués et amateurs devront patienter jusqu'au mois de mars pour retrouver les appétissants produits du marché à la ferme de Villiers-Sur-Tholon.

ORIANNE MOUTON

Innov'action et agroécologie : Dessine-moi un mouton…

Le 13 novembre 2018 à Cruzy le Chatel (2 rue de la Maladière), un rendez-vous incontournable pour les agriculteurs qui souhaitent réintroduire des ovins sur leur exploitation. Romain Bonenfant vous accueille à l'EARL des Herbues dès 13h30. Avec cinq autres éleveurs et de nombreux partenaires. Ils vous feront découvrir leur métier d'éleveur sous toutes ses coutures. Organisation du travail, résultats économiques, interactions entre l'élevage et les grandes cultures : un après-midi pour découvrir toutes les clés de réussite d'un atelier ovin. Entre visite, exposés, espace de libre circulation, les acteurs de l'élevage ovin seront à votre disposition, saisissez cette opportunité.

Pour plus d'informations : www.yonne.chambagri.fr ou Camille Noilhan (Chambre d'agriculture de l'Yonne) 06 32 00 57 91 c.noilhan@yonne.chambagri.fr

FDSEA 89

Assurer la sécurité de ses employés

L'actualité dramatique d'un accident mortel dans le cadre du travail dans le département, nous amène à vous informer sur les obligations légales des employeurs.

L'employeur doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Il doit prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires ainsi qu'informer et former ses salariés sur ces risques.
L'obligation patronale de sécurité ne se limite pas à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle est beaucoup plus étendue et concerne tous les risques auxquels le salarié peut être exposé au travail, y compris les risques psychosociaux. Il s'agit d'une obligation de résultat et non pas simplement d'une obligation de moyens. Pour respecter son obligation, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il doit:
- conduire des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail.
- mener des actions d'information et de formation de ses salariés sur la santé et la sécurité.
- mettre en place une organisation et des moyens de travail adaptés.

L'employeur a donc l'obligation de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (DUER) pour la santé et la sécurité des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques. Le défaut de transcription ou de mise à jour des résultats de l'évaluation des risques est puni d'une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe, soit 1 500 euros au plus, montant porté en cas de récidive à 3 000 euros.

En cas de doute, contactez la FDSEA de l'Yonne qui dispose d'un Service Emploi qui vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches pour la gestion de vos salariés (recrutement, embauche, contrat, paie, fin de sortie ...). Et notamment votre FDSEA peut soit vous permettre de réaliser vous même votre DUER via une formation, soit réaliser pour vous votre DUER via une prestation de service. Pensez-y et contactez nous.

FDSEA 89





MFR de Gron

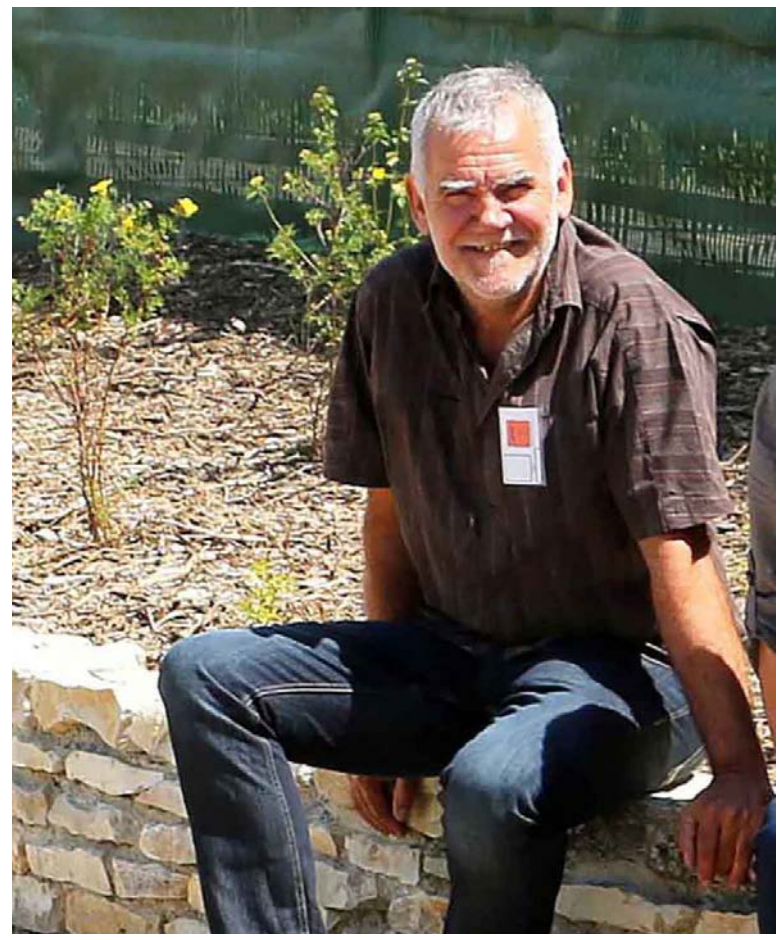
La retraite, après 35 ans de MFR

La Maison Familiale et Rurale de Gron a tenu son assemblée générale le 19 octobre dernier, clôturant l'année scolaire 2017-2018. A noter, le départ en retraite de Jean-Pierre Chignardet au bout de 35 ans de « maison ».

Moniteurs, parents et maîtres de stage étaient présents en nombre pour l'AG de la MFR de Gron. Le bilan de l'année scolaire 2017-2018 a été réalisé, en présence d'André Planchenault, directeur de la fédération territoriale Ouest, regroupant 11 établissements. Pour sa 65ème année d'existence, la MFR de Gron confirme la décevante baisse des effectifs, tendance qui se ressent au niveau national. En 2016-2017, ils étaient 137 jeunes à intégrer la structure, chiffre descendu à 115 l'an dernier. La rentrée 2018-2019 totalise 119 jeunes inscrits. Niveau diplômes, les taux de réussite sont plutôt satisfaisants: 75% au diplôme national du brevet ; respectivement 100% et 93% en Bepa horticole et paysager ; 100% au bac pro horticole et 88% au bac pro aménagement paysager ; et enfin 82% en BTS. Les formateurs ont présenté les parcours des différentes classes pendant l'année, ponctués de régulières visites ou voyages d'études. Le programme Erasmus qui propose chaque année un stage de trois semaines aux élèves de 1ère pour l'entretien de grands jardins et parcs de Dublin en Irlande a encore une fois été un franc succès. Le professionnalisme des élèves lors de cette expérience a été souligné.

Départ de Jean-Pierre Chignardet, après 35 ans de MFR

Après l'assemblée générale de la MFR, Jean-Pierre Chignardet a fait ses adieux à la MFR de Gron, après 35 ans passés en tant que moniteur. *«Je suis arrivé le 17 août 1983, à 26 ans. Avec un brevet de technicien horticole en poche, je recherchais un poste qui me permettrait d'allier horticulture et contacts humains»*. A première vue, le jeune retraité ne s'était pas trompé dans cette voie d'accompagnement de jeunes et de transmission de savoirs et de valeurs. *«Pendant 35 années, je n'ai eu de cesse de partager, de transmettre auprès de jeunes et de moins jeunes ce que d'autres m'avaient transmis précédemment»*. Transmettre aux autres et apprendre des autres, c'est le beau bilan de Jean-Pierre au terme de sa carrière. *«Transmettre c'est faire preuve d'humilité car le savoir est tout relatif. Les jeunes et mes différentes rencontres m'ont plus appris que ce que j'ai pu leur transmettre»*.


Jean-Pierre Chignardet a passé 35 ans en tant que moniteur à la MFR de Gron.

Il ne reste plus qu'à souhaiter une douce retraite à l'ancien moniteur.

ORIANNE MOUTON

Foire Saint-Martin

Rendez-vous place de l'Arquebuse

La foire Saint-Martin d'Auxerre accueillera cette année encore un espace agricole place de l'Arquebuse, animé par les JA et la FDSEA de l'Yonne avec le thème *«l'agriculture, une source d'emploi»*.

Le rendez-vous auxerrois est fixé le 4 novembre de 9h à 18h. C'est l'opportunité de nombreux échanges entre professionnels du monde agricole et grand public, autour d'animations pédagogiques et ludiques.

Vitrine de la diversité des productions du département, la foire sera l'occasion cette année d'aborder le thème de l'emploi en agriculture et d'éloigner les préjugés que le grand public peut en avoir. L'agriculture représente 8000 emplois, soit 5% des emplois du département. Les acteurs agricoles ont d'ailleurs monté des projets et des structures actives pour faciliter l'emploi et lutter contre la pénurie de main d'œuvre arrivant à grands pas.

Agri-Viti Emploi (AVE 89), groupement d'employeur innovant à la recherche de main d'œuvre, sera d'ailleurs présent pour répondre aux questions et exposer son fonctionnement.

Trois esplanades, trois ambiances

L'inauguration officielle de l'espace agricole aura lieu à 11h15. Mais tout au long de la journée, trois esplanades accueilleront le public sur trois thèmes différents.

La première sera consacrée aux filières végétales et aux grandes cultures, avec la présentation de matériel agricole, la présence de l'union des productions végétales de l'Yonne, une expérience de la moisson au travers de lunettes 3D ou encore la cuisson de pain sur place.

Des vaches laitières et allaitantes y seront exposées, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Le deuxième espace hébergera un marché de producteurs locaux, présentera le drive fermier et accueillera les chèvres et moutons.

La dernière esplanade située vers le marché couvert mettra l'élevage à l'honneur, en plus d'abriter la restauration (burger *«made in Yonne»*, crêpes, gaufres, soupe des chefs) et la buvette.
C'est l'endroit où seront exposés les petits animaux, où les partenaires de la formation agricole tiendront leur stand et où le public pourra déguster viande et fromage sur le stand de la FDSEA.

Les rues d'Auxerre s'animeront en ce premier dimanche de novembre, avec un espace agricole à ne pas rater.

D'APRÈS UN COMMUNIQUÉ DES JA ET DE LA FDSEA 89



▸ Formations

S'initier à la géobiologie en viticulture (Public concerné : Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire et Yonne)

Le 09/11 de 9h à 17h30 à la Maison du Vignoble - 132-134, route de Dijon à Beaune (21). Matinée en salle. Intervenante: Françoise Dautel, Architecte géobiologue. Renseignements et inscription : Diane Guilhem, conseillère viticulture biologique Bio Bourgogne. diane.guilhem@biobourgogne.org 06 71 63 29 73

Fonctionnement du sol et itinéraire cultural en viticulture

De 9h à 17h30, le 13/11 à la Maison du Vignoble - 132-134, route de Dijon à Beaune (21) ou le 14/11 dans Locaux de Bio Bourgogne - 19, avenue Pierre Larousse à Auxerre (89). Intervenant : Dominique Massenot. Renseignements et inscription : Diane Guilhem, conseillère viticulture biologique Bio Bourgogne. diane.guilhem@biobourgogne.org 06 71 63 29 73

Comprendre le comportement de ses bovins pour limiter leur stress et travailler en sécurité.

Le 06/11 de 9h à 17h30. Lieu : Yonne - Sur la ferme d'un des stagiaires (priorité sera donnée aux premiers inscrits) Intervenante : Pauline Garcia, éleveuse, spécialiste du comportement des bovins. Inscription et renseignements : Aurélie Billon, conseillère polyculture-élevage BIO BOURGOGNE. aurelie.billon@biobourgogne.org - 06 80 43 16 97

Diversification en maraîchage biologiqu : création d'un atelier de champignons bio

Le 06/11 de 8h30 à 18h30 à l'espace Victor Hugo - 10, avenue Victor Hugo à Avallon (89). Intervenante : Laurence Laboutière, spécialiste en myciculture, productrice de champignons et formatrice SARL Compost'Elle. Renseignements et inscription : Marin Arlaud, animateur-conseiller maraîchage et territoire, BIO BOURGOGNE. marin.arlaud@biobourgogne.org - 06 49 58 62 40

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Rendez-vous technique

Et si on parlait fertilité des sols ?

Vesoul Agrocampus et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté proposent d'échanger sur le thème de la fertilité des sols, le 7 novembre, à la ferme du lycée de Port-sur-Saône, avec leurs partenaires : lycée agricole de Dannemarie/Crête, les agriculteurs impliqués dans ces démarches, coopérative Interval, et les constructeurs Actisol et Quivogne.



Un sol agricole *« fertile »* doit pouvoir assurer efficacement une production d'éléments nutritifs et leur transfert vers la plante (entre autres l'ensemble des processus de minéralisation et transformation des matières organiques), pour une production de biomasse attendue.

La notion de fertilité qui reste finalement assez subjective, fait par ailleurs l'objet de nombreux débats et communications, parfois complexes et parfois même un peu contradictoires. Pour amorcer une discussion sur le sujet, on peut commencer par décrypter cette phrase d'un(e) observateur antique dont l'intelligence du propos force le respect : *« La terre est l'estomac des plantes, qui en reçoivent la nourriture sous forme prête à la digestion. Elle possède une quantité immense de forces qui nourrissent les plantes. La fertilité, l'infertilité d'un sol dépendent (…) de l'humidité nécessaire aux plantes dans un sol donné. Les caractéristiques du sol varient facilement d'un endroit à l'autre »* élève d'Hippocrate 400 ans avant JC

Une interprétation simple de ce texte met en lumière que dès l'antiquité les Hommes avaient conscience que la capacité d'un sol à permettre une production de biomasse repose sur les fondamentaux bien connus de l'agronomie : « une terre » est, ou doit être, un environnement propice aux organismes vivants du sol qui assurent la digestion de matières organiques. Ces matières ont un rôle central dans le fonctionnement du sol. La terre dispose de constituants dont les propriétés sont suffisamment dynamiques pour assurer la rétrocession aux plantes des éléments nutritifs ainsi que l'eau qu'elle est capable de retenir ! Au-delà de ses composantes physiques, chimiques et biologiques, elle se caractérise par une variabilité spatiale naturelle.

Des ateliers pour comprendre

Fort de ce constat et au regard de l'actualité climatique récente, Vesoul Agrocampus et les Chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté proposent d'échanger sur le thème de la fertilité des sols, le 7 novembre 2018, à la ferme du lycée de Port-sur-Saône, avec leurs partenaires : lycée agricole de Dannemarie/Crête, les agriculteurs impliqués dans ces démarches, coopérative Interval, et les constructeurs Actisol et Quivogne.

Comprendre la fertilité de son sol, c'est avoir un avis sur le devenir du système racinaire des cultures implantées, au regard de la pluviométrie locale (quantité et fréquence) en s'assurant que les composantes physiques, chimiques et biologiques ne présentent pas de déséquilibres majeurs. L'ensemble de ces composantes peuvent être observées et/ou analysées grâce à des méthodes d'observation et/ou d'analyses de plus en plus performantes et surtout accessibles à tous.

Alors si vous vous posez la question *« Mon sol, est-il fertile ? »*, les ateliers présentés le 7 novembre permettront d'échanger, de débattre et d'apporter des éléments de réponses sur les pratiques en faveur de la conservation/amélioration de la fertilité des sols.

Et n'oublions pas que *« ce n'est point par la fatigue, ni par l'effet de la vieillesse, mais par notre nonchalance, que nos sillons répondent avec moins de bienveillance »* Columelle, Ier siècle après JC.

Tassement des prairies : existe-t-il des solutions ?

Pour évaluer la pertinence et l'impact d'outils de fissurations mécaniques sur sols compactés et plus précisément sur la flore des prairies, un suivi et des essais ont été mis en place dès l'automne 2015 puis 2016 et 2017 sur différents sites du Doubs et du Jura dont Monnet la Ville, Les Rousses, Loulle, les secteurs de Nozeroy et Salins, le Lac des Rouges Truites, Laviron, plateau de Vercel, Vennes…. Même si le programme n'est pas terminé et que les suivis se poursuivent, on peut d'ores et déjà avancer quelques résultats et témoignages d'agriculteurs.


Actisol au travail

Passage de l'outil Quivogne = effets positifs constatés :

- Diminution de la mousse
- Dactyle moins en touffes - Structure plus aérée avec chevelu racinaire plus profond
- Rumex moins présents
- Bon nivelage des parcelles avec la herse
- Parcelle bien aérée – Augmentation des légumineuses - Diminution des rumex - Diminution des chardons
- Moins de taupinières = a cassé les galeries
- La parcelle a bien reverdi l'année suivante, plus qu'à côté, probablement grâce à un meilleur enracinement des plantes présentes
- Réapparition du trèfle
- Diminution des Renoncules

Passage de l'outil Herbasol = effets positifs constatés :

- l'herbe est restée verte plus longtemps (meilleure résistance au sec) – Le grand plantain semble avoir diminué
- Disparition des joncs sur une parcelle dont l'utilisation de la parcelle a conduit un fort engorgement de surface.
- Réapparition du trèfle
- Diminution des Rumex
- Diminution du feutrage et notamment de l'Agrostide stolonifère au profit de meilleures graminées
- Bonne structure de sol

Ces observations ont eu lieu sur les essais où la flore a évolué. Ces cas ne sont pas des généralités. Il arrive que l'impact sur la flore ou sur le sol ne soit pas visible. Plusieurs origines sont possibles : mauvais diagnostic de l'état de compaction, mauvais réglage du matériel… L'explication rationnelle n'est pas toujours évidente. Une chose est certaine, il faut être patient car la flore évolue lentement. Les effets peuvent le cas échéant mettre plusieurs années à être observables.

Sylvie Bombrun,
Chambre d'agriculture du Jura

▶ *Agroécologie en BFC*

Depuis l'automne 2017, les Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté ont été sélectionnées par le Réseau Rural Régional pour accompagner la transition agroécologique régionale sur la période 2017-2018. Ce travail est conduit en partenariat avec les Etablissements Publics d'Enseignement Agricole et Trame, avec le soutien de l'Etat et de l'Europe.
Des portes ouvertes ont été organisées par les Chambres d'Agriculture, les Etablissements d'enseignement agricole ainsi que des partenaires spécifiques à chaque événement (Cuma, coopérative, association environnementale, Inra…). A destination d'un large public (principalement agriculteurs mais aussi conseillers, techniciens…).
10 portes ouvertes vont encore avoir lieu jusqu'en décembre 2018 dans les départements bourguignons et franc-comtois, avec des thématiques très variées : circuits de proximité en restauration collective, introduction de céréales pour lutter contre le campagnol, réintroduction d'ovins sur les plateaux de Bourgogne, système en agriculture biologique et adaptation aux contraintes du territoire…
Les invitations aux portes ouvertes seront publiées sur la page d'accueil du site de la Chambre régionale d'agriculture, rubrique agenda :https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/ ainsi que sur la page Facebook Agroécologie en BFC.
Les portes ouvertes sont regroupées dans le programme Innov'Action, également disponible sur le site internet de la Chambre régionale d'agriculture.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Léa Nisolle, chargée de mission Agroécologie à la Chambre régionale d'Aariculture (03 63 08 51 02 – lea.nisolle@bfc.chambagri.fr).

Avenir Formation

Pourquoi pas vous ?

Avenir formation ouvre ses portes aux jeunes agriculteurs installés ou en cours d'installation qui souhaitent devenir acteurs de leur avenir.



Cette formation répond à un double enjeu : aider les jeunes à comprendre le monde qui les entoure et les rendre acteurs de leur avenir et de leur développement. Il est important pour un jeune agriculteur de prendre du recul par rapport à son exploitation et à ses pratiques. L'environnement économique, social et politique impacte sur l'agriculture et sur les fermes.
Mieux comprendre son environnement et ses interaction, c'est mieux évaluer la place et les missions de l'agriculture aujourd'hui.

C'est aussi se poser des questions et trouver des éléments de réponses en se confrontant aux autres et au monde pour mieux comprendre ce qui influence le métier d'agriculteur aujourd'hui.

Cette formation par son étendue peut également permettre de favoriser l'émergence de projets individuels ou collectifs. Elle donne en tout cas les outils nécessaires pour être acteur de projet et moteur pour l'agriculture. La formation comprend 5 modules de 3 jours, échelonnés de novembre 2018 à mars 2019, elle permet de rencontrer des présidents ou élus d'OPA, des parlementaires ou des attachés, des acteurs du monde médiatique (télévision, radio, presse écrite), des acteurs évoluant à l'échelle internationale (FAO, visite de l'Onu…)... et d'apprendre de leurs échanges.

Témoignages croisés d'anciens stagiaires d'Avenir Formation
Ce qu'ils en pensent

Vous avez suivi la formation Avenir Formation. Pourquoi avoir choisi de suivre ce cursus ?
Clémence Revy (39) : *«pour l'ouverture au monde qui nous entoure et la prise de conscience de ma posture professionnelle et personnelle».*
Comment s'est passé concrètement votre parcours de formation ?
Aurore Paillard (71) : *«J'ai découvert une formation hors cursus scolaire. J'ai pris conscience de mes qualités et de mon potentiel. Je me sens plus affirmée dans ma prise de parole».*
Dans votre quotidien, quels éléments de cette formation vous servent aujourd'hui ?
Bruno Morel (25) : *«Cela me sert à mieux comprendre mon environnement et à mieux dialoguer avec les autres. Je prends facilement la parole en public».*
Comment avez-vous réussi à vous libérer tous les deux en même temps de votre exploitation ?
Romuald Paget (39) : *«En ayant une bonne organisation dans mon travail. L'envie et la volonté de m'ouvrir sur l'extérieur me donnent les moyens de me rendre disponible».*
A qui recommanderiez-vous cette formation ?
Guillaume Faivre (25) : *«Je recommande cette formation à toutes les personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur le milieu agricole, tout en apprenant à mieux communiquer, à se découvrir soi-même et à comprendre les autres».*
Qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?
Tous ensemble : *«la découverte, la camaraderie, la cohésion de groupe, le partage et l'ouverture».*

Infos pratiques

L'inscription est libre et la formation est entièrement gratuite, prise en charge intégralement par Vivea et les partenaires.

1er module : Communiquer dans un groupe, 6, 7 et 8 novembre 2018

2ème module : De l'individuel au collectif, à la découverte des OPA et de l'engagement : 12, 13 et 14 décembre 2018

3ème module : La place du jeune agriculteur dans les projets de développement local : 8, 9 et 10 janvier 2019

4ème module : Le lien entre agriculture et société et la place des médias les 6, 7 et 8 février 2019

5ème module : Les politiques et négociations internationales les 5, 6 et 7 mars 2019

Inscriptions :
Jessica (06 10 51 36 69 ou par mail reseau.jabfc@gmail.com)

▶ *Formations*

MSA Bourgogne
Développer la sécurité dans sa relation homme/cheval

Les statistiques nationales indiquent que la filière équine est l'une des plus accidentogènes du secteur agricole.

En effet, coups de pieds, morsures, écarts ou autres mouvements intempestifs ne sont pas gratuits. Ils sont, la plupart du temps le fruit de l'altération de la relation Homme-Cheval, dont les symptômes sont visibles pour qui sait les identifier.
Les nouvelles techniques d'approche permettent aujourd'hui aux professionnels de mieux connaitre le cheval et de mieux appréhender ses réactions.

La MSA Bourgogne et l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) se sont associés pour vous accompagner à améliorer vos conditions de travail et votre performance. Pour ce faire, ils vous proposent une formation intitulée «*Développer la sécurité dans sa relation Homme Cheval*», basée sur les échanges et les retours d'expériences. L'objectif étant de vous amener vers une meilleure maîtrise de la gestuelle et de l'attitude générale envers les chevaux, afin d'interagir avec eux en toute confiance et toute sécurité.

Cette formation aura lieu :
Mardi 20 novembre 2018
au Centre équestre
«Le Moulin Gaudillot»
à Saint-Désert
en Saône-et-Loire
de 8h00 à 17h00

Coût de la formation
168 euros TTC - financement proposé par le réseau Vivéa

Inscription obligatoire et renseignements complémentaires
au 07 63 04 48 07
- formations.bfc@ifce.fr.



Colza

Les insectes sont nombreux en ce début de campagne

Le temps chaud et très sec de ce début de campagne favorise la présence d'insectes cet automne sur colza : pucerons, mouche du chou, noctuelles, teignes des crucifères, tenthrèdes, Avec l'avancée des stades et avec le net rafraichissement des températures la pression va rapidement diminuer. Revue de détail.

L. Jung et M. Geloen, Terres Inovia

Larve de mouche du chou



Photo: L. Jung - Terres Inovia

C'est la préoccupation du moment ! Les asticots, souvent nombreux, sont encore nettement visibles sur les pivots. Que faire ? Il n'a aucune solution contre ce bio agresseur que ce soit à ce stade ou au moment du semis. A priori les asticots vont rapidement se nymphoser et si les pivots ne sont pas sectionnés les dégâts devraient être faibles à modérés. A ce stade il est trop tôt pour décider de retourner le colza.

Pucerons vert et pucerons cendrés



Photo: L. Jung - Terres Inovia

Avec le retrait des néonicotinoïdes il n'y a plus d'insecticide efficace autorisé sur pucerons verts sur colza (dérogation TEPPEKI refusé et demande d'AMM en cours). Attention si les pyréthrinoïdes et le carbamate sont efficaces sur le puceron cendré, ils ne fonctionnent plus sur le puceron vert du fait de leur résistance.
Ainsi, à chaque passage de pyréthrinoïde (et/ou carbamate) vous éliminez une partie de la faune auxiliaire et vous occasionnez un développement important des pucerons allant jusqu'à la pullulation et à la destruction de votre parcelle.

Noctuelles terricoles



Photo: L. Jung - Terres Inovia

Habituellement les dégâts de cette grosse chenille terricole restent modérés en intensité et en surfaces concernées. En 2018, de très gros dégâts ont pu être observés dans toutes les régions. Malheureusement, malgré la présence d'insecticides homologués pour cet usage, les efficacités observées sont souvent décevantes. Mêmes les applications la nuit, avec de forts volumes d'eau (300 – 500 l) montrent des résultats irréguliers voire faibles.

Tenthrèdes de la rave



Photo: L. Jung - Terres Inovia

Les larves de ce faux papillon réduisent rapidement la surface foliaire des colzas jusqu'à ce qu'elles atteignent leur dernier stade larvaire. Elles disparaissent alors rapidement de la culture pour se nymphoser. La nuisibilité est souvent limitée sauf dans quelques cas qui peuvent nécessiter une intervention.

Teigne des crucifères



Photo: L. Jung - Terres Inovia

Même si on rencontre assez souvent, cet insecte ne présente aucun caractère de gravité sur le colza. Les larves consomment le limbe des feuilles mais cela reste très modéré et sans impact sur la culture.

Colza

Contre les larves d'altises : anticiper et réagir

Les premières larves de grosse altise sont visibles au moment des interventions contre le charançon du bourgeon terminal. Comment les observer ? C'est simple et cela s'appelle Berlèse ! Comment les gérer si besoin ? Réponse dans les quelques lignes qui suivent.

Comme pour le charançon, la nuisibilité des larves de grosse altise est moindre sur des colzas développés et poussants à l'automne. Elle ne s'exprime que si le cœur des colzas est touché, ce qui est rare pour des colzas bien développés à l'automne et qui repartent «*vite*» au printemps, même avec les seuils atteints.

Cependant, si la reprise au printemps tarde, même des colzas bien développés en entrée d'hiver peuvent souffrir d'une attaque larvaire. L'intervention peut avoir lieu à partir du seuil indicatif de trois larves par pieds ou 70% de plantes porteuses de larves. Le risque est d'autant plus important que les colzas sont petits et peu poussants.

Si une intervention s'avère nécessaire

• Dans le cas général, hors secteur avec forte résistance, utiliser Daskor 440® ou Boravi WG 1.5 kg/ha pour réduire la pression de sélection sur les pyréthrinoïdes. Les pyréthrinoïdes conservent néanmoins une efficacité sur larves et peuvent donc encore être utilisées mais cette efficacité est plus aléatoire (25 à 75%) et cela augmente la pression de sélection sur cette famille.

• Dans les secteurs où la résistance forte est généralisée (Yonne, Aube, Nièvre) le niveau de résistance est très élevé. Ne plus utiliser des pyréthrinoïdes seuls qui sont inefficaces mais Boravi WG 1.5 kg/ha ou à défaut Daskor 440® si Boravi WG n'est pas disponible.

• Sur les secteurs où les premiers cas de résistance forte sont signalés (Loiret, Seine et Marne, Puy de Dôme) limiter au maximum l'utilisation des pyréthrinoïdes seuls pour éviter que le phénomène ne s'amplifie.

Les pontes sont échelonnées. Ne pas se précipiter avant d'intervenir, de manière à faire «le plein» de larves. Tenir compte d'une intervention plus précoce sur charançon du bourgeon terminal, qui aura aussi une efficacité sur les larves d'altises présentes : vérifier le niveau d'efficacité environ 3 semaines après l'application.
Plus d'informations dans votre BSV régional et sur www. terresinovia.fr

TERRES INOVIA L.RUCK + M.GELOEN


Larve grosse altise dans un pétiole

Généraliser une méthode simple : la méthode Berlèse

Cette méthode permet d'extraire passivement les larves d'altises et évite d'avoir à disséquer les pétioles des colzas. Elle consiste à laisser les plantes sécher sur un grillage placé au-dessus d'une cuvette d'eau avec quelques gouttes de produit vaisselle. Les larves de grosse altise sortent progressivement des colzas et tombent dans le liquide.



- **Prélever une trentaine de plantes : 6 x 5 plantes consécutives**
- **Placer les Berlèses dans une pièce bien chauffée (>18°C) et à faible humidité relative**
- **Faire attention que les plantes ne dépassent pas du grillage**
- **Attendre au moins 15 jours que toutes les larves sortent (le temps d'attente dépend de la taille des plantes, du niveau d'humidité et de la température dans la pièce)**

NB : cette méthode ne fonctionne pas sur charançon du bourgeon terminal.
Retrouvez le tuto berlèse sur terresinovia.fr http://www.terresinovia.fr/colza/cultiver-du-colza/ravageurs/insectes/insectes-automne/altise-dhiver-grosse-altise/video-la-methode-berlese/



Taille de la vigne

Apprendre à se reprogrammer

Depuis cinq ans, les Chambres d'agriculture de Saône-et-Loire et de Bourgogne Franche-Comté proposent des formations sur plusieurs techniques de taille des pieds de vigne dites «*non mutilantes*» ou «*non traumatisantes*».


Photo Réussier

«*Quand tu tailles depuis 15-20-30 ans, que tu as répété des milliers de fois des gestes, tu as plein de réflexes. Là, il faut les oublier. Il faut apprendre à se reprogrammer*», explique Guillaume Paire, technicien à la chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire. Il parle d'expérience, lui qui a taillé dix ans sur le domaine familial. Pour le compte de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et au niveau régional Bourgogne Franche-Comté, il est aujourd'hui le principal formateur autour des questions liées à la taille des pieds de vigne dite «*non mutilante*». Il effectue des formations de groupe ou intra-entreprise, comme prochainement pour un groupe de viticulteurs adhérents à la cave de Buxy. De prochaines formations de groupe sont prévues en novembre (le 8 à Davayé) et en décembre.

Ces formations rentrent dans le cadre du plan de lutte contre le dépérissement de la vigne. Derrière la forte demande pour participer ou former des équipes, le problème en toile de fond est bien l'inquiétude d'une mortalité des pieds qui ne cesse de grandir.

Repartir des flux de sève

Pas le choix néanmoins, avant de tailler, il faut d'abord comprendre comment fonctionne un pied de vigne. Jocelyn Dureuil-Trojanowski, responsable du pôle Sélection sanitaire et domaines à Davayé, explique ici une partie des connaissances et essais acquis auprès de la Sicavac (centre technique des vins de Centre-Loire), en pointe sur le sujet.

Une partie théorique en salle est donc obligatoire sur la physiologie : xylème, phloème, méristème… mais surtout de nombreuses photos de coupes de pieds de vigne permettent vite de comprendre «*ce qu'il ne faut pas faire*» et ce qu'il faut privilégier.

Car la taille «*non mutilante*» doit permettre aux vignerons d'imaginer le système d'architecture des futurs ceps. Ce n'est qu'ensuite qu'il est possible d'apprendre les gestes «*beaucoup moins*» mutilants pour la vigne. «*C'est un mélange entre de vieilles méthodes empiriques qui fonctionnent et des explications scientifiques*». Parmi les techniques évoquées, on retrouve évidemment la taille Guyot-Poussard. «*Elle date du début du XXe siècle et aujourd'hui encore, on n'a pas trouvé mieux pour préserver au maximum le cep*». À l'inverse, la formation permet aussi de prendre conscience des «*mauvaises*» pratiques identifiées aujourd'hui. «*On montre des exemples à ne pas faire*».

Entre les deux, il existe une infinité de possibilités. «*On ne fait pas de prosélytisme pour la taille Guyot-Poussard. On se repose sur d'autres connaissances scientifiques pour dire que chacun peut faire son propre style de taille*», avec toujours comme objectif de respecter tout le fonctionnement interne du cep. Pour respecter l'architecture, la formation va jusqu'à respecter l'orientation des bourgeons.

Dépérissement ou cumul de mutilations

Impossible pour les techniciens, pour les vignerons ou pour quiconque d'affirmer qu'il s'agit de la réponse aux maladies du bois et au dépérissement de la vigne. «*On est sur des sujets très difficiles à prouver en essais. On reste donc prudent. Si une vigne a été malmenée pendant 20 ans, ce n'est pas en appliquant simplement une taille Poussard qu'on va forcément la sauver. Il n'y a pas de rémission pour la vigne*», tranche Guillaume paire. Voilà pourquoi ces formations se tournent sur les méthodes «*préventives*» en amont pour avoir les meilleurs flux de sèves, plutôt que sur le curetage par exemple, purement curatif, solution de la dernière chance.

«*On n'a pas toutes les réponses (matériel végétal, climat…) mais quand on fait des coupes de ceps, on voit les nécroses. Souvent, il ne reste que 20 % des flux de sève fonctionnels. On voit les mécanismes de nécroses et les plaies mutilantes. Or, il vaut mieux un cep fonctionnel à 80 % pour résister à l'Esca et autres maladies de dépérissement… qu'un cep nécrosé*». En effet, la vigne possède ses propres mécanismes de défense. Les plaies de taille vont les activer. Or, plus ils sont activés, plus le cep se nécrose et «*plus il y a de portes d'entrée pour les maladies du bois*». C'est alors que les flux de sève se bouchent. Les maladies du bois «*aiment et bouffent*» ces bois morts. Plus il y a de bois morts, plus il y a de maladies du bois, plus elles libèrent des toxines qui génèrent du bois mort, etc.. D'où le recours au curetage pour enlever tout le bois mort au final.

«*Attention, tous les ceps morts ne sont pas dus aux maladies du bois mais cela peut être dû à un cumul de mutilations*», nuance Guillaume Paire.

Gain ou perte de temps et d'argent ?

S'il y a trop de paramètres qui rentrent en jeu et qu'aucun outil d'aide à la décision n'existe pour le moment sur ces questions, les chambres d'agricultures proposent des formations sur ces «*bonnes pratiques*» de taille tout au long de la vie d'une vigne, en débutant depuis la période de plantation. Prochainement, la chambre régionale organise à Chablis le 18 décembre, la première partie d'une formation qui se poursuivra le 11 janvier par une nouvelle demi-journée pour permettre aux vignerons de poser leurs questions après avoir été formés et avoir mis en place les nouvelles techniques de taille «*non mutilantes*».

Car le chantier de la taille des vignes est d'abord un chantier économique. Dans les années 1990, la profession a cherché à l'optimiser en allant vers plus de mécanisation. Les sécateurs électriques et les batteries - portatives se miniaturisant - ont aidé à aller dans ce sens. Des outils efficaces qui ont permis d'améliorer la vitesse de chantier tout en réduisant la pénibilité (troubles musculo-squelettiques). Le rapport «*bénéfices/inconvénients*» est aujourd'hui à soupeser aussi sur le moyen et long terme, en termes de repiquage ou de replantation.

PORTES OUVERTES 8 et 9 Novembre
2 JOURNÉES OCCASIONS MOISS'BATT'
+ de 10 MB présentées
Financement spécial 3 campagnes à 0 %* jusqu'au 30/11/2018


CR 9070 Élévation
Année 2010, 1 600 h
Coupe 7,60 m
110 000€HT


JD 9640 i WTS Hillmaster
Année 2007, 1 400 h
Coupe 6,10 m
83 000€HT


FENDT 5180 C
Année 2003, 2 650 h
Coupe 4,95 m
45 000€HT


CASE 2388 Xclusive
Année 2005, 1 300 h
Coupe 6,10 m
66 000€HT

et aussi : NH CSX 7050, CR 8.80 Révélation, JD 1550 CWS, 9560 STS, S 560, 9560 WTS Hillmaster, T660, Deutz Fahr M 2780.

* Sous réserves d'acceptation du dossier. Première échéance à 2 mois.


Présentation du R4050i, 5 000 l, rampe 36 m, CARBONE

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne
03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Groupama Prévention

Accidents du travail en agriculture: comment les éviter ?

Les accidents du travail dans le milieu agricole restent trop nombreux et sont souvent liés à une mauvaise utilisation des engins et machines agricoles, mais pas seulement…

En 2016, 55 714 Accidents du Travail, de Trajet et Maladies Professionnelles (ATMP) ayant touché des salariés agricoles, ont été recensés en France (Source : MSA). Les accidents du travail dans le milieu agricole restent trop nombreux et sont souvent liés à une mauvaise utilisation des engins et machines agricoles, mais pas seulement.

Les principaux risques agricoles

• Le risque lié aux machines agricoles

L'utilisation d'une machine motorisée est la deuxième cause de décès (après les accidents cardio-vasculaires) et concerne toutes les filières agricoles. En effet, les accidents les plus graves sont liés à l'utilisation des engins les plus volumineux, du type moissonneuses-batteuses, tracteurs, récolteuses de légumes, pailleuses, tronçonneuses… ou à des chutes de hauteur.

De nombreuses réglementations rappellent les mesures à mettre en place avant de conduire ou d'utiliser un engin agricole :

- Connaître le gabarit du convoi, vérifier l'éclairage, la signalisation, positionner les équipements d'accompagnement…
- Connaître la réglementation liée aux engins agricoles et les autorisations de conduite.
- Éviter le travail isolé et prévoir un système d'alerte en cas d'accident.
- Former au poste de travail avant d'utiliser un engin, est une obligation réglementaire devant être consignée.

• Les risques liés aux animaux

Selon des chiffres récents, près de la moitié des accidents du travail agricoles concerne un élevage de bovins. En effet, l'élevage nécessite de nombreuses manipulations et interventions sur les animaux. Les principales tâches à risque concernent la distribution des repas et les opérations de type prophylaxie, parage ou insémination, tri, manipulation et contention, aide au vêlage, traite… Dans la plupart des cas, les accidents sont souvent à mettre en relation avec le milieu de travail : mauvais état des sols, éclairage insuffisant, couloirs trop étroits…

• Les risques électriques et les risques chimiques

Pour certaines activités agricoles, l'utilisation d'engins agricoles à proximité de lignes aériennes à haute tension ou la pose de clôtures électriques, pour éviter la divagation des animaux, augmente également les risques.

L'exposition à des produits chimiques utilisés dans le domaine agricole est également source de risques : les huiles, colles, dégraissants…, les produits phytosanitaires et surtout les produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) doivent impérativement être utilisés dans le respect de la réglementation en vigueur. La prévention trouve alors tout son sens en utilisant les dispositifs de protection adaptés (gants, lunettes, combinaison, bottes ou chaussures antidérapantes) ainsi que la formation technique correspondante.

Comment réduire les risques agricoles ?

Les derniers chiffres montrent une baisse de 1,8 % des accidents agricoles. Une tendance rassurante, qui démontre tout l'intérêt des mesures de prévention.

La CAAA (Caisse assurance accidents agricoles) et la MSA (Mutualité sociale agricole) proposent sur leur site internet un ensemble d'informations et de dispositifs visant à prévenir les risques d'accidents au travail et l'aménagement ou l'acquisition d'équipements de travail.

JEAN-CHARLES GODARD,
GROUPAMA GRAND EST



Photo: Réussir

▶ Des professionnels à votre service

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
MAGASIN LIBRE SERVICE
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
PETIT MATÉRIEL D'ÉLEVAGE
BRISE VENT AMBIANCE BÂTIMENT
Delphine Buisson 06 84 63 92 41
CLÔTURE ÉLECTRIQUE
L'ÉLEVEUR BOURGUIGNON
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 390 €TTC
6 991,67€HT*
*sans le coffre
Agent
Garage du Mouësse
POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

NODIMAT GROUPE OUVRARD
St Martin 2018
8 et 9 novembre
De la technique
De la performance
Du Design
De la Convivialité
NEW HOLLAND AGRICULTURE
LES JOURS VERY DYNAMIC
Rendez-vous chez votre concessionnaire pour découvrir le nouveau T6 Dynamic Command et pour tenter votre chance au grand jeu concours ! *
DYNAMIC COMMAND
À GAGNER : DES CADEAUX VERY EXCLUSIFS
UN T6.175 DYNAMIC COMMAND
EN LOCATION GRATUITE PENDANT 2 ANS OU 1000H
DEUX LOCATIONS GRATUITES DE T6.175 DYNAMIC COMMAND
PENDANT 150H OU DEUX MOIS
TROIS VOYAGES à LONDRES AVEC VISITE DE L'USINE DE BASILDON POUR DEUX PERSONNES
10 Route Nationale
21110 LONGEAULT
www.nodimat.com
NEW HOLLAND AGRICULTURE

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 30/10/2018	Bourg-en-Bresse 28/10/2018	St-Christophe-en B. 28/10/2018	National 24/10 au 30/10/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	3,35 €	3,90 €	3,82 €
	R	3,35 €	2,90 €	3,66 €	3,47 €
	O	3,10 €	-	-	3,16 €
Vaches mixte (M)	R	4,05 €	3,60 €	-	3,25 €
	O	3,60 €		-	3,05 €
Vaches lait (L)	O	2,85 €	-	-	2,74 €
	P	2,65 €	2,70 €	-	2,45 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,35 €	4,07 €
	R	3,25 €	3,70 €	3,86 €	3,54 €
	O	3,20 €	-		3,07 €
Taureaux VML	URO	2,70 €	2,45 €	2,70 €	2,77 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **30/10/2018**

Effectif total:852 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	<200	3,41 €	3,57 €	3,52 €	-
			200-250	3,03 €	3,09 €	3,09 €	-
			250-300	2,92 €	2,99 €	2,96 €	-
			300-350	2,72 €	2,91 €	2,81 €	-
			350-400	2,58 €	2,79 €	268 €	-
			400-450	2,60 €	2,69 €	2,65 €	-
			450-500	-	-	-	-
		R	<200	-	-	-	-
			200-250	2,92 €	2,95 €	2,94 €	-
			250-300	2,82 €	2,86 €	2,85 €	-
			300-350	2,69 €	2,78 €	2,74 €	-
			350-400	2,57 €	2,67 €	2,61 €	-
			400-450	2,54 €	2,55 €	2,54 €	-
	F	U	250-300	2,70 €	2,81 €	2,75 €	-
			300-350	2,70 €	2,78 €	2,75 €	-
			350-400	2,46 €	2,55 €	2,49 €	-
		R	250-300	2,63 €	2,71 €	2,67 €	-
			300-350	2,61 €	2,65 €	2,62 €	-

BROUTARDS :100% de vendus à des cours reconduits dans toutes les catégories. Les sujets vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours font l'objet d'une recherce particulière de la part des acheteurs.

LAITONNES : Les cours restent fermes et l'offre ne couvre toujours pas les besoins..

Effectif total: 56 - Taux de vente:82%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	F	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	2,46 €	2,46 €	2,46 €	-
		R	300-350	2,26 €	2,29 €	2,26 €	-0,08
			350-400	1,98 €	2,11 €	2,05 €	-

Effectif total: 275 - Taux de vente: 74%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX	E	- 5 ans	2,01 €	2,12 €	2,07 €	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	U	- 5 ans	1,74 €	1,99 €	1,84 €	-
		5 à 10 ans	1,68 €	2,03 €	1,82 €	-
		+ 10 ans	1,65 €	1,75 €	1,68 €	-
	R	- 5 ans	1,61 €	1,76 €	1,69 €	-
		5 à 10 ans	1,60 €	1,76 €	1,67 €	-
		+ 10 ans	1,52 €	1,64 €	1,58 €	-
	O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	1,28 €	1,61 €	1,51 €	-
		+ 10 ans	1,16 €	1,42 €	1,32 €	
	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	U	24 à 36 mois	2,05 €	2,09 €	2,07 €	-
	R	24 à 36 mois	1,63 €	1,87 €	1,72 €	-
	TAUREAUX					
	U	+ 500 kg	-	-	-	
	R	+ 500 kg	-	-	-	

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Un nombre de vaches annoncé qui était pourtant correct mais qui n'a pas été respecté à cause des conditions climatiques. En effet, la neige a empêché certains apporteurs de se rendre sur le marché. Les acheteurs sont au rendez-vous. Néanmoins de plus en plus de bétail maigre est mis en vente et les cours chutent de quelques centimes dans les jeunes vaches et celles de plus de 10 ans. La demande est surtout présente dans les sujets bien préparés.

TAUREAUX : Un seul animal présenté difficile donc d'établir une cotation.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 29/10/2018

Bovins (326)	
Broutards	Prix moy. (animal) / Prix moy. (kg)
200 à 390 kg	550 - 1000 / 2,47 - 2,79
410 à 450 kg	1020 - 1140 / 2,44 - 2,52
Laitonnes	
280 à 340 kg	770 - 920 / 2,71 - 2,76
405 à 465 kg	- / -
Génisses	
350 à 390 kg (16-24mois)	880 - 970 / 2,49 - 2,70
495 à 690 kg (24-36mois)	840 - 1230 / 1,66 - 1,96
Laitonnes	
280 à 340 kg	770 - 920 / 2,71 - 2,76
Taureaux	
930 à 1220 kg	1420 - 2100 / 1,53 - 1,72
Vaches légères	710 - 970
Vaches entre deux	980 - 1190
Vaches lourdes	1200 - 1600

Commerce plus discuté en broutards orientant les cours à la baisse avec toutefois peu d'invendus.
Activité commerciale soutenue en laitonnes à des tarifs fermes. Vente quasi-totale.
Des apports toujours importants en vaches de réforme combinés à une demande plus calme de la part des engraisseurs influent sur les tarifs et engendrent des invendus.

Bovins gras : 17
Vaches de viande : 3,42 à 3,68 € kg de viande.
Génisses de viande : 3,74 à 3,78 € kg de viande.

Cours reconduits en vaches grasses, demande calme en génisses.

Prochain marché le lundi 5 novembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/102018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 113 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,10 €	1,85 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,67 €	2,12 €	1,82 €	-0,01
			+ 10 ans	1,66 €	1,97 €	1,75 €	=
		R	- 5 ans	1,64 €	1,88 €	1,71 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,52 €	1,74€	1,63 €	-0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,68€	1,57 €	=
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,96 €	2,26 €	2,08 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	-	-	1,83 €	-

Vaches : Cours reconduits difficilement, les sujet âgés trouvent difficilement preneurs. Les animaux fleuris sont recherchés sans admettre véritablement un cours haussier dans les semaines prochaines.

Bovins

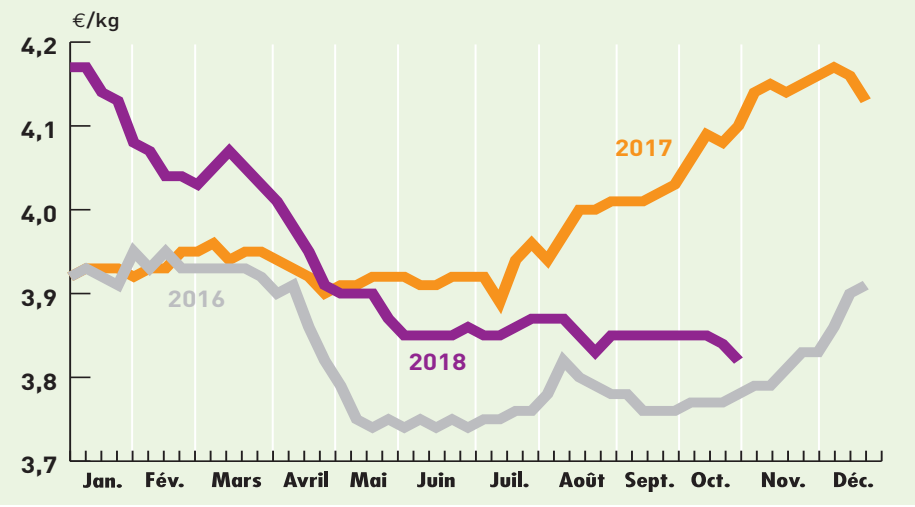
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 22/10 au 28/10/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,82 €	3,62 €	-			
Races mixte		-	3,34 €	3,33 €	3,33 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,89 €	3,76 €	3,53 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,76 €	3,69 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,81 €				
Races mixte				3,21 €	3,14 €		
Races lait					2,90 €	2,83 €	2,74€
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,61 €	4,22 €	3,94 €	3,77 €			

Tendance : vente plutôt morose.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 22/10 au 28/10/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,85 €	3,88 €	3,86 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,06 €	4,54 €	4,07 €	3,86 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,84 €	3,86 €				
Races mixte					3,23 €	3,25 €		
Races lait						-	2,85 €	2,81 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,61 €	4,43 €	4,16 €	3,98 €				

Tendances SEM. 43/2018

Bovins de boucherie

L'absence de réaction de la part des pouvoirs publics, mis à part des paroles, risque d'engendrer un drame dans les semaines à venir. Les associations anti-spécistes ou anti-viandes continuent impunément leurs actions. Dans les rues des grandes villes, les passants se font maintenant agresser par des activistes qui montrent des montages vidéo sur le traitement des animaux. Ces images choquantes sont montrées aux enfants avec le traumatisme que cela peu induire. Le danger d'une réaction violente est réel, mais c'est ce que cherchent ces mouvements pour avoir un peu plus de vision auprès d'une sphère médiatique qui se fera le relais sans filtre de ces actions. Sur les marchés, les transactions sont très calmes avec une demande réservée dans le domaine des viandes haut de gamme. Les tarifs se maintiennent, mais dans un commerce sans entrain dans les femelles Charolaises de qualité bouchère. La dégradation du prix des allaitantes de milieu de gamme (R) et bas de gamme est provoquée par la chute des laitières et par la proportion plus importante de morceaux qui partent au hachoir en période hivernale. En réformes laitières, avec une semaine écourtée, les abatteurs maintiennent une très forte pression sur les prix. Les Prim'Holstein, Abondances ou Montbéliardes ont perdu 0,25 à 0,40Ð/kg de carcasse en un mois. En jeunes bovins, le climat commercial ne peut se redresser sans un secteur export dynamique.

Broutards

Si l'activité export vers l'Italie est quelque peu perturbée par le férié de la Toussaint, l'absence d'achat de la part des exportateurs d'animaux non vaccinés pour l'Espagne, engendre un marasme important pour les animaux non préparés pour l'export. L'activité commerciale demeure régulière avec des tarifs stables pour les bons sujets Charolais, Limousins vaccinés FCO à plus de 10 jours pour le marché italien ou 60 jours pour l'Espagne ou l'Allemagne. Dans les femelles, si les bonnes vaccinées restent recherchées et correctement valorisées, la situation est catastrophique avec de nombreux invendus dans les non-vaccinées.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le mouvement de blocage des négociants et des exportateurs face à l'absence de réaction de l'Etat et des GDS sur la gestion de la FCO8 depuis sa réactivation à la mi-août perturbe fortement le commerce. Les volumes sont réduits sur les marchés, car une grande partie des petits veaux est restée dans les fermes. La situation risque d'être en revanche désastreuse si la situation perdure, car sans marché export la filière va s'effondrer.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/10/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 106 - Taux de vente : 88%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente nettement plus active que la semaine passée, a des cours identiques. La qualité supérieur des sujets présentés nous laisse prétendre a une légère hausse dans les sujet vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours. A vérifier dans les semaines à venir . Laitonnes : La qualité des animaux et la vaccination est aujourd'hui primordial afin de gardée des cours fermes et une vente des plus actives.	M	U	200 - 250	2,78 €	2,94 €	2,90 €	-0,02
			250 - 300	2,88 €	3,03 €	2,89 €	-0,01
			300 - 350	2,66 €	2,81 €	2,78 €	-0,02
			350 - 400	2,54 €	2,81€	2,76 €	+0,01
			400 - 450	2,57 €	2,78€	2,62 €	-0,02
		R	300 - 350	2,54 €	2,75 €	2,63 €	-
			350 - 400	2,49 €	2,72€	2,61 €	-
	F	U	250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,72 €	-0,02
			300 - 350	2,62 €	2,74 €	2,71 €	+0,01
		R	250 - 300	2,52 €	2,64 €	2,58 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **22/10/2018**

Effectif total: 834 - Taux de vente: 91%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : l'offre est de meilleur qualité cette semaine et les lots sont triés avec plus de rigueur de la part des vendeurs. Ce qui permet de bien cibler les besoins des différents acheteurs et de réaliser un bon taux de vente. Malgré tout, ces même besoins sont limités car ils souffrent de la concurrence des agneaux importés à bas prix et d'un niveau de consommation nationale trés faible. En résumé, les tarifs ont du baisser pour permettre le placement.		U	de 32 à 38 kg	2,51 €	2,99 €	2,86 €	-
			de 38 à 44 kg	2,28€	2,88 €	2,66 €	-
			de 44 à 50 kg	2,32 €	3,04 €	2,56 €	-
			> 50 kg	2,22 €	2,34 €	2,30 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,25 €	2,89€	2,59 €	-
			de 38 à 44 kg	2,31 €	2,62 €	2,48 €	-
			de 44 à 50 kg	2,28 €	2,38 €	2,31 €	-

Effectif total: 175 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : les cours se tiennent aisément. Béliers Caprins : peu d'offre et cours inchangés.	M		M	0,93 €	1,21 €	1,04 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,14 €	1,29 €	1,22 €	
			< 60 kg (F)				
		R	< 60 kg (F)	0,87 €	0,94 €	0,91 €	
			> 60 kg (F)	0,72 €	1,06 €	0,90 €	
		O	< 60 kg (F)	0,56 €	0,78 €	0,70 €	
			> 60 kg (F)	0,50 €	0,70 €	0,53 €-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
	U	> 44 kg	-	-	-
	R	38 à 44 kg	-	-	-

Effectif total: 87 - Taux de vente : 85%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	59€	93 €	79 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 29/10/2018*

Ovins : 400	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	60 -96	1,76 - 2,68
Agneaux gras	100 - 131	2,04 - 2,92
Brebis	26 - 95	0,44 - 1,16
Béliers	-	-

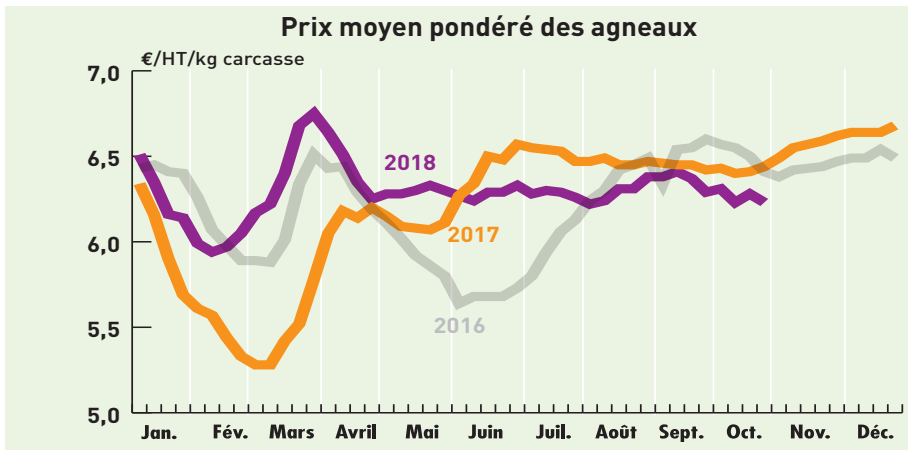
Apports plus importants cette semaine et de meilleure qualité dans l'ensemble permettant de reconduire les tarifs en légers et de reprendre quelques centimes dans les lourds. Peu d'invendus. Stabilité des cours en brebis.
Prochain marchés ovins le lundi 12 novembre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 22/10 au 28/10/2018

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,08 €	6,22 €
Couvert	16 -19 kg	6,48 €	6,17 €	6,26 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	4,66 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 22/10 au 28/10/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,23 €	6,07 €	2,36 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/10/2018 au 14/10 /2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	9 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,52 =	6,48 0,01	5,68 -0,12	-	-	-	-
	R Var.	6,04 -0,08	6,16 -0,05	6,18 -0,08	-	6,83 -0,04	6,63 -0,05	6,37 -0,10	-
	O Var.	-	-	-	-	6,27 -0,15	6,21 -0,11	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,43 0,02	6,41 -0,08	5,52 -0,15	-	7,14	6,71 -0,09	5,70 -0,17
	R Var.	6,01 -0,13	6,10 -0,12	6,14 -0,09	5,26 -0,20	6,83 -0,12	6,76 -0,06	6,45 -0,06	5,83 -0,08
	O Var.	-	-	-	-	6,24 -0,05	6,22 -0,09	5,88 -0,25	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,81 -0,05	5,63 0,094	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : commerce en berne entraînant une baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

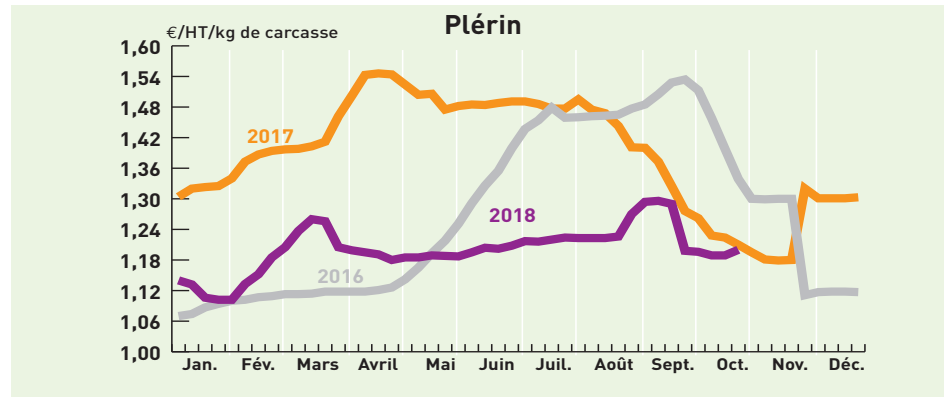
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 29 octobre) :
«Cours reconduits, sans plus pour l'Italie. Les bons lots sont recherchés. Les broutards de «repousse» s'écoulent difficilement. Marché fluide en femelles. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 443 porcs présentés) *Cotations du lundi 29 octobre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,200 €**



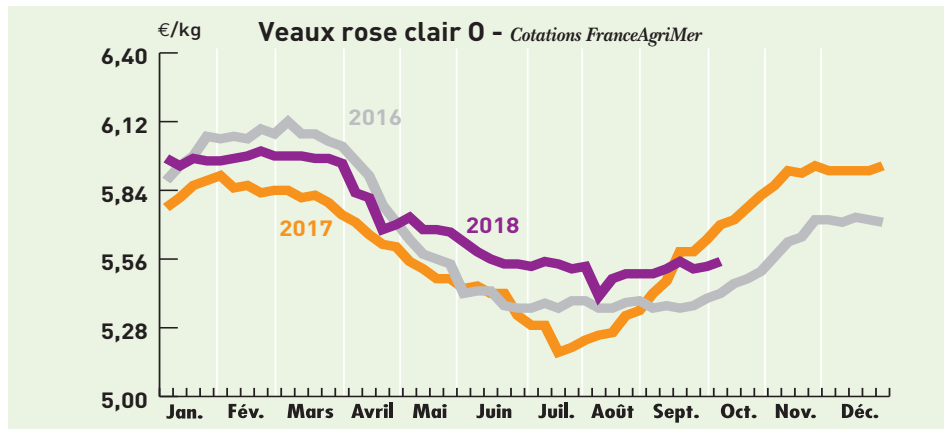
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 19/10 au 25/10/2018*

1,43 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 22/10 au 28/10/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,55 €	-	-
U	-	7,50 €	5,89 €	-
R	-	6,20 €	4,54 €	3,89 €
O	-	5,55 €	4,58 €	3,77 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 22/10 au 28/10/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	442	La mévente des veaux gras pénalise les mises en place. Très forte baisse des cours.
La Talaudière	535	Vente catastrophique

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	159	-9
Femelles	79	-3
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	80	- 3,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 22/10 au 28/10/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 18 octobre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	190	V	C
	fourrager	oct.-déc	186	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	190	V	C
	fourrager	oct.-déc.	186	V	C
Aube/Yonne	meunier	oct.-déc.	190,50	N	C
	fourrager	oct.-déc.	184,50	N	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	oct.-déc.	189,50	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	oct.-déc.	200	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	oct.-déc.	200	V	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl		inc.		C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	oct.-déc.	165	T	C
SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		-	inc.		C
TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône			inc.		C
Yonne			inc.		C
MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube			inc.		C
		mars-juin	173,25	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire			inc.		C
POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	205	N	C
Yonne	fourrager	oct.-déc.	200	N	C
Aube	fourrager	oct.-déc.	206	N	C
Luzerne déshydratée — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main		inc.	-	-
Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTA VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-70 CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMO Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Cam routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

01 - Vds tracteur Renault Ares 546, 6000 h, desileuse Kuhn 1750 commande électrique.
✆ 06 89 57 71 82

38 - Vds Claas Arion 640 cebis 2009 - 5600 H - rel av - pdf av 4 de pont av suspendu : 38500 HT.
✆ 06 10 98 40 33

71 - Vends tracteur Someca 715, 3.000 euros et tracteur 135 Massey Ferguson, bon état + chargeur.
✆ 06 13 81 44 25

Travail sol

38 - Vends semoir botteleuse charrue remroque prix : 3000 euros.
✆ 06 14 56 33 51

74 - Semoir céréales 17 rangs à disques Mac Cormick, charrue Huard bisocs, herse éléments 3 m
✆ 06 15 97 98 84

Récolte

38 - Vends presse moynne densité Leywang pulvé Hardi 800 L pour pièce bac à cire cones à saigné.
✆ 06 81 64 05 80

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ 03 86 55 98 85
ou 06 86 01 50 99

Taille

84 - Vends machine à tailler avec compresseur presque neuf. Bon état. Prix 3 000 euros H.T.
✆ 06 27 51 46 61

Agri. divers

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 440A)
✆ 06 29 81 80 05

26 - Vds cause retraite John Deere 6110 avec épareuse ROUSSEAU, épandeur engrais KUHN, cover croop RAZOL 32 en X, ensemble en très bon état général
✆ 06 11 22 48 13

26 - Vds semoir Vicon N° 953 ouverture hydrau. cap.950 L. dispositif de bordure.An.95.prix 850€- Broyeur à céréales sur prise de force, plsieurs grilles : pois, maïs,blé..bon débit horaire 350€ .
✆ 04 75 60 30 24

26 - Vds charrue Naud 4 corps av roue transport BE 1700 euros + vds leve sac 1300 kg BE 800 euros
✆ 06 15 75 23 55

38 - Vds matériels agricoles diverses + bétonnière peu servie, le tout bon état.
✆ 04 74 85 16 74 HR

39 - Vds cause double emploi très bon état matériel de particulier épandeur Brochard 10T 2 HV FR BH, 2 chaines carrées de 10 X 12, roues 23/26 radiaux, semoir Monosem NG + 3 à disques rétractables 6 rangs à 0.75, chasse mottes rotatifs disques maïs, tournesol, colza, ferti, micro état neuf, 9 cornadis 5M 8 places autobloquants Galva, 2 abreuvoirs antigels à palette Rico sur buse, perceuse sur colonne 380W, fourneau à huile de vidange, compresseur 200L 380W sur 4 roues remorquables + compresseur 380W sur roue sans cuve, tourets à meuler 380W et 220W, forge portative avec soufflerie manuelle à manivelle et enclume 80cm entre pointe, 2 pneus Kleber Tracker 380/85/28 équivalent à 14/9/28 état proche du neuf, téléphone portable Crossland état neuf, 2 remorques plateau Boudin 6M X 2.40 métallique frein hydraulique, remorque routière 2 essieux Tournier CU 1400 kg, livraison assurée laisser message je rappelle
✆ 03 84 70 02 77

58 - Vends divers matériels : - brabant 6 et 4 fers, - déchaumeur 4 m., - mélangeuse, - pailleuse, - épandeur fumier, - semoir 4 m. (réf. 4401)
✆ 06 15 01 71 67

69 - Vds C. retr. remorque Cargo 10,5 T. 2015 - Fauc. Kuhn GMD 702 G II 2008 AND Kuhn 4321 2009 multi B alo 1,50 - Desil paill Lucas Castor 53 guc 2 silo 8,5 10 m3 le tout en BE.
✆ 06 43 90 85 42

71 - Vds charrue HUARD 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe retournt neuf, versoirs neufs, b. état, 2.500 euros + vibroculteur Siam, 28 dents, larg. 2,80 m, 250 euros.
✆ 06 09 44 66 09

71 - Vds épandeur Jeantil, type EVR 12.8, année 2009, porte, tapis hydraulique, flèche ressort, TBE.
✆ 06 71 60 34 90

84 - Vds tract. Landini atlas 80, rotovator 2,10m, MF 140, rotolabour 2,15m, enjambeur Jacquet, herse rot. 1,40m, charrue trisoc, semoir à blé, covercrop 18 dis., fourche 3 pts, enrouleur plast., motopompe, peseuse max 30 kg
✆ 06 09 11 87 72

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ 06 35 29 44 20

89 - Vends séparateurs 50 qx et 100 qx B.E avec 4 grilles, complets. Élévateur 100 Qx heure DÉNIS 8 m. Ventilateur DUPUIS 6CV B. E. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Elevage

71 - Cause retraite, vends silos aliment, 8 t et 10 tonnes, 1.000 euros, pièce à débattre.
✆ 06 13 81 44 25

Véhicule

Utilitaire

73 - Cherche estafette pick up, années 1960 à 1970, même en mauvais état.
✆ 06 19 30 75 71

73 - Vends Renault G230TI, bétail caisse, 8 M refaite en inox et alu, tbe, ct ok 10 000€.
✆ 06 15 26 58 01

Tourisme

10 - VEND citroën BX D 91, échap., embr., alter, PPE, inj. distri. roullts, bras ar. récents, - hydro sfères, révis. prof - bat, pneus neufs, factures, CT OK, 313 000 km, 700 euros à débattre (réf. 430B)
✆ 03 25 70 01 68
après 20 h.

84 - Cherche Peugeot 404 Pickup bâchée en bon état. Carte grise et CT OK. Envoyez email à :
info@fienfleur.nl

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille de maïs BR secteur Montrevel en Bresse - vds pneus agricoles 540-65-24 et 800-65-32 - colliers pour vaches robot Lely A4.
✆ 06 82 78 63 23

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

Bât. Pro.

42 - A transmettre exploitation agricole 42ha vente directe charcuterie viande d'Aubrac dont à vendre : 15ha, Habitation, bâtiment d'élevage, labo de transformation, cheptel. Très bien situé au centre du département de la Loire.
✆ 06 33 25 57 02

Propriété

38 - ST ETIENNE DE ST GEOIRS Bât agric de 800 m2 sur 2 ha Partie Hab à aménager surf agr suppl possible.
✆ 06 07 10 71 79

39 - Vds grand chalet + dépendances 135 m2 sur 25 ares arborés près Arbois-Salins. Photos
✆ 03 84 37 91 59 +
mess.

Terrain

26 - Vds terre sur Chavannes 62904 m2, terre sur Marsaz 31120 m2, 15 000 m2 de vignobles sur Marsaz
✆ 06 84 40 50 75

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

38 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ 06 83 87 26 71

38 - Vds pulvé Carruel 1000 l rampe 15 m, salle de traite Décro 2x4 pour pièces, pompe à eau.
✆ 06 70 24 56 64

42 - Vds place de marché producteur fruits et légumes, 3 fois par semaine, Lyon 8e (place St-Louis), long. 10 m. Libre de suite.
✆ 06 87 77 09 88

69 - Vds 2 génisses Red-Hol 16 mois IA semences - Sexée. Tonne à eau 2000 l. - Faucheuse Kuhn GH55.
✆ 04 78 48 44 23

Location

Agricole

18 - Recherche ferme céréalière, 160 à 180 ha, achat corps de ferme et matériels, location des terres.
✆ 02 48 59 84 42

69 - Exploitation sur Theizé comprenant 3.2 hectares pinot / chardonnay et 4 hectares de gamay (100% mécanisable) recherche métayer pour récolte 2019.
✆ 06 80 59 71 56
pour rdv

Offre

Emploi

01 - Exploit. diver rech. ouvrier agricole profil paysan boulanger cause départ retraite à partir du 01/01/19 - Pour détail
✆ 06 70 77 00 04

18 - Sancerrois Matthias et Emile Roblin Maimbray Sury-en-Vaux, recherche salarié viticole h/f sachant tailler. Permis B impératif.
✆ 06 74 08 39 16
ou 06 82 26 55 37

18 - Recherche personne sérieuse et motivée pour travaux broyeur de haies, nacelle, manuel pour tronçonneuse, offre à pourvoir de suite, contrat CDD puis CDI.
✆ 02 48 56 21 97
ou 06 15 73 26 07

58 - RECHERCHE salarié CDI, sérieux, motivé, Cervon - Lormes. Urgent (réf. 44VB1)
✆ 06 33 10 52 29
ou 06 87 31 57 31

74 - Groupement d'employeur cherche salarié temps complet sur deux exploitations laitières
✆ 06 09 60 84 25

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ 06 61 52 27 99

84 - ETA proposte taille (et ramassage) fruitiers, y compris oliviers. Siren 451147177.
✆ 06 27 51 46 61

Demande

Emploi

71 - Recherche travail pour taille de la vigne, contacter à partir du 20/10.
✆ 07 60 17 62 51

Mariage

Rencontre

63 - JH 42 ans agriculteur cherche JF affectueuse pour relation sérieuse.
Ecrire au journal.

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses Holstein et montbéliarde terme nov déc et début 2019
✆ 06 72 56 02 61

01 - Blonde d'Aquitaine vds taureaux 12 à 24 mois, type mixte, calme, plus de 30 ans de sélection. Dont 1 mâle hétérozygote sans corne. Livraison possible
✆ 06 77 19 11 44

PORTES OUVERTES
EN ÉLEVAGE HBC (cause cessation)
Samedi 17 & Dimanche 18 novembre
Vaches et génisses pleines
Taureaux 2, 3, 4 et 5 ans
Veaux reproducteurs
Gaec **GUILLIEN** - 58800 Épiry
06 82 51 97 32 - 03 86 22 43 36

01 - Pont d'Ain vds cause surnombre génisses Montbéliardes à terme au foin étable cont. lait. indem.
✆ 06 70 54 91 74

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS (réf. 430A)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Elevage Salers HBS, vds 14 génisses 2 ans,15 vaches gestantes du Salers et du charolais, IBR A, TGS. Gaec Devaux 03380 Archignat.
✆ 06 10 25 68 32

15 - Vends 18 velles 10 mois, 7 génisses 20 mois, inscrit HBA, indemne IBR, sans cornes.
✆ 06 61 00 92 03

18 - EARL Breton vend 2 très bons taureaux charolais HBC de 18 mois, nés en avril 2017.
✆ 06 82 25 17 13

PORTES OUVERTES
Élevage HBC **les 9 - 10 novembre**
Gaec **PETIT**
MAUREPAS - 89110 Merry-la-Vallée
Port. 06 70 70 51 21 - 06 17 99 30 52

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
18 800 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL

LA BOUTIQUE RÉUSSIR
à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE RÉUSSIR


et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

CHAROLLES Grand Concours Reproducteurs H.B.C

Les 9 et 10 novembre 2018 - ENTREE GRATUITE !
Confrontation de plus de 700 animaux
La qualité au rendez-vous
L'occasion de choisir votre reproducteur dans le haut de gamme de la génétique charolaise.
Vente amiable - Repas sur place le midi
Rens. Ste Agric Charolles: 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr



18 - Cinq élevages de l'association Charolais Val d'Aubois ouvrent leurs portes les 10 et 11 novembre. Ils vous invitent à découvrir la descendance des différents achats de l'Association (crée il y a 19 ans), et notamment les produits de leurs trois dernières acquisitions Bismarck, Héritier et Lascar (super prix d'honneur Moulins 2015). Elevages participants : GAEC Monseau 18350 Croisy, tél. 06.16.55.49.47, GAEC Minard 18600 Neuvy le Barrois, tél. 06.10.44.58.37, GAEC Combette 18600 Augy sur Aubois, tél. 06.12.91.70.83, EARL Tramesson 18350 Charly, tél. 06.10.91.41.94, EARL Breton 18150 Germigny l'exempt.
✆ 06 82 25 17 13

18 - L'élevage charolais Jubert à Massay (18) vous invite à ses journées portes ouvertes les 2 et 3 novembre 2018, reproducteurs HBC 1 et 2 ans.
✆ 06 07 75 73 13
ou 06 75 56 50 97

19 - AV taureaux LIM 17 & 20 m, hab. à l'attache, vêlages faciles, GS (IBR-A), livraison possible.
✆ 06 73 47 06 31

21 - Vends vaches MONTBELIARDES en lactation, bon niveau génétique, IND IBR. (réf. 440B)
✆ 06 77 96 42 98

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand

21 - Vends taureaux 18 mois HBC, vêlage facile, monte naturelle. Fred. Lechenault - Saint Thibault (réf. 4301)
✆ 06 67 09 79 80

21 - EARL Boccard - Montigny-Montfort VEND reproducteurs CHAROLAIS 11 mois issus insémination Celsius (réf. 4305)
✆ 06 56 89 71 88

39 - Vends (Cessation d'activité) AOP Comte.VL Montbeliardes + Taries + 1Trx Li. + materiels divers
✆ 06 70 60 23 66

42 - Vds vaches Prim'Holstein en lactation, CL, cause surnombre.
✆ 06 85 69 36 66

42 - Vds génisses MO prêtes, 3 mois de gestation, à inséminer, indemne IBR, CL.
✆ 06 37 51 22 03

42 - Vds génisses Aubrac HBA idm IBR BVD, écornées, 12 mois.
✆ 06 85 02 07 60

42 - Vds 6 génisses Charol. 30 mois, pleines, HBC, TBO, terme déc. Cuisset J. Marc, St-Germain-Lespi.
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds génisses Salers inscrites 18 mois, origine taureaux station, indemne IBR BVD, vaccinée FCO-Mayer. F. Daniel.
✆ 06 80 63 97 68

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, Vends taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends veaux et 1 - 2 ans, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 4101)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends grand choix reproducteurs CHAROLAIS 20 moiis, 30 mois, adultes HBC ou non, IBR A. GAEC Montcharmont R et T. - 58170 Millay (réf. 440C)
✆ 06 14 09 77 66
ou 06 16 36 19 68

58 - Vends taureaux CHAROLAIS, veaux et 18 mois, HBC ou non, grandes origines, IBR A, prix raisonnable, GAEC Langlet - 58140 Gacogne (réf. 4201)
✆ 06 37 90 51 67
ou 03 86 22 70 48

58 - Vends cause cessation reproducteurs CHAROLAIS, HBC, - veaux, - taureaux 18 mois, - taureaux adultes, - génisses, TGS. Elevage Roger Batho (réf. 420A)
✆ 06 74 69 21 83
ou 03 86 58 35 52



www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

58 - Vends taureaux 18 mois HBC, - veaux HBC ou non, IBR A, BVD, BES Négatif. SCEA Elevage Martin - Montigny sur Canne (réf. 43VB2)
✆ 03 86 50 05 60

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, VEND 2 taureaux adultes HBL, ainsi que taureaux 22 mois ayant déjà saillis, type mixte, TGS, livraison possible (réf. 430C)
✆ 06 10 09 65 69
ou 03 45 82 90 10

63 - AV cheptel salers trait HBS IBR A + 5 génisses pleines vaccinées BVD.
✆ 04 73 21 14 20
ou 06 68 54 34 36

69 - Vends vaches pour veaux de lait.
✆ 06 50 51 61 13

71 - Vends taureaux HBC, viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 410F)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vds cse cess., vaches et génisses char., garant. pleines échographiées + vaches et génisses lim., garant. pleines échographiées, le tout indemne IBR + génisses lim. 18 mois pour repro.
✆ 06 20 71 54 47

71 - Gaec Robin Vannier vend males repro. limousins, 1 et 2 ans, génisses 1 an, HBL.
✆ 06 89 86 56 85
ou 06 25 92 08 03

71 - Vds très bon taureau 2 ans, fils Carnot, déjà sailli et au choix taureaux 18 mois.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Eleveur limousin vend taureaux reproducteurs 12-18 mois et génisses 12 mois, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vends taureaux Charolais HBC 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. possible. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

89 - Cause cessation Vends vaches pleines et génisses 18 mois CHAROLAISES. EARL Montenat (réf. 43VB1)
✆ 06 13 13 39 48

Caprin

03 - Vds cause retraite 35 brebis 35 agnelles 2 béliers IDF 2 béliers Charollais.
✆ 04 70 43 84 97

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux 15 à 45 kg.
✆ 06 07 96 23 40

71 - Achète toute l'année agneaux, brebis et chèvres de réforme, paiement comptant.
✆ 03 85 53 84 79

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

38 - Vds porcelets fermiers de 20 kg et plus nés et élevés sur paille sevrés à 4 sem., disponible toute l'année
✆ 06 83 81 45 79

Chien

39 - Vds chiots teckel poil dur nés le 04-08-18, LOF, puc. vac. Mère 250268731535194 père 1er prix chasse et beauté. Siret 43774481600020
✆ 06 66 45 33 32

Viticulture

PÉPINIÈRES VITICOLES
PEROUSSET Aurélien
Producteur de plants de vignes
Greffés soudés
Plants certifiés
et standards
366 Route de Cheuillat
Le Martoret
71960 IGÉ
Fixe : 03 85 33 38 15
Port : 06 98 30 31 63
perousset.aurelien@orange.fr

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

PEPINIERES NAUDET

SA au capital de 1.611.158 €
Siège soial : LEUGLAY (21290)
775 567 860 RCS DIJON

Aux termes du conseil d'administration du 30 septembre 2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent NAUDET de ses fonctions de Directeur Général délégué à compter du 1er OCTOBRE 2018.

AL214422581

NOMINATION

ACCESS SECURITY

Société par actions simplifiée
au capital de 99 840 euros
Siège social
45 Route de Seurre, 21200 Beaune
508361805 RCS Dijon

L'AGO du 12 mars 2018 a pris acte de la démission de Monsieur Marc FAIVRE de son mandat de Directeur Général à compter du 28 février 2018 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. - L'AGO du 26 septembre 2018 a nommé Monsieur Filipe CHEDAS, demeurant 16 rue du Moulin à vent 71150 RULLY, en qualité de Directeur Général, à compter du 1er octobre 2018.

AL214422592

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS ML PROCESS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social (ancien): 2D Rue Georges Simenon
21000 DIJON
Siège social (nouveau): 16 Rue de Fontaine
21121 DAIX
813 875 796 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique, président, du 28 août 2018, il résulte :

Le transfert du siège social à compter du 1er septembre 2018 : ANCIENNE MENTION : 2D Rue Georges Simenon - 21000 DIJON. NOUVELLE MENTION : 16 Rue de Fontaine - 21121 DAIX. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL214422588

RENOVIA SERVICES

SARL au capital de 5 000 €
Siège social
16 rue Vannerie 21240 Talant
820 411 114 RCS Dijon

Par décision du 9/10/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 38 Rue Bernard Courtois 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON à compter du 1er avril 2018 et de modifier les statuts.

AL214422590

MODIFICATION DE CAPITAL

GRG IMMO COTE D'OR

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social
Rue Maison Dieu – Zone artisanale
21220 Fixin
838 191 310 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2018, le capital a été augmenté en numéraire de 1.000 euros pour être porté à 2.000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de DIJON.

AL214422392

MODIFICATIONS

SCI LA BRIONNAISE nouvellement dénommée SCI L'AGE D'OR DE BRION au capital de 304,90 euros rue Principale BEAUFORT EN VALLEE 49250 LES BOIS D'ANJOU transférée 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE 377 808 001 RCS ANGERS Le 27/6/2018, la société a modifié sa dénomination sociale en SCI L'AGE D'OR DE BRION, transféré son siège social au 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE, et modifié les statuts en conséquence, et ce à compter du même jour En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon. La Société, constituée pour 99 années à compter du 10/5/1990 a pour objet social l'acquisition d'immeubles, la construction et la rénovation d'immeubles, la location immobilière, la gestion de tous biens immobiliers et un capital de 304,80 euros. Pour avis

AL214422586

Olivier BENOIT – Avocat
6, rue Felix Faure
54000 NANCY

SARL LES ECUREUILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 201 000 euros
porté à 1 455 000 euros
Siège social :
25, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
21400 CHATILLON SUR SEINE
804 751 931 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 28 septembre 2018 que le capital social a été augmenté de 1 254 000 euros par voie d'apport en nature.

Les article 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux cent un mille euros (201 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million quatre cent cinquante-cinq mille euros (1 455 000 euros)

AL214422593

FIDUCIAL SOFIRAL

ALLO ALMA

SARL au capital de 40 000 euros
Siège social : 34 rue Cramont
21400 CHATILLON SUR SEINE
RCS DIJON 503 358 004

CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : 50.000 euros

Nouvelle mention : 40.000 euros

Pour avis : La Gérance : Jérôme DALAS

AL214422612

CONVOCATION

Convocations aux Assemblées de Section et aux Assemblées Générales Plénières Extraordinaire et Ordinaire

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour la Puisaye, le lundi 19 novembre 2018 à 9h15, salle polyvalente de TOUCY
- pour le Châtillonnais, le mardi 20 novembre 2018 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- pour le Tonnerrois, le mercredi 21 novembre 2018 à 9h15, salle polyvalente de LEZINNES
- pour la Bassée-Gâtinais, le jeudi 22 novembre 2018 à 9h15, salle polyvalente de VILLEBLEVIN
- pour l'Auxerrois, le vendredi 23 novembre 2018 à 9h15, au siège social de la coopérative à MONETEAU

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2017

Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières extraordinaire et ordinaire du vendredi 7 décembre 2018 dont la convocation est ci-dessous

Election des représentants de la Section aux Assemblées Générales Plénières extraordinaire et ordinaire du vendredi 7 décembre 2018

Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

Questions diverses

Convocation aux Assemblées Générales Plénières Extraordinaire et Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières extraordinaire et ordinaire qui auront lieu le vendredi 7 décembre 2018 à 13H45 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'évolution des statuts

Mise en conformité des statuts avec l'arrêté rectificatif du 28 avril 2017 portant homologation des modèles de statuts des Sociétés Coopératives Agricoles et adoption des nouveaux statuts

Adoption de la disposition concernant le transfert de propriété des produits (article 3§1 et 2)

Modification de l'article 21 §4 des statuts concernant la composition du Conseil d'Administration

Pouvoirs en vue des formalités

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 1er décembre 2017

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017-2018 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2018

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

Approbation des comptes

Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Quitus aux Administrateurs

Affectation du résultat de l'exercice 2017-2018

Constatation de la variation du Capital Social

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

Questions diverses

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard DELAGNEAU

AL214422559

MODIFICATION DE STATUTS

PROROGATION DE LA DUREE

ROUSSELET
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 146,94 euros
Siège social : 44 rue de la Gare
21270 PONTAILLER SUR SAÔNE
437 020 100 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, régulièrement convoquée et tenue le 19 avril 2018, les associés ont décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 21 avril 2118 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis-La Gérance

AL214422516

SARL MAZOYER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.278.130 euros
Siège social : 8 Route Nationale
21220 BROCHON
378 053 490 RCS DIJON

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2018, il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 31 juillet 2018, aux activités : vente et location de drones civils, centre de formation au télépilotage de drones et leurs applications et préparation au passage de la licence d'aéronefs télépilotés. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214422520

JMZ BTP

SAS au capital de 14 000 euros
Siège social : 4 rue Granger,
71100 LA CHARMEE
841 458 052 RCS CHALON SUR SAONE

Le 22/10/2018, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale JMZ BTP par BTP Equipement
- de transférer le siège social 4 rue Granger, 71100 LA CHARMEE au 3 rue Nicéphore Niepce, ZAC des Renardières, 21700 NUIT SAINT GEORGES à compter du de ce jour et de modifier en conséquence les statuts.

La Société, immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 841 458 052 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

Président : Jonathan MATHIEU, demeurant 4 rue Granger, 71100 LA CHARMEE

POUR AVIS Le Président

AL214422583

GERARD GATEAU CONSULTANT
Société à responsabilité limitée
à associé unique
transformée en société
par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 100 000 euros
Siège social :
34 Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE
508 742 210 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décisions de l'associé unique en date du 8-10-2018, il a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Gérard GATEAU. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par le président : M. Gérard GATEAU, demeurant 34 Avenue du Puits d'Argent 21310 BELLENEUVE. Pour avis. La Gérance

AL214422604

CESSION

FIDUCIAL SOFIRAL

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date à DIJON du 12 octobre 2018, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, le 17 octobre 2018 sous les mentions suivantes : Dossier 2018 00052352 référence 2104P01 2018 A 05047.

La société ELIDEA, au capital de 35 000 euros sise à DIJON –Parc Mirande - 14 L rue Pierre de Coubertin, représentée par son gérant : Monsieur Vincent RAVIER, immatriculée sous le numéro RCS DIJON 381 528 223, a cédé, avec effet au 12 octobre 2018, à la société « ELECTRICITE ET INFORMATIQUE SERVICES», société à

responsabilité limitée au capital de 60 000 euros sise à DIJON – Parc Mirande – 14 L rue Pierre de Coubertin, immatriculée au Registre du Tribunal de Commerce sous le numéro RCS DIJON 453 660 573 et représentée par Messieurs Jérôme DUBY et Olivier BERNARDOT, sa branche d'activité d'entretien, réparation, maintenance

informatique et réseau, vente de matériels et logiciels techniques, antivirus, internet et garanties sur sites, exploité à DIJON – Parc MIRANDE – 14 L rue Pierre de Coubertin moyennant le prix global de cinquante mille (50 000) euros s'appliquant aux éléments incorporels pour la totalité.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par acte extra-judiciaire, au siège de société FIDUCIAL SOFIRAL, société d'Avocats sise à DIJON – 06 rue Louis de Broglie, et séquestre désignée.

Pour avis : La Gérance

AL214422613

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

MINELLI SAS
S.A.S. au capital de 23.556.431 €
ZI les Paluds, 155 rue du Dirigeable
13400 AUBAGNE
413 157 306 RCS MARSEILLE

Aux termes de l'AGE du 28/9/2018 il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 4.905.010 € pour le porter à 28.461.441 € au moyen de la création de 321.640 actions nouvelles de 15,25 € et attribuées à la société VIVARTE , SAS au capital de 180.552.836 €, 28 avenue de Flandre, 75019 Paris, 308 449 024 RCS PARIS par suite de l'apport en nature de 14 fonds de commerce sis :

- Centre Commercial Val d'Europe , 14 Cours du Danube, 77700 Seris (déclaration de créance au TC de Meaux)
- Centre Commercial la Toison d'Or, 21000 Dijon; 24/26/28, rue Carnot, 21200 Beaune (déclaration de créance au TC de Dijon)
- Centre commercial Carrefour Portet, Boulevard de l'Europe , 31127 Portet sur Garonne; Centre Commercial Saint Orens, 2 Allée des Champs Pinsons, 31650 Saint Orens de Gameville; et 2 Allée Emile Zola, Centre Commercial Blagnac, 31716 Blagnac (déclaration de créance au TC de Toulouse)
- Centre Commercial Bordeaux le Lac, 33000 Bordeaux (déclaration de créance au TC de Bordeaux) - 49, rue Nationale, 37000 Tours; Centre Commerciale les Atlantes, 37700 Saint Pierre des Corps (déclaration de créance au TC de Tours)
- Centre commercial Ecully Grand Ouest, rue Jean Marie Vianney, 69130 Ecully (déclaration de créance au TC de Lyon)
- 8 Place Marengo, 16000 Angoulême (déclaration de créance au TC d'Angoulême)
- 3 rue de la Paille, 72000 Le Mans (déclaration de créance au TC du Mans)
- 2 rue Saint Antoine, 21 bd du Musée, 1 rue Doppet, 73000 Chambery (déclaration de créance au TC de Chambery)
- 14, rue Vaugelas, rue Carnot, 74000 Annecy (déclaration de créance au TC d'Annecy)

Pour avis.

AL214422615

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PEYRET – GOURGUE & Associés
Société d'Avocats
2 rue Lavoisier
38330 MONTBONNOT
SAINT MARTIN

S.C.I. DU HAUT DES PERRIERES A TALANT

Société Civile au capital de 1 600 euros
Siège social à DIJON (21000)
27, rue Louis de Broglie
778 199 331 RCS DIJON

L'Assemblée Générale des associés en date du 20 juin 2018 a constaté la décision de Monsieur Olivier GROSSE de démissionner de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour. Il n'a pas lieu de pourvoir à son remplacement.

Pour avis,

AL214422587

A.C.D. IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 26 Ter Route Nationale 21560 ARC SUR TILLE 482048170 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 06 juillet 2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Pierre VERAN de démissionner de ses fonctions de cogérant et a nommé en qualité de nouveau cogérant Monsieur Yves LEBLANC, demeurant 26 rue Victor Hugo - 70100 GRAY, pour une durée illimitée et ce à compter de ce jour. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis La Gérance

AL214422600

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 29/10/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TART-LE-HAUT: Bois.

3 ha 87 a 35 ca - Le grand bois: B-251(A)

SAINT-MARTIN-DU-MONT : Terres - Objectif : Maintien de l'exploitant en place

15 ha 45 a 90 ca - Le grapeau des charmes: ZH-17(A)-17(B)-17(C) - Les champs raviers: ZI-38-50 - Les corvees: ZI-8(J)-8(K)-12(B)-12(C)-12(AJ)-12(AK)

- Sous le bois de champcourt: ZS-70(J)-70(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/11/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214422610

EARL DOMAINE ARMELLE ET BERNARD RION

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 275 920 euros
Siège social : 21700 VOSNE ROMANEE
330 712 753 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 31 juillet 2018 a décidé de nommer en qualité de cogérante pour une durée indéterminée à compter du 31 juillet 2018 Mme Alice RION, demeurant 8 Route Nationale - 21700 VOSNE ROMANEE, en remplacement de M. Bernard RION, cogérant démissionnaire, en adjonction du mandat de Madame Armelle RION qui se poursuit. Pour avis.

AL214422614

NON DISSOLUTION

SARL EGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4.000 euros
Siège social : 6 Place Jacques Prévert
21000 DIJON
819 685 314 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2018, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL214421704

NEGAI

SAS au capital de 4800 € Siège social : 31 rue Chabot Charny, 21000 Dijon 828 240 614 RCS de Dijon L'associé unique selon décisions du 30/06/2018 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Dijon

AL214422560

FILEAS

APOTIKA

SAS au capital de 125.000 euros Siège social : 12B rue Arthur RIMBAUD 21000 DIJON 822 426 029 RCS DIJON Au titre d'une assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2018 statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON Pour avis et mention.

AL214422599

DISSOLUTION LIQUIDATION

LA FABRIC

SAS en liquidation au capital de 1 000 €
5 rue Nicolas FETU - 21000 DIJON
804 475 945 RCS DIJON

PV AG du 12/06/2018 : après avoir entendu le rapport de M. Philippe TOTA, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2017. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON. Pour avis, le liquidateur

AL214421707

CROCK'ODIL CAFE

Société en Liquidation
SAS au capital de 8 000 €uros
Siège social :
86 rue Berbisey - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
99A rue du Général Fauconnet
Résidence le Dugay Trouin - 21000 DIJON
RCS DIJON 424 196 855

Par décision du 30 septembre 2018, l'associé statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL214422552

SPORTMANIA

EURL en liquidation au capital de 7 622,45euros, Siège social et de liquidation : 59 rue du Faubourg Saint-Nicolas 21200 BEAUNE. 349996777 RCS DIJON. Le 5/10/18,l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5/10/18 et sa mise en liquidation amiable. René NICOLAS demeurant 59 rue du Faubourg

Saint-Nicolas 21200 BEAUNE est nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 59 rue du Faubourg Saint-Nicolas 21200 BEAUNE, adresse où tous actes et correspondances devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214422594

THOMASSIN DEVELOPPEMENT IMMOBILIER

SASU en liquidation au capital de 1000 ?. Siège : 16 Rue de Fontaine lès Dijon 21000 DIJON, 823706460 R.C.S. DIJON. Par décisions ordinaires de l'actionnaire unique du 30.08.2018, après avoir entendu le rapport de Louise THOMASSIN, liquidateur, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation au 28.02.2018. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis, le liquidateur

AL214422595

AVIS DISSOLUTION

SPEED'EAU
SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 13 rue Garibaldi
21500 CREPAND
789 227 394 RCS DIJON

Les associés ont décidé aux termes d'une AGE en date du 31/10/2018 la dissolution anticipée de la SARL SPEED'EAU avec arrêt d'activité et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Pierre BLANCHARD dmt 18 rue du Dessus - 21120 SAULX-LE-DUC. La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date. Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL214422603

AVIS DE DISSOLUTION AVEC ARRET D'ACTIVITE

GARAGE CROCHARD
SARL au capital de 1.000 euros
Siège social :
2 rue Chaume au Menelot
Z.I. Champ à la Perdrix
21140 SEMUR EN AUXOIS
793 000 936 RCS DIJON

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31/10/2018 la dissolution anticipée de la SARL GARAGE CROCHARD et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Vincent CROCHARD dmt 2 rue Chaume au Menelot - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

La co-gérance assumée par lui-même et son épouse a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL214422608

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution par ASSP le 30/09/2018 de la SCI DE LA CROIX Capital: 100€. Objet:La construction, l'acquisition, l'administration et la gestion d'un ensemble immobilier, en vue de sa division par fractions. Gérance et siège: LHOMME Jerome - 2 rue de la croix, 21460 Montberthault;Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL214422482

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 22/10/2018, il a été constitué une société civile au capital de 1 000 euros, dénommée ROUQ1, dont le siège social est situé 4, rue Jeanne

Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet : l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société ; l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon.

M. Jean-Marie GARINOT, demeurant 15, rue de la Préfecture - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée.

AL214422580

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 22/10/2018, il a été constitué une société civile au capital de 1 000 €, dénommée BELUPI, dont le siège social est situé 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet : l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société ; l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien

ou droit immobilier dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon.

M. Pierrick BECHE, demeurant rue du Pré Midant - 21310 BELLENEUVE, assure la gérance sans limitation de durée.

AL214422582

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société CLOS DE MURS.

Forme : SARL.

Siège : 1 D Rue du Tribunal 21200 BEAUNE.

Objet : agence immobilière, prise de mandats de vente, visites, publicités diverses, toutes activités de négociations, transactions, conseils sur fonds de commerce et biens immobiliers, toutes activités annexes et connexes à la profession d'agent immobilier, marchand de biens, location nue, location de meublés professionnels et non-professionnels, la promotion immobilière, conseil en matière immobilière, la décoration et aménagement ou réaménagement de l'espace, idées décoratives pour l'intérieur et l'extérieur, ou toute activité se rapportant à l'objet, achat et vente d'immeuble, de terrain, de meuble, de matériaux de construction ou de rénovation.

Capital : 10.000 euros.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme Claude MAUFOUX demeurant 6 Rue des Tonneliers 21200 BEAUNE.

RCS DIJON.

Pour avis.

AL214422584

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 12 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : BOURGOGNE JC GUYAUX

Siège social : 14 route de Savigny – 21200 BEAUNE

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société

au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros composé uniquement d'apport en numéraire

Objet social : L'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; Toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin ; Prestations et conseils en oenologie, vente de tous produits et matériels oenologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture ; L'organisation de dégustation de vins et alcools ; L'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Monsieur Thomas GUYAUX demeurant 4 rue Eugène Gérard – 71150 DEMIGNY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis le Président.

AL214422589

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître MONTAMBAULT GALLEN Pauline notaire au sein de la SCP WATIN-AUGOUARD, MEUNIE, MICHOT et GROSJEAN titulaire d'un office notarial sis 10 Rue Saint Antoine, à PARIS, 75004, le 16.10.2018, il a été constitué une SCI dénommée : NADNOT. Capital : 10 000€. Siège : 21 Boulevard Carnot, 21000 Dijon. Objet : acquisition et gestion patrimoine immobilier. Durée : 99 ans. Gérance : Mr NADIN Claude, 6 / 8 Place Maurice de Fontenay, E2, 75012 PARIS. Mme NADIN née COUSON Arlette, 9 Rue du 24 Août 1944, 89240 POURRAIN. Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés. Les associés confient au gérant le soin de statuer seul sur l'agrément de tout nouvel associé. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214422591

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 25/10/2018, il a été constitué une société civile au capital de 1 000 €, dénommée VINCENTGIROUD, dont le siège social est situé 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet : l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société ; l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. M. Vincent CUISINIER, demeurant 7, rue Philibert de la Mare - 21560 COUTERNON, assure la gérance sans limitation de durée.

AL214422597

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 25/10/2018, il a été constitué une société civile au capital de 1 000 €, dénommée ANNEGIROUD, dont le siège social est situé 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet : l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société ; l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Mme Anne GESLAIN, demeurant 36, rue des Espaces Verts - 21560 COUTERNON, assure la gérance sans limitation de durée.

AL214422598

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Dijon du 25/10/2018, il a été constitué une société civile au capital de 1 000 €, dénommée LINEGIROUD, dont le siège social est situé 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet : l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société ; l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon.

Mme Anne-Line CUNIN, demeurant 52, rue Henri Gérard- 21121 FONTAINELES- DIJON, assure la gérance sans limitation de durée.

AL214422601

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/10/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ENENCI FINANCE DS Objet social : activités de mandataire, intermédiaire en opération de banque et services de paiement, intermédiaire en crédit à la consommation et regroupement de crédit, mandataire intermédiaire d'assurance Siège social : 11 avenue du 8 septembre 1944, Centre d'affaire LBA, 21200 Beaune. Capital : 1500 ? Durée : 99 ans Gérance : Mme KUKULINSKI Séverine, demeurant 7A rue de l'Eglise, 21200 Combertault, Mme VIDEIRA DA SILVA Elisabeth, demeurant 26 rue de Bonn, 94510 La Queue-en-Brie, M. GOY Lionel, demeurant 22, rue Vicq d'Azir, 75010 Paris Immatriculation au RCS de Dijon

AL214422602

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/10/2018

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BEAUNE MAISON

Forme : Société civile

Objet : La mise en valeur, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement; l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes; l'administration, la gestion et la cession de parts de sociétés civiles notamment immobilières ou de parts de sociétés civiles de placement immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.

Siège social : 3 B Rue du Tibunal 21200 BEAUNE

Capital : 1.000,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculationau R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément

Gérance : MR Fink David, demeurant POB 5271 Carmel Ca 93921 CALIFORNIE (ETATS-UNIS)

MME Elarmo Janet, demeurant POB 1424 Carmel Ca 93921 CALIFORNIE (ETATS-UNIS)

La société sera immatriculée au R.C.S de DIJON.

AL214422611

NIÈVRE

DÉSIGNATION

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

LIBAULT

SAS au capital de 100.000 €
Siège social : 28, rue de la Rotonde
58000 NEVERS
711 880 229 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 28 septembre 2018 a désigné M. Vincent CHAMON dt 130 Avenue du 8 mai 1945 – 58660 COULANGES LES NEVERS, en qualité de Président en remplacement de Mme Michèle CHAMON.

Pour avis, Le Président

AL584422706

TRANSFERT DE SIÈGE

SEBANA

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000.00 €
Siège social : 2 Rue de Loire
58150 Saint Andelain
811 410 679 RCS Nevers

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 28 septembre 2018, il a été décidé de transférer le siège social situé 2 Rue de Loire - 58150 SAINT-ANDELAIN (Nièvre), au 4 Rue de La Dame - 58400 VARENNES LES NARCY (Nièvre), et ce à compter du 28 septembre 2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le gérant Sébastien COTTET

AL584422728

CREALEX

Société d'Avocats
Maître Matthieu TOUZET
7 Avenue Jean Jaurès
18000 BOURGES

CENTRE TOUPIE LOCATION

SARL au capital de 50.000 euros Siège social : 104 rue des Montapins
58000 NEVERS
811 109 024 RCS NEVERS

Suite aux décisions de l'associé unique du 25 octobre 2018, certaines mentions prévues à l'article R 210-4 du Code de Commerce, étant frappées de caducité, il y a lieu de

procéder à la présente publication.

SIEGE SOCIAL avec effet au 1er octobre 2018

Ancienne mention : 104 rue des Montapins à NEVERS (58000)

Nouvelle mention : 120 rue Sainte Barbe à SAINT-AMAND-MONTROND (18200)

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 811 109 024 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOURGES.

AL584422747

MODIFICATION DE CAPITAL

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : sarl C2IM.

Forme : SARL.

Siège social : 18 rue de Charleville-Mézières, 58000 NEVERS.

492718333 RCS NEVERS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 septembre 2018, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 75000 euros à 450000 euros. Le nom de la société devient : C2IM Conseil qui aura désormais son siège social 21 rue du Maupas 58000 Nevers.

Mention sera portée au RCS de NEVERS.

AL584422714

SARL SANZ CONSTRUCTIONS

Au capital social de 12.000 euros
Siège social : « Le Carège » 58700 SICHAMPS
491 817 219 RCS NEVERS

Par AGE du 12/10/18, il a été approuvé une augmentation de capital social par incorporation de compte courant, souscrite par M. Christian SANZ, le capital social passe de 12.000 euros à 24.800 euros. Les art. 6 à 8 des statuts ont été modifiés. Pour Avis.

AL584422716

APPORTS

ASSOCIATION LA SOURIS VERTE DES AMOGNES ET DU PAYS MACHINOIS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la Préfecture de Nevers le 20 janvier 2006 Siège social : Place de la Victoire 58260 LA MACHINE SIREN : 488 122 565 ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL DES AMOGNES Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la Préfecture de Nevers le 25 janvier 1978 Siège social : 1 Place de la république 58270 SAINT BENIN D'AZY SIREN : 313 538 076 AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS de l'association LA SOURIS VERTE DES AMOGNES ET DU PAYS MACHINOIS à l'association CENTRE SOCIOCULTUREL DES AMOGNES à paraitre dans le département de la Nièvre 1. Objet des associations participantes : LA SOURIS VERTE DES AMOGNES ET DU PAYS MACHINOIS, association apporteuse, a pour objet la mise en place d'une haltegarderie, itinérante ou non, à destination des familles domiciliées dans l'une des collectivités territoriales adhérentes. LE CENTRE SOCIOCULTUREL DES AMOGNES, association bénéficiaire, a pour objet de coordonner et promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié, des activités et services à caractère social, éducatif, familial, culturel, sportif, et de loisirs au profit de personnes appartenant à toutes les catégories d'âge. 2. Projet d'apport partiel d'actifs : Le projet d'apport a été arrêté par le Conseil d'administration de l'association apporteuse le 17 octobre 2018 et par le Conseil d'administration de l'association bénéficiaire le 18 septembre 2018, sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales des deux associations participant à l'apport, devant se réunir le 19 décembre 2018 pour l'association apporteuse et le 14 décembre 2018 pour l'association bénéficiaire. 3. Evaluation de l'actif et du passif apportés par l'association apporteuse, ainsi que des engagements souscrits par elle, dont la transmission à l'association bénéficiaire est prévue : Montant de l'actif : Actif immobilisé : 1750 ? Actif circulant : 39 010 ? Montant du passif : Dettes fiscales et sociales : 9 921 ? Dettes fournisseurs : 1 782 ? Autres dettes : 522 ? Soit un actif net apporté de 28 535 ?. Engagements souscrits : Abonnement revue technique Pour avis

AL584422743

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 28/09/2018 dans le journal Terres de Bourgogne, concernant la location gérance SAFEN / ONET SERVICES, il y a lieu de lire : **que l'établissement est situé à NEVERS 58000, 1ère impasse de la Jonction.**

AL584422726

SELARL Nadège Mc NAMARA
et Patrick Mc NAMARA, Notaires
17 rue de Lattre de Tassigny
71400 Autun

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE numéro 1497 du 12 Octobre 2018 concernant la société LA VIEILLE DILIGENCE, SARL au capital de 2400 €, dont le siège est à MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230), lac des Settons, immatriculée au RCS DE NEVERS sous le n° 793569716. Il y a lieu de modifier l'adresse de l'élection de domicile pour les oppositions qui était en l'étude de Me Patrick Mc NAMARA, par celle en l'Etude de Me Sophie KREICHER, notaire, Place Docteur Bondoux à CHATEAU CHINON VILLE (58120), où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

Patrick Mc NAMARA, Notaire.

AL584422727

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE
NOTAIRE A LUZY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par

Mr Olivier Jean Paul Cyrille FAURE, Dessinateur Projeteur en Bâtiment, et Mme Armelle Marie Jeanne BALDUZZI, Auxiliaire de Puériculture, son épouse, demeurant à LUZY (58170) 25 avenue du Dr Dollet.

Nés Mr à VILLEURBANNE (69) le 17/05/1976, et Mme à AULNAY-SOUS-BOIS (93) le 22/03/1964

Modification opérée : adoption de la séparation de biens

Notaire rédacteur de l'acte : Me Jean CHINCHOLE, notaire à Luzy (58170), 1 rue de la République, BP 16

Date de l'acte : le 27/10/2018

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus, et devront êtres notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL584422749

MODIFICATION DE STATUTS

JARDIFOREST

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 15?000.00 €
Siège social : Nyon - 58130 Ourouer
501 299 812 RCS Nevers

Suivant décisions de l'associé unique du 1er octobre 2018, le capital social a été augmenté d'une somme de 25 000 € par incorporation de compte courant d'associé pour le porter à 40 000 € ; la dénomination sociale a été modifiée pour adopter celle suivante : FORMACOMPOST, et l'objet social a été étendu à l'activité de fabrication, location, vente de matériel et accessoires de compostage, et ce à compter du 1/10/2018.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL584422721

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
8 rue Carnot, 58300 Decize

CHANGEMENT DE GERANT ET DE DENOMINATION

S.C.I M.C.M.G.I.
Au capital de 50.460,62 €
3 Quai de Loire 58300 DECIZE
RCS NEVERS 392 929 626

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE, le 18/08/2018, enregistré à NEVERS le 13/09/2018, dossier 2018 19178, référence 5804P01 2018 N 00528, il a été nommé comme gérant de la société S.C.I. M.C.M.G.I., au capital de 50 460,62 euros, dont le siège est à DECIZE (58300) 3 Quai de Loire, immatriculée au RCS de NEVERS, sous le numéro 392 929 626, Bernard FARRENQ, demeurant à NEUVILLE LES DECIZE (58300) Le Poissat, et Mélanie FARRENQ, demeurant à NEUVILLE LES DECIZE (58300) Le Poissat, sans limitation de durée, en remplacement de Gilles PETIT.

En conséquence, ladite société sera à compter du 18/08/2018, gérée par Bernard FARRENQ et Mélanie FARRENQ.

Aux termes de ce même acte, il a été décidé de prendre pour nouvelle raison sociale «EULALIE» à compter du 18/08/2018.

Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.

Pour avis.

AL584422729

GESTIPLAST

Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
porté à 2 500 000 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Villemenant,
58130 GUERIGNY
RCS NEVERS 447 781 146

L'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire réunie en date du 29 septembre 2018 a décidé :

- d'augmenter le capital social de 2 100 000 euros par l'incorporation de réserves pour le porter à la somme de 2 500 000 euros.

- d'étendre l'objet social à diverses activités de nature immobilière, soit ce qui suit :

- Toutes activités d'achat, vente, propriété, gestion par location, bail précaire ou de courte durée, bail commercial, bail rural à long terme ou non, bail d'habitation, etc... de tous biens immobiliers bâtis et non bâtis à usage commercial, artisanal, industriel, agricole, ou d'habitation ;

- tout achat de mobiliers et biens meubles, toutes activités de location de biens immobiliers meublés que ce soit notamment en résidences de tourisme, résidences pour personne âgées, résidences étudiantes, ou autres.

L'inscription modificative sera requise auprès du Greffe du

Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, la Gérance

AL584422735

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange , location ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de OUGNY:

Propriété louée : libre au 11/11/2019

Avec bâtiments habitation et exploitation

56 ha 32 a 49 ca - Champ du trait: A-203-204-206-234[205] - Domaine de spouse: A-47(*)-48-49(*)-50(*)-51-52-53 - L ouche girard: A-10-11 - La grande foret: A-8(*)-9 - La marouge: A-278[147]-281[148](*) - Le grand pre: A-36-38(*)-233[38](*) - Les chaumes mathe: A-144 - Les doigts: A-12

Et par extension, Cmne de ALLUY:

8 ha 07 a 90 ca - Le champ de seigne: ZE-30(*)[F1]

Cmne de ARMES:

Propriété louée sur la totalité

9 ha 90 a 30 ca - La fausse riviere: A-848-849-850-851 - La vallee du choveau: A-788-789(*)-1165[787] - Pres blin: A-835-841-843-1130[839](*)

Et par extension, Cmne de CHEVROCHES:

2 ha 21 a 23 ca - Le pre a pain: A-863[228](*)

Cmne de BICHES:

5 ha 75 a 60 ca - Les champs de chamon: ZE-12(*)

Et par extention, Cmne de BRINAY:

1 ha 69 a 60 ca - La sarree: YA-5

Cmne de BICHES:

72 a 40 ca - Ouche onichot: ZC-5-7

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT:

1 ha 26 a 06 ca - La corne: C-84(*)[B1]-87(*)[B1]

Cmne de DUN-SUR-GRANDRY:

Propriété louée sur partie

1 ha 81 a 80 ca - Foret de grandry: A-83 - Les chagnerots: ZA-58

Cmne de MONTARON:

Propriété louée en totalité : recherche investisseur

Avec bâtiments habitation et exploitation

110 ha 50 a 45 ca - Champs de la feuille: ZK-2(A)-2(B) - Le buisson de la fin: C-470(A)-470(B)-470(C)-471-472 - Le massonnat: ZI-6 - Le soulin: ZI-7 - Les baudrees: ZI-9[4](A)-9[4](B)-9[4](C)-9[4](D)-9[4](Z)-10[4]-11[5]-12[5]-13[5]

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY:

Propriété louée en totalité

Avec bâtiments exploitation

22 ha 14 a 08 ca - Champ carreau: BK-48-50-52-53 - Champ pinot: BK-97(*) - Champs marion: BK-23-24-25-26-27-42-43 - Cherault: BE-1(*)-29-166[19] - La noue martin: BH-9 - Le dessiert: BK-57(*)-58(*) - Les baumes: BK-63-66 - Les champs rapins: BI-40-41-42-44 - Les petits buissons: BK-89 - Les petits dessierts: BD—20-21-22 - Vigne a massot: BD-13

Et par extention, Cmne de SAINT-FIRMIN:

3 ha 83 a 73 ca - Bois du chapitre: A-145-146

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE:

58 a 20 ca - Les grandes hates: A-782

Cmne de VILLAPOURCON:

1 ha 23 a 93 ca - L ouche de grue: C-2089[1944] - La galerie: C-921

Biens à louer :

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT-

65 ha 60 a 79 ca - 'Fonds fourres': F- 456- 457 - 'Font fouree': F- 722- 723- 724- 731- 732- 1084[733]- 1085[733] - 'Grande sardode': E- 453[261] - 'L allee': F- 721 - 'L ile': F- 501- 502(*) - 'La ferte': F- 463- 1126[462]- 1128[461](*)- 1129[462] - 'Les gouats': F- 701 - 'Petite sardode': E- 455[262] - 'Pre du port': E- 259- 260 - 'Pres des dindes': F- 458- 459

Cmne de LUTHENAY-UXELOUP

surface comprise dans un ensemble de 229 ha à louer

47 ha 33 a 42 ca - 'L embouche': C- 17- 18 - 'Les iles': C- 9- 11- 12

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19/11/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584422751

CESSION

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Nevers, du 25 mai 1992 , enregistré à Nevers-Nord ,le 25 juin 1992,F°39, bordereau 275/1

Me Jean-Jacques BLIN, mandataire liquidateur demeurant à Nevers,48 avenue Colbert, agissant en qualité de liquidateur de la Société Coopérative LA RUCHE OUVRIERE DES ATELIERS DE VARENNES VAUZELLES

A cédé à :

M .Didier Arsène HIRONDELLE, et Mme Patricia Ghislaine VELLA, son épouse , demeurant ensemble à Varennes Vauzelles (58), 52 avenue Louis Fouchère .

Un fonds de commerce de boucherie situé et exploité à VARENNES VAUZELLES (58640) 52 Avenue Louis Fouchère, pour lequel la société LA Ruche Ouvrière des Ateliers de Varennes Vauzelles, est immatriculée au RCS de Nevers sous le n°B.700.583.030 .

Prix : SEPT MILLE CINQ CENT FRANCS (7500,00.F)

Prise de possession à compter du 25 mai 1992.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maitre BLIN, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

M. Mme HIRONDELLE

AL584422742

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SISA de la Maison de Santé pluridisciplinaire Les Bergeronnettes-
Place du 25 Juin 1944
58230 MONTSAUCHE-les-SETTONS

DÉMISSION

Par procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2018, il a été procédé aux démissions de Madame Audrey LANIER associée et du Docteur Denis ROGER associé-gérant. Par vote à l'unanimité l'AGE a désigné le Docteur Jérôme KORAL et Madame Aurélie PONTHIEUX gérants.

AL584422696

FINDAKLY ET CIE

SARL au capital de 3.049 ? Siège social : 4, chemin du Moulin,, Suillyzeau, 58150 Suilly-la-Tour 327 756 912 RCS de Nevers L'AGE du 15/10/2018 a nommé en qualité de gérant Mme MAHOT Françoise, demeurant 4, chemin du moulin Suillyzeau, 58150 Suilly-la-Tour en remplacement de Mme CHENUIL Juliette, à compter du 15/10/2018. Modification au RCS de Nevers

AL584422711

LE PRE DES HATES

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000 euros

Siège social : MOULINS ENGILBERT (Nièvre) – Le Pont Cottion
RCS NEVERS : 449 868 488

CHANGEMENT DE GERANT

Décision de l' Assemblée Générale du 25 Septembre 2018

GERANCE A COMPTER DU 23/07/2018 :

Ancienne mention :

- Madame Sophie GUYOT demeurant à MOULINS ENGILBERT (Nièvre) – Le Pont Cottion

Nouvelle mention :

- Monsieur Gabin GUYOT demeurant à MOULINS ENGILBERT (Nièvre) – Le Pont Cottion

Pour avis et insertion

AL584422717

SCI DES TERRASSES

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.200 euros
Siège social : MOULINS ENGILBERT (Nièvre) – Le Pont Cottion
RCS NEVERS : 791 832 587

CHANGEMENT DE GERANT

Décision de l' Assemblée Générale du 25 Septembre 2018

GERANCE A COMPTER DU 23/07/2018 :

Ancienne mention :

- Madame Sophie GUYOT demeurant à MOULINS ENGILBERT (Nièvre) – Le Pont Cottion

Nouvelle mention :

- Monsieur Gilles GUYOT demeurant à MOULINS ENGILBERT (Nièvre) – Le Pont Cottion

Pour avis et insertion

AL584422718

SOGIMAGA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : CHATEAU CHINON (Nièvre) – 14, rue des Fossés
RCS NEVERS : 452 509 854

CHANGEMENT DE GERANT

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 euros

Siège social : CHATEAU CHINON (Nièvre) – 14, rue des Fossés

RCS NEVERS : 452 509 854

Décision de l' Assemblée Générale du 25 Septembre 2018

GERANCE A COMPTER DU 23/07/2018 :

Ancienne mention :

- Madame Sophie GUYOT demeurant à MOULINS ENGILBERT (Nièvre) – Le Pont Cottion

Nouvelle mention :

- Monsieur Marius GUYOT demeurant à MOULINS ENGILBERT (Nièvre) – Le Pont Cottion

Pour avis et insertion

AL584422719

➜ NON DISSOLUTION

LES TROIS PETITS CHÊNES

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € Siège social : 20 rue des Ecoles 58270 ANLEZY RCS : NEVERS 801 271 883 Aux termes d'une décision en date du 3 janvier 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société Pour avis La Gérance

AL584422712

SAS AMLT BOURGEOIS

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000.00 euros
Siège social : 17 rue Jean Jaurès
58450 NEUVY SUR LOIRE
820 416 717 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2018, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis, le représentant légal.

AL584422731

AVIS DE NON DISSOLUTION

PATRICE LANGIAUX PESAGE
SASU au capital de 3 750 euros
Siège social : 9 rue Georges Dufaud
ZI de NEVERS - SAINT ELOI, 58000 NEVERS
812 920 874 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 28 mai 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS Le Président

AL584422734

AVIS DE NON DISSOLUTION

EURL FORMAPRO SECOURISME ET DEFENSE Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Au capital de 2 000 €uros Siège social : MUSSY PLACE DE L'EGLISE 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT R.C.S. : NEVERS RCS 818.882.615 Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/09/2018, l'associé statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société. Pour avis, Monsieur JOLIVOT Romain

AL584422736

BIEN ETRE AU QUOTIDIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 43 000 euros
Siège social : 61 Route de Decize
58250 FOURS
509 318 531 RCS Nevers

Selon décision en date du 4/10/2018, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL584422738

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI PIVERT

Société Civile Immobilière
Société en liquidation
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 2 bis rue Emile Combes
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
484 417 100 RCS NEVERS

Suivant Assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.

Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur Pascal PIVERT demeurant 20 rue du Commandant Lavigne, 17110 ST-GEORGES-DE-DIDONNE et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation» et le siège de la liquidation est fixé à 2 rue Emile Combe, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur,

AL584422572

MAGIM

SCI au capital de 7622euros. Siège social: le bourg 58240 Tresnay 349048793 RCS MEAUX. Le 20/09/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Christian GUILLON, Le Bourg 58240 Tresnay, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de MEAUX.

AL584422671

DSP-AUTO-SERVICE

SARL en liquidation
au capital de 2 000 €
Siège social : 47 bis Rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS
807828744 RCS NEVERS

Par décision du 30/09/2018 l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2018 suivie de sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Mr Gilbert RABIER, 23 Rue Saint Fiacre, 58000 SAINT-ELOI et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt au RCS Nevers

AL584422710

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

SCI DES FONTAINES

383 944 279 RCS Nevers
Société civile immobilière
en liquidation au capital de 762 euros
Siège social
44, Route de Demeurs 58130 Urzy
Siège de liquidation
44, Route de Demeurs 58130 Urzy

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/09/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Corinne RAUCAZ, demeurant 36 Rue Lavoisier 78140 VELIZY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 44 Route de Demeurs 58130 URZY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

AL584422722

BOIS

SARL au capital de 2 000,00 Euros
77 FAUBOURG DE LA BARATTE,
58000 NEVERS
752 880 690 R.C.S. NEVERS

Suivant l'AGE en date du 31 Mai 2018, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 Mai 2018.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL584422732

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLIMAFROID ETABLISSEMENTS MARILLER

SARL au capital de 10.800 euros en liquidation
Siège social : 171, rue Roland Brouard
58600 GARCHIZY
325 079 788 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2018 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Denis MARILLER dt 3, chemin de la Sarre - 58400 CHAULGNES, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, D. MARILLER

AL584422745

CLOTURE DE LIQUIDATION

SARL CIP FRANCE
immatriculée auprès du Tribunal de Commerce de NEVERS sous le numéro 828 252 189,
au capital social de 10.000,00 euros
dont le siège social se situe
LA FORGE 58350 CHASNAY

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Laure SOUCHARD demeurant LA FORGE 58350 CHASNAY pour sa gestion et la décharge de son mandat.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis.

AL584422752

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée CARCABOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Alain FOURNIER demeurant 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN.

AL584422708

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI V.E.S. au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 34 rue du Professeur Calmette – 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Vincent BARBIRA dt 34 rue du Professeur Calmette – 58000 NEVERS. Les cessionnaires ou attributaires de parts non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, la gérance

AL584422707

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Montigny-en-Morvan du 18/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : L'AUBERGE DU GOUPIL

Siège : Le Bourg, 58 120 Montigny-en-Morvan

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Bar, brasserie, vente à emporter, soirées évènementielles (concerts, soirées à thèmes), location de chambres d'hôtes et meublées de tourisme, et activité annexes

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pierre MARCEAU, demeurant Saint-Gy, 58 120 CHÂTIN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

POUR AVIS

Le Président

AL584422709

Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY (58), le 23/10/2018, a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle dont les caractéristiques principales sont les suivantes:

Raison sociale :DG MOTORS

Capital social : 3000 euros.

Siège social : le Bourg 58110 TAMNAY EN BAZOIS

Objet : achat et vente de tous véhicules terrestres neufs et occasions toutes marques, tourisme, agricole ou utilitaire. Entretien, réparation, remise en état, dépannage, mécanique et carrosserie de tous véhicules toutes marques. Commerce de détail de tous accessoires, équipements, vente de pièces détachées neuves et occasions toutes marques pour tous véhicules. Achat et vente de pneus toutes marques pour tous véhicules, vente de carburants, lubrifiants et produits d'entretien. Entretien et réparation de tout matériel de travaux publics agricole ainsi que motoculture. Station de lavage et de nettoyage. Achat et vente de bois de chauffage transformé etdébité. Location de tous véhicules sans chauffeur. Location de matériel de travaux publics sans chauffeur. Petit bricolage et homme toutes mains. Président et associé unique: Monsieur Guy Raymond André DECAMP, retraité mécanicien, demeurant à CERVON (Nièvre) 4 Impasse de la Prairie - Précy Clause d' Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires,

ascendants, conjoint et enfants les autres sont soumises à agrément du Président.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Immatriculation : RCS de NEVERS

Pour avis.

AL584422713

SNC DE CHARANCY

Par acte SSP du 13 octobre 2018, il a été constitué la Société en Nom Collectif « SNC DE CHARANCY », pour une durée de 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au RCS de Nevers. Le capital social est de 3 000 euros. Le siège social est fixé à Le Chêne 58300 Champvert. La société a pour objet les prestations de travaux agricoles. Les gérants et associés tenus indéfiniment des dettes sociales sont M. Jean-Luc Bernier, demeurant Le Chêne 58300 Champvert, M. Didier Bernier, demeurant 21bis rue Jean Lhospied 58300 Champvert et M. Romain Bernier, demeurant La Douare 58300 Champvert. Pour avis

AL584422715

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24 octobre 2018 constitution de la SAS :

BIJOUTERIE MALHERBE NEVERS

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 88 rue François Mitterand 58000 NEVERS

Objet : achat et vente de bijoux en métaux précieux (or, argent, platine), d'articles de joaillerie, d'articles d'horlogerie, de bijoux fantaisie, exploitation de fonds de commerce de bijouterie, joaillerie, horlogerie.

Président : Mme Céline MALHERBE demeurant 2 rue du Peuilly, Lotissement le Clos du Château, 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Directeur Général : M. Philippe MALHERBE demeurant 2 rue du Peuilly, Lotissement le Clos du Château, 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL584422720

VAUBAN PORTES ET FENETRES
SARL au capital de 3 000 euros
11 ROUTE DE CORBIGNY
58190 BAZOCHES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BAZOCHES du 11 octobre 2018, il a été

constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : VAUBAN PORTES ET FENETRES

Siège social : 11 ROUTE DE CORBIGNY, 58190 BAZOCHES

Objet social : Vente, pose menuiserie PVC, bois, aluminium, isolation par l'extérieur

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au

Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : HOFSTETTER Pascal demeurant 14 ruelle des Cormiers 77690 MONTIGNY SUR

LOING

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL584422730

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : WALLY KEBAB

Forme sociale : SAS

Capital social : 5 000 €

Siège social : 16, Place Lafayette – 58290 MOULINS ENGILBERT

Objet social : Restauration rapide et traditionnelle avec vente de boissons alcoolisées ou non alcoolisées - Fabrication et vente de plats à emporter

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Damien WALRAEVENS dt à CRONAT (71) – Les Mouilles

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584422733

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

SARL TAXI CLAMECYCOIS

Suivant acte reçu par Me G. DINET, notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «François DINET et Guillaume DINET, Notaires Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le DIX HUIT MAI DEUX MILLE DIX HUIT enregistré à NEVERS, le 28/05/2018, n°201811344 réf.2018N00330.

Il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination :SARL TAXI CLAMECYCOIS

Forme :SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Capital social :7.600,00 €

Il est divisé en 100 parts de 76,00 € chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées,réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège Social : à OISY (58500) 5 Route de Charmois.

Objet Social :Transports de voyageurs par taxis, transport routier de marchandises avec des véhicules de PMA

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Durée : 99 ans

Apports: Monsieur Gérard ROLLIN apport en numéraire: 2280,00 €

M. Olivier ROLLIN Apport en numéraire: 5320,00 €

Le conjoint de M. Olivier ROLLIN a renoncé aux droits issus de l'article 1832-2 du code civil.

Gérance : M. Olivier ROLLIN, dmrt à OISY (58500) 5 route de Charmois

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour Avis, Me G. DINET.

AL584422737

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11 octobre 2018 a été constituée la SAS CHEZ DUREAU pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de Nevers, au capital social de 6 000 euros dont le siège social est à Chez Dureau - 58160 Saint Ouen sur Loire et dont l'objet sont les prestations de travaux agricoles et la production d'électricité à partir de panneaux solaires, énergie photovoltaïque, exploitation d'installation de production d'électricité à partir de toutes sources d'énergies renouvelables (éolienne, méthanisation, etc) qui a pour support l'exploitation agricole des associés et la revente d'énergie électrique solaire. Le Président est M. Michel Joly, demeurant Chez Dureau - 58160 Saint Ouen Sur Loire. Le Directeur général est M. Benoît Joly, demeurant Travan - 58160 Druy Parigny. Les cessions d'actions sont libres entre associés et toutes les autres sont soumises à l'agrément des coassociés. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Pour avis et mention

AL584422739

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/10/2018, il a été constitué une SASU dénommée : WIND TRAVEL ULM Sigle : WT ULM Siège social : 23 chemin de la rue, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE Capital : 1.000€ Objet : Transport aérien de passagers a des fins d'instruction et de loisirs Président : M. Gérard Alain MARCONNET, 23 Chemin de la rue, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584422740

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Acte sous seings privés en date à YZEURE le 22 Octobre 2018 Dénomination sociale : LSL Forme de la Société : Société par Actions Simplifiée Capital : 10 000 Euros Siège social : Avenue Saint Exupéry - 58500 CLAMECY Objet social : - l'acquisition, la détention, la gestion, la cession de toutes participations, à titre principal dans des sociétés ayant pour activité l'exploitation d'un hypermarché (ou supermarché) et, à titre accessoire, dans les sociétés filiales ou apparentées de ladite société d'exploitation, - la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, - le management et la prestation de services au profit de toute société contrôlée, Durée : 99 années Président : Monsieur Laurent FROGER demeurant à LE BOULOU (66160) 101 Avenue d'en carbouner, nommé pour 6 années. Directeur Général : Madame Sophie MADELEINE demeurant à LE BOULOU (66160) 101 Avenue d'en carbouner, nommée pour 6 années. Commissaire aux Comptes titulaire : La société ALTONEO AUDIT dont le siège social est à LAVAL CEDEX 9 (53063) 143 Rue de Paris - CS 92107 Admission aux Assemblées : tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et de s'y exprimer, le droit de vote est proportionnel à la quotité de capital possédé et chaque action donne droit à une voix. Clause renseignant la libre disposition des actions : Tout associé peut céder ses actions avec l'accord de tous les associés. A défaut, toute cession entre vifs est soumise à la condition d'une offre préalable de vente au profit des autres associés, et éventuellement de la réserve d'un droit de préemption au profit de ceux-ci. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis, Le Président

AL584422741

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée ESSEYBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Alain FOURNIER demeurant 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN.

Pour avis

AL584422748

YONNE

➜ DÉMISSION

PEPINIERES NAUDET LORDONNOIS

SARL au capital de 1.200.000 €
Siège social : LORDONNOIS (89144)
393 092 721 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Vincent NAUDET de ses fonctions de gérant à compter du 1er OCTOBRE 2018.

AL894422581

➜ SUCCESSION

Maître Lucile DUMAIRE,
notaire à THORIGNY
SUR OREUSE (Yonne)
2 Route de Nogent

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'Opposition Article 1007 du Code Civil – Article 1378-1 Code de Procédure Civil Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016 *** Aux termes d'un testament fait en la forme olographe en date à SERBONNES du 12 décembre 2008, déposé au rang des minutes de Maître Benjamin AUDEUX, notaire à SERGINES (Yonne) suivant

acte de dépôt et de description du testament du 29 septembre 2018, Monsieur Jacques André HERMIER, en son vivant Retraité, demeurant à PONT SUR YONNE (Yonne), Chemin du Fond du Ravillon, célibataire, née à SERBONNES (Yonne), le 12 juillet 1929, décédée à PONT SUR YONNE (Yonne), le 25 avril 2018 a institué des légataires universels. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne) 2 route de Nogent en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament. Pour avis Le notaire

AL894422775

➜ NOMINATION

SCI LA MAISON FORTE

Siège social : Chemin Départemental
44 Maison Forte
89420 PISY
RCS AUXERRE 438 599 250

Aux termes d'une ordonnance, en date du 22 Octobre 2018, Madame ISART, Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre, a nommé Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE, sis 29 rue Louis de Broglie à DIJON (21000), en qualité de Mandataire Judiciaire Ad Hoc de la SCI LA MAISON FORTE.

AL894422753

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 27/03/2018 de la SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CLINIQUE PAUL PICQUET SAS au capital de 99 899,84 euros, dont le siège social est situé 12 rue Pierre Castets 89100 SENS, immatriculée sous le n° 331 607 465 RCS SENS, il résulte que la société LH Titan Holdco SAS dont le siège social est situé 2 rue du Thann - 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 834 122 368 a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société TGH TOGETHER.

Aux termes des délibérations de l'AGOA en date du 28/06/2018, il résulte que la société LH Titan Bidco, SAS dont le siège social est situé 2 rue du Thann - 75017 PARIS,

immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 834 220 964 a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société LH titan Holdco.

AL894422781

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AM Nutrition
EURL au capital
de 1 000,00 Euros
Siège social : 33 Rue du Manoir
89240 VILLEFARGEAU
RCS : Auxerre 752 425 926

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 8 Octobre 2018, il a été décidé de transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à AUXERRE (89000) Centre Santé Arquebuse, Entre-Sol, 7 Place de l'Arquebuse.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Madame Amélie MONCEAU

AL894422649

CM Ostéopathie
EURL au capital de 1 000 Euros
Siège social :
25 bis rue de l'Yonne
89290 Vincelles
R.C.S. Auxerre n° 753 605 716

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 8 Octobre 2018, il a été décidé de transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à AUXERRE (89000), Centre Santé Arquebuse, Entre-Sol, 7 Place de l'Arquebuse.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Madame Charlotte MONCEAU

AL894422659

DS. CARS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social
6 Chemin de la Chapelle -Orgy
89240 Chevannes
539374058 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 17/10/18, la gérance de la société à responsabilité limitée DS. CARS a décidé de transférer le siège social du 6 Chemin de la Chapelle - ORGY-, 89240 CHEVANNES au 42 avenue de la Tournelle 89000 AUXERRE à compter du 01/10/18, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL894422763

KED

EURL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 4 GRANDE RUE
89310 SAINTE-VERTU
350 157 376 R.C.S. Auxerre

Par AGE du 26/09/2018, l'associé unique à décidé de transférer le siège social de la société au 71 rue François Arago à Montreuil (93100)

Pour insertion.

AL894422771

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

LA CANONALE

SCI au capital de 400 euros
Siège social
3 rue Saint-Lazare 89200 Avallon
839 027 919 RCS Auxerre

L'AGE du 10/09/2018, a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 400 € euros à 49700 euros.

Dépôt au RCS de Auxerre.

AL894422734

SCEA TRION

Société civile au capital de 10 410 euros Siège social : chez M. Hugo VERDONCK – rue du Moulin - 89480 COULANGES SUR YONNE 315 985 598 RCS AUXERRE L'assemblée générale du 10 octobre 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 3 750 euros afin de le porter à 14 160 euros. Pour avis, la gérance.

AL894422744

S.J.B.
Société d'Avocats

AUGMENTATION DE CAPITAL

SAUREA Société par actions simplifiée au capital de 24 200 euros porté à 335 000 euros Siège social : 6 Rue Soufflot 89000 AUXERRE 819 426 164 RCS AUXERRE Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 OCTOBRE 2018, il résulte que le capital social a été augmenté de 310 800 euros par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt-quatre mille deux cents euros (24 200 euros), divisé en 121 actions de 200 euros chacune. Nouvelle mention Le capital social est fixé à trois cent trente-cinq mille euros (335 000 euros), divisé en 121 actions de 2 768.60 euros.

AL894422745

➜ CONVOCATION

Convocations aux Assemblées de Section et aux Assemblées Générales Plénières Extraordinaire et Ordinaire

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour la Puisaye, le lundi 19 novembre 2018 à 9h15, salle polyvalente de TOUCY
- pour le Châtillonnais, le mardi 20 novembre 2018 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- pour le Tonnerrois, le mercredi 21 novembre 2018 à 9h15, salle polyvalente de LEZINNES
- pour la Bassée-Gâtinais, le jeudi 22 novembre 2018 à 9h15, salle polyvalente de VILLEBLEVIN
- pour l'Auxerrois, le vendredi 23 novembre 2018 à 9h15, au siège social de la coopérative à MONETEAU

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2017

Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières extraordinaire et ordinaire du vendredi 7 décembre 2018 dont la convocation est ci-dessous

Election des représentants de la Section aux Assemblées Générales Plénières extraordinaire et ordinaire du vendredi 7 décembre 2018

Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

Questions diverses

Convocation aux Assemblées Générales Plénières Extraordinaire et Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières extraordinaire et ordinaire qui auront lieu le vendredi 7 décembre 2018 à 13H45 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'évolution des statuts

Mise en conformité des statuts avec l'arrêté rectificatif du 28 avril 2017 portant homologation des modèles de statuts des Sociétés Coopératives Agricoles et adoption des nouveaux statuts

Adoption de la disposition concernant le transfert de propriété des produits (article 3§1 et 2)

Modification de l'article 21 §4 des statuts concernant la composition du Conseil d'Administration

Pouvoirs en vue des formalités

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 1er décembre 2017

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017-2018 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2018

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

Approbation des comptes

Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Quitus aux Administrateurs

Affectation du résultat de l'exercice 2017-2018

Constatation de la variation du Capital Social

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

Questions diverses

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard DELAGNEAU

AL894422717

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne), 4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial Information préalable (art.1397 al 3 C.Civ.)

Suivant acte reçu par Me LEGUY Notaire à AVALLON (89200), 4 rue de Lyon, office notarial n° 89031, le 23.10.2018, M. Serge MORY et Mme Marie-Jeanne DEJOUX, son épouse, demeurant à AVALLON 13 rue John Kennedy, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie d'AVALLON, le 18.07.1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux, et clause de reprise des apports de leurs biens personnels par chacun des époux en cas de dissolution de la communauté pour toute autre cause que le décès des époux.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me LEGUY notaire à AVALLON (89200), 4 rue de Lyon, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. Pour avis.

AL894422762

➜ MODIFICATION DE STATUTS

STUDIO ACTIVA
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 71 Route d'Auxerre
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE 402151989

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidée :

- De nommer Monsieur Fabien PIERRE, demeurant 13 Rue des Vignes 89113 FLEURY LA VALLEE, Gérant de la société à compter de cette date, en remplacement de Monsieur Gilles PIERRE
- D'étendre l'objet social aux activités suivantes : Hydro dypping et création de site WEB
- De modifier la dénomination de la société, et de la dénommer ACTIVA PUBLICITE
- De transférer le siège social du « 71 route d'Auxerre 89380 APPOIGNY » au « 3 Impasse des ruelles 89380 APPOIGNY » et ce à compter de ce jour

Le Gérant

AL894422740

AVIS DE MODIFICATION

SARTORIAL WORKS Société Par Actions Simplifiée au capital de 2000 € Siège social : 42 grande rue 89600 SAINT-FLORENTIN 837 941 442 RCS AUXERRE D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 3 octobre 2018, il résulte qu'il n'a pas été procédé au remplacement de Monsieur Greg JACOMET, directeur général démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL894422742

S.J.B.
Société d'Avocats

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MAURICE CORREZE

Société Civile Immobilière au capital de 106 882 euros Siège social : 30 Rue Sous Murs 89000 AUXERRE 422 216 242 RCS AUXERRE Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 1er octobre 2014, les associés ont décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 3 octobre 2114. Pour avis

AL894422751

SAINSIME

Société par actions simplifiée
au capital de 1.442.295 €
Siège social :
Route de Villeneuve-sur Yonne
Les Longues Raies
89330 St Julien du Sault
451 303 028 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2018, les associés ont pris acte :

- de la suppression du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société PHILIPPEAUX ET ASSOCIES, cette dernière ayant été radiée
- que la société n'était plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce.

Pour avis

Le Président

AL894422758

LA GAZETTE

Société En Nom Collectif au capital de 2000 € Siège social : 55 rue Navier 75017 PARIS 531 507 374 RCS PARIS D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2018, il résulte que l'objet social de la société a été modifié comme suit : l'exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, vente de tabac, jeux, PMU, loto, petite restauration, dépôt de l'Yonne Républicaine, librairie-presse, papeterie, cadeaux. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le siège social a été transféré, à compter du 15/10/2018, de PARIS (75017), 55 rue Navier, à MIGENNES (89400), 36 avenue Edouard Branly. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. La gérance de la société est assurée par Monsieur Hamid ARBANE demeurant 1B rue Pierre et Marie CURIE, 89400 MIGENNES. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de PARIS et SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL894422765

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SYAGE

Société civile au capital de 75 780 euros Siège social : les Quatre Vents - Villefranche - 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE 809 873 110 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2018, a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Sylvain BAILLIET à compter du 4 novembre 2017, date de son décès. Pour avis, la gérance.

AL894422746

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Société Civile Immobilière Maurice CORREZE Société civile Immobilière au capital de 106 882 euros Siège social : 30 Rue Sous Murs 89000 AUXERRE 422 216 242 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Jean-François DUMAZET, demeurant à SAN JUAN, PORTO RICO 00927 (ETATS-UNIS) N1 Calle Rosa, Parques de Santa Maria, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Geneviève DUMAZET, décédée le 1er octobre 2017. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis

AL894422752

DÉMISSION DE COGÉRANCE

O BRAZEIRO Société À Responsabilité Limitée au capital de 10000 € Siège social : 5 rue Dilo 89600 SAINT-FLORENTIN 818 028 052 RCS AUXERRE Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2018, l'assemblée constate que Manuel Soares CERTAL a démissionné de ses fonctions de gérant. Madame Marie Alice MATOS DO VALE, demeurant 4 rue de la porte Guyot, 89210 VENIZY, reste seule gérante. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, la gérance

AL894422754

LACOSTE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2000 € Siège social : 26 rue de la république 89690 CHEROY 814 394 789 RCS SENS D'un procès-verbal de l'associé unique du 24 octobre 2018, il résulte que Christian LACOSTE, demeurant à CHEROY (89690) 4 Le Petit Pré, a été nommé président de la société en remplacement de Madame Maria Térésa HADROT. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL894422772

➜ NON DISSOLUTION

AN ELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 euros
Siège social : 30 route de Béon
89410 CEZY
798836391 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 24/04/2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

Nicolas ANGELI

AL894422766

S.J.B.
Société d'Avocats

T.B.M.

TRANSPORTS BURGER MOUTURAT Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros Siège social : 16 Route d'Auxerre GUERCHY 89113 VALRAVILLON 478 942 584 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 10 OCTOBRE 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en

application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894422767

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI PCH UNION
Société en liquidation
Société Civile au capital de 20 000 €
Siège social :
35 Rue de Mondereau
89100 SENS
493 356 158 RCS SENS

CLOTURE DE LIQUIDATION

Le 30/09/2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL894422608

SCI LES QUATRES MERVEILLEUX

SCI au capital de 1000euros. Siège social: 36 grande rue 89660 Brosses 528667785 RCS AUXERRE. Le 03/09/18, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de AUXERRE.

AL894422613

ADVENT TRADING SARL

SARL en liquidation
au capital de 20.000 €
Siège social :
12 bis rue des Vignes
89500 VILLENEUVE-S/YONNE
501 482 608 R.C.S. Sens

Suivant PV du 16/10/2018, l'assemblée générale ordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : M. TAILLANDIER Stéphane .
- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 16 octobre 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL894422741

EARL DE MORMONT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 134 775,00 Euros
Siège social : 18 rue de Vieux Poux
La Levée - 89110 SAINT MAURICE THI-ZOUAILLE
RCS SENS N° 348 877 077

Aux termes d'une décision en date du 25 août 2018, l'associé unique, en sa qualité de

liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation au 30 juin 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Senss.

Pour avis, le liquidateur.

AL894422747

S.J.B.
Société d'Avocats

IMMOBILIERE DU SENONAIS

Société civile immobilière en liquidation au capital de 762,25 euros Siège social : 23 Rue Paul Bert 89000AUXERRE 429 247 489 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateurs Monsieur Jean-François DUMAZET, demeurant à SAN JUAN, PORTO RICO 00927 (ETATS-UNIS) N1 Calle Rosa, Parques de Santa Maria, et Madame Christine DUMAZET, demeurant à MONTREAL (QUEBEC) H3J2V5 (CANADA) 585 Rue Guy, Apt 6, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 23 Rue Paul Bert – 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS. Pour avis

AL894422749

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce du Mans en date du 11-09-2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SA FORMETAL SOCIETE ANONYME D'EXPLOITATION** Voie Communale 2 89144 Méré (RCS LE MANS : 394 154 132).

AL894422776

Jugement du Tribunal de Commerce de Créteil du 17 octobre 2018 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **SAS SN SMOKE** Centre Leclerc 89700 Tonnerre (commerce de cigarettes électroniques), RCS Créteil 797.657.285. Date de cessation des paiements le 17 avril 2017. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur, la SELARL S21y prise en la personne de Me Sophie Tcherniavsky 2 Rue Louis Pergaud 94700 Maisons-Alfort, dans les deux mois de la publication au Bodacc ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC .

AL894422761

QINLI

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 45, boulevard Vauban
89000 AUXERRE
505 297 036 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 30 septembre 2018, AGE 15H a décidé de dissoudre la société, à compter du 30 septembre 2018, de fixer l'adresse de liquidation pour la correspondance au Siège social et de désigner en qualité de liquidateur : M. ZHANG Chaoqin, demeurant 127bis, avenue Jean Jaurès - 93300 AUBERVILLIERS .

Mention au RCS de AUXERRE.

AL894422755

QINLI

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 45, boulevard Vauban
89000 AUXERRE
505 297 036 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 30 septembre 2018, AGE 16H a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 30 septembre 2018.

La société sera radiée au RCS de AUXERRE.

AL894422756

R.A.S.CONSULT

SARL au capital de 8 000 €
Siège social
4 rue Ladislas Fijalkowski, 89100 Sens
513 596 569 RCS de Sens

L'AGE du 29/12/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. SEDIK Richard Adrien, demeurant 4 rue Ladislas Fijal-

Nous informons nos aimables lecteurs
que les locaux de TERRES DE BOURGOGNE
SERONT FERMÉS LE VENDREDI 02 NOVEMBRE 2018
En vous remerciant de votre compréhension

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

AVIS DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CRY - bois-taillis et lande

85 a 07 ca - Champ feriat: AB-393[70] - La commerion: AB-435[208] - La pinaguette: C-70 - La voie de patot: AB-270-294-445[271] - Les beauvais: AB-185-419[149] - Vignes de charmois: C-166-183

LAINSECQ - terre et bois-taillis

2 ha 49 a 34 ca - Bois brule: ZP-236[96]-256[115]-272[131] - Buisson de la perriere: ZP-189[168] - De thury: ZE-27 - La grande piece: ZL-65[27]-74[40] - La loutiere: ZH-30 - La rue baude: ZP-207[186]-224[204] - Le grand buisson: ZV-90[246]-95[346]-128[260]-133[253] - Le petit bois ouest: ZI-63[49] - Le petit buisson: ZV-143[344]-145[342](A)-145[342](C)-152[21]-158[27]-166[35] - Les bois du haut: ZN-122[98](A) - Les chaumes de la garenne: ZP-92[270] - Les epinasses: ZD-23 - Les sablonnieres: ZP-34[225] - Les taillis de chappe: AP-262 - Les vallees de la chappe: ZD-50

LICHERES-PRES-AIGREMONT - terre et bois-taillis

2 ha 88 a 84 ca - La vallee des aubepins: B-137 - La vallee des vignes: B-437 - Le bas du cota de la fonta: A-577-601 - Le cota de la fontaine: ZL-67[1177] - Le cota fafignon: A-915-942 - Le noyer chaudron: A-1054 - Les crous a coulisse: ZL-9 - Les mechants pres: ZL-14-56[122] - Les sept sovillats: B-615

SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING - bois-taillis

14 a 55 ca - Les pres du ru: YX-285[348](A)-286[349](A)-290[353](A)

THURY - bois-taillis

7 a 60 ca - Vallee thomas: U-112

CENSY – terre et bois

71 a 19 ca - Les aubues de jouancy: ZE-53 - Les crots beuillots: A-300 - Les crots beuillots: A-319-324 - Les quelins: A-343

MERRY-SUR-YONNE – prairie, bois et friches

3 ha 64 a 53 ca - Le montant des greves: B-1022 - Les eaux bues: C-706 - Rechimay: C-686-857

LIGNY-LE-CHATEL - bois-taillis

2 ha 06 a 85 ca - La piece guenin: C-292 - Le chateau neuf: AN-109[43]-110[40]-113[41]-114[42]-116[50]-119[51] - Le moulin des fees: ZH-315[174] - Les bruyeres: C-485-490 - Les comtes ou le champ cha: A-607

MONTIGNY-LA-RESLE - bois-taillis

2 ha 67 a 53 ca - Le bois du roi: B-22 - Les fourneaux de montfort: B-599-603 ZB-119-131 - Les joncs: C-155-157 - Les patures: B-384-385 - Les usages: E-1052-1053

PONTIGNY - bois-taillis

18 a 70 ca - La borne de souilly: D-378

MELISEY - lande et bois-taillis

2 ha 85 a 19 ca - Cote de chatillon: ZK-14 - Haut de chatillon: D-1146[584] - La grande cote: F-769 - La lame: ZM-92[950]-93[953]-97[921] - Les bernardes: G-100-102(C)-104 - Les comes oeillets: B-174 - Les houches: ZN-72[128] - Les rochefort: A-126-135-178 - Mont main: G-393 - Sur la grande cote: F-678(B) - Val buain: E-252-253

COUSSEGREY (Dept 10) - bois-taillis

37 a 21 ca - Les allouets: AM-180 - Les freres: AL-89

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19 novembre 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894422780

kowski, 89100 Sens, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Sens

AL894422760

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/09/18 il a été constitué une SCI: SOPAJEM Capital: 100euros Siège social: La Villotte 29 rue de l'étang Jussier 89240 CHEVANNES Objet social: La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion et par tout autre moyen, et la gestion de toutes valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, directement ou par l'intermédiaire de toute société ou entité juridique Gérance : Mme Sophie KREBS demeurant au La Villotte 29 rue de l'étang Jussier 89240 CHEVANNES Cessions de parts sociales: les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la

collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée de la société: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894422724

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/10/2018, il a été constitué une SAS dénommée : MARHABA Siège social : 44 RUE JEAN COUSIN, 89100 SENS Capital : 3.600€ Objet : La coiffure mixte, les soins esthétiques, l'activité d'institut de beauté, bronzage, manucure, soins aux technologies modernes et la vente de tous produits et accessoires rattachés à ces activités. Président : Mme FATIMA ARRAHAOUI, 90 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU, 89100 SENS. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894422739

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 23 octobre 2018, enregistré à AUXERRE, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : BOURDILLAT.

Forme : société civile.

Capital Social : 270.000,00 €.

Siège Social : SAINTE COLOMBE (Yonne), route de Dissangis

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports :

M. Philippe BOURDILLAT, demeurant à SAINTE COLOMBE (Yonne),Route de Dissangis a fait apport à la société de la somme de 51.500,00 € et du bien situé sur la commune de JOUX LA VILLE (Yonne),12 rue Rougnon, cadastré section AL 409 et 410 apport évalué à 38.500,00 € net de tout passif. Melle Aurore BOURDILLAT,demeurant àSEIGNELAY (Yonne),7 allée Coutauges, a fait apport à la société de la moitié du bien situé sur la commune de JOUX LA VILLE (Yonne),29 grande rue,cadastré AL 391, apport évalué à 90.000,00 €, net de tout passif. M. Simon BOURDILLAT, demeurant à AVALLON (Yonne), 11 bis rue du Général Leclerc - Appartement 44, a fait apport à la société de la moitié du bien situé sur la commune de JOUX LA VILLE (Yonne), 29 grande rue, cadastré AL 391, apport évalué à 90.000,00 €, net de tout passif.

GERANCE : M. Philippe BOURDILLAT, demeurant à SAINT COLOMBE (Yonne), Route de Dissangis et co-gérants Melle Aurore BOURDILLAT et M.Simon BOURDILLAT sus nommés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Cession de parts sociales - agrément : cession libre entre associés uniquement, la décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, le notaire.

AL894422743

ACW CONSEIL
Société d'Avocat
374, rue de Vaugirard
75015 PARIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 octobre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : PARAPHARMACIE DE LA CATHEDRALE

Nom commercial : PARAPHARMACIE DE LA CATHEDRALE.

Capital social : 1.000 €

Siège Social : 16 place de la République 89100 SENS

Objet : La gestion d'un centre de parapharmacie, diététique, herboristerie, orthopédie, parfumerie, droguerie, esthétique, cabines de soins et toutes activités annexes et plus spécialement la gestion d'un espace commercial à l'enseigne «PARAPHARMACIE DE LA CATHEDRALE» (…).

Durée : 99 années

Président : M. Sylvain SPONTON, demeurant Rue de Montaquoy 91840 Soisy-sur-École

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Conformément à la Loi et aux dispositions statutaires.Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La transmission des actions émises par la société est libre.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le Président

AL894422748

EURL BASTIEN KUBASIK TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 9 000 euros
Siège social : 28 Rue du Général de Gaulle
89270 Vermenton

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 octobre 2018 à Vermenton (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : EURL BASTIEN KUBASIK TRANSPORTS

Siège social : 28 Rue du Général de Gaulle à Vermenton (89270)

Objet social : Les activités de transport public routier de marchandises générales et de location de véhicules avec conducteur; le transport de marchandises générales pour le compte d'autrui; la location de matériels de transports routiers; les prestations de services se rapportant aux opérations de transports routiers; l'achat la vente de produits, matériels, fournitures et accessoires se rapportant aux activités de transports routiers en France et à l'étranger.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 9 000 euros

Gérance : Monsieur Bastien KUBASIK, demeurant 28 Rue du Générale de Gaulle à Vermenton (89270), assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, La Gérance

AL894422757

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 octobre 2018, à VILLENEUVESUR- YONNE lieu dit les THENOTS.

Dénomination : CATLA.Sigle : SCI CATLA.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : les Thénots, 89500 Villeneuve sur yonne.

Objet : acquisition, gestion exploitation par bail, location de tous biens immobiliers ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ainsi que l'attribution en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement à l'unanimité des associés..

Gérant : Madame Catherine LEMERLE, demeurant LES THENOTS, 89500 Villeneuve sur yonne

Gérant : Monsieur ALain BARRE, demeurant Les THENOTS, 89500 Villeneuve sur yonne

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

La gérante

AL894422777

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne

Créez votre compte et consultez nos archives

bulletin d'**ABONNEMENT**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE